



Conseil économique et social



Union africaine

E/ECA/COE/35/9
AU/STC/FMEPI/EXP/9(II)
Distr. générale
30 mars 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-cinquième réunion

Union africaine
Comité d'experts
Deuxième réunion

**Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique
spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires
monétaires, la planification économique et l'intégration et de
la Conférence des ministres africains des finances, de la
planification et du développement économique de la
Commission économique pour l'Afrique**

Réunion du Comité d'experts
Addis-Abeba, 31 mars – 2 avril 2016

Rapport biennal 2014 – 2015 [version finale]

Table des matières

Message du Secrétaire exécutif	2
I. L'essor de l'Afrique : les grandes tendances en matière de développement économique et social en Afrique.....	5
II. Réaliser la transformation structurelle en Afrique : Résultats obtenus par le programme en 2014-2015	11
III. Mise à jour provenant des organes subsidiaires de la Commission, y compris des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux	58
IV. La voie à suivre : questions de développement stratégique à aborder au cours de l'exercice biennal à venir	74
Conclusion : objectifs et réalisations	79
Annexe	
Suites données aux résolutions prises à la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique	81

Message du Secrétaire exécutif

Le présent rapport rend compte des progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2014–2015 dans la mise en œuvre du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'accent étant mis sur les résultats obtenus dans l'appui au programme de transformation de l'Afrique.

Après avoir opéré en 2013 sa réorientation, qui visait à renforcer son influence politique, sa crédibilité et sa fiabilité, à la rendre plus responsable et davantage axée sur l'apprentissage, ainsi qu'à accroître son efficacité opérationnelle en appui au programme de transformation de l'Afrique, la Commission a joué un rôle crucial pour promouvoir l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

L'exercice biennal à l'examen a été celui au cours duquel les dirigeants africains ont collectivement affirmé leurs priorités et leurs besoins en adoptant un certain nombre de grands schémas transformateurs mondiaux et continentaux en vue du développement économique et social du continent. L'année 2014 a vu l'adoption de l'Agenda 2063, cadre continental prospectif fondé sur la vision de l'Union africaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et qui représente une force dynamique dans l'arène internationale ». L'Agenda 2063 a guidé la définition des priorités de la région et l'adoption d'une position commune lors de l'élaboration, en 2015, des trois principaux cadres mondiaux de développement, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le document final de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) et l'Accord de Paris sur le climat. Ces processus intergouvernementaux se sont inspirés des deux documents que sont la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 et le Consensus de Marrakech, tous deux élaborés avec l'aide de la CEA.

Ce qui a joué un rôle déterminant dans le succès de la CEA est qu'elle s'est employée à mener des travaux de recherche sur les politiques solides, fondées sur des faits concrets et produites en interne, grâce à une collaboration interdivisions accrue et à un plus fort engagement des parties prenantes dans les principaux domaines prioritaires et stratégiques de la Commission. Le *Rapport économique sur l'Afrique*, publication phare de la CEA, continue d'approfondir la recherche sur l'impératif d'industrialisation de l'Afrique en vue de la transformation structurelle. En 2014, le rapport a examiné les voies et moyens de créer des institutions, des processus et des mécanismes de politique industrielle innovants, efficaces et flexibles pour accélérer l'industrialisation. Soulignant l'importance centrale du commerce pour l'industrialisation, le rapport a évalué les relations bidirectionnelles entre l'industrialisation et le commerce. De même, le travail entrepris par la CEA et l'appui apporté à ses États membres dans le domaine des négociations commerciales, ont contribué au lancement réussi de la Zone de libre-échange tripartite en juin 2015, donnant le coup d'envoi des négociations sur la zone de libre-échange continentale et la Position commune africaine en vue de la conférence ministérielle de l'OMC de septembre 2015. Le Centre africain pour la politique en matière de climat de la CEA a mis à profit sa base croissante de données, notamment les données relatives aux prévisions climatiques, à la science et à la recherche en matière de climat sur le continent, pour mieux appréhender les besoins de construction d'économies résistantes au climat et leurs implications et éclairer la position de la région durant la période précédant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Paris.

L'attachement de la CEA à une recherche de qualité est attesté par l'enquête de perception que la Commission a menée en 2014 auprès de ses partenaires. Les résultats de l'enquête ont montré que la contribution de la CEA, en termes d'influence sur les politiques de développement dans la région est perçue favorablement, 80 % des personnes interrogées considérant que les produits du savoir de la Commission étaient de haute qualité et qu'ils enrichissaient le débat sur le programme de transformation de l'Afrique; plus de 70 % indiquant que ces produits s'adaptaient au

mieux au contexte, qu'ils étaient pertinents et adaptés et plus de 90 % estimant que la CEA produit des idées en matière de politique fiables et pertinentes.

Une des principaux atouts de la Commission est la priorité qu'elle accorde au développement de la statistique en Afrique. La transformation des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA en centres de données contribue au renforcement des capacités statistiques des États membres et à l'élaboration des profils des pays et des sous-régions de la CEA. En tout, 40 profils ont été ainsi établis. La Commission a joué un rôle crucial en apportant un appui technique à la Commission de l'Union africaine et aux États membres africains pour la mise au point des indicateurs mondiaux pour les objectifs de développement durable, en prélude à la réunion de la Commission de statistique à Bangkok en novembre 2015. La CEA travaille actuellement avec la Commission de l'Union africaine à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs intégrés permettant de suivre la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Cette démarche permettra d'avoir une approche cohérente et intégrée de la mise en œuvre et du suivi des deux programmes.

Comme ils affirment de plus en plus leurs priorités politiques et leurs besoins, les États membres continuent de voir dans la Commission un partenaire digne de confiance et crédible pouvant leur fournir une assistance technique et les aider à renforcer leurs capacités. Cela a entraîné une augmentation des demandes d'appui adressées à la CEA consistant en une collaboration de haut niveau avec les États membres dans de nombreux domaines, dont l'industrialisation et les politiques industrielles, le commerce, l'efficacité énergétique, l'économie bleue et la migration. Cette reconnaissance renforce la position de la CEA en tant que partenaire de choix.

La crédibilité de la CEA est davantage renforcée par son engagement continu aux côtés de partenaires non traditionnels, notamment le secteur privé, les universités, les institutions de recherche et les centres de réflexion dans le cadre d'efforts visant à élargir et à renforcer l'empreinte technique et politique de la Commission. Pareillement, les efforts de la Commission ont permis l'adoption par le Mécanisme de coordination régionale du Cadre du nouveau partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, approuvé par les dirigeants africains en juin 2015. Le partenariat stratégique de la CEA avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, a abouti à des résultats impressionnants en ce qui concerne la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, l'élaboration de l'Indice africain d'intégration régionale et la série de rapports sur *l'État de l'intégration régionale en Afrique*, ainsi que sur le financement pour le développement, en particulier la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique.

Au plan interne, la Commission s'est attachée davantage à renforcer la responsabilisation et l'efficacité afin de faire de la CEA une institution à la hauteur de sa tâche. Des mesures spécifiques ont été prises pour faire de la CEA une organisation plus transparente, responsable et soucieuse de son impact. La Commission a adopté un processus annuel de planification des opérations, dans le cadre du Plan d'activité annuel, en vue d'assurer une planification et une budgétisation mieux intégrées de l'ensemble des sources de financement (c'est-à-dire le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires), l'alignement sur les résultats de la Commission en matière de stratégie et de développement et l'intégration du souci de l'égalité entre les sexes. Le tableau de bord des réalisations de la CEA a été mis au point en 2014 en vue d'évaluer le rendement de la Commission, de fournir des incitations à une gestion soutenue, intégrée et cohérente des réalisations et de faciliter la prise de décisions stratégiques concernant les activités de la Commission pour ce qui est de la recherche et de la production des connaissances.

Je suis fier des réalisations accomplies par la Commission, d'autant plus qu'elles l'ont été dans un contexte économique et financier mondial de plus en plus vulnérable et volatile. Elles attestent de plus en plus de l'influence politique et de la crédibilité de la CEA en tant que centre de réflexion de référence sur les priorités de

développement de l'Afrique. Je suis sûr que les États membres mettront en exergue les résultats obtenus et continueront de nous soutenir les efforts que nous déployons pour mettre l'Afrique en premier.

I. L'essor de l'Afrique : les grandes tendances en matière de développement économique et social en Afrique

1. La croissance économique de l'Afrique a légèrement reculé suite au léger fléchissement de la croissance économique mondiale, principalement dû à la baisse de la croissance dans les pays émergents et les économies en développement, alors qu'il y a eu une reprise en dents de scie dans les économies développées. Pour l'avenir, les perspectives de croissance du continent restent solides, la croissance y continuant d'être tirée par une demande et des investissements intérieurs accrus (en particulier dans les infrastructures). L'amélioration de l'environnement des affaires, la réduction des coûts de l'activité économique, l'amélioration de la gestion macroéconomique continuent de renforcer l'investissement. Le dynamisme du secteur des services et l'attention portée aux secteurs non pétroliers par les pays exportateurs du pétrole pour atténuer l'impact de la chute continue des prix, contribueront à améliorer les perspectives à moyen terme. Qui plus est, l'intensification des relations commerciales et d'investissement entre pays africains et entre ces derniers et les pays émergents ainsi que le redressement des marchés traditionnels d'exportation, en particulier dans la zone euro, contribueront positivement aux perspectives à moyen terme.

A. Évolution récente de l'économie mondiale et incidences pour l'Afrique

2. La croissance économique mondiale a enregistré un léger recul, de 2,6 % en 2014 à 2,4 % en 2015, qui traduit un ralentissement de la croissance des investissements et de la consommation finale des ménages. Le ralentissement économique et le rééquilibrage de l'activité économique en Chine, qui se détourne de l'investissement et de la fabrication au profit de la consommation et des services, la baisse des prix de l'énergie et d'autres produits de base (dont se ressent l'activité économique dans des pays comme le Brésil et la Fédération de Russie, ainsi que dans d'autres pays exportateurs de produits de base) et le resserrement progressif de la politique monétaire aux États-Unis, constituent quelques-uns des principaux facteurs qui ont pesé négativement sur l'économie mondiale.

3. Les incertitudes macroéconomiques qui persistent depuis la crise financière mondiale et la volatilité des prix de produits de base continueront de déterminer les perspectives à moyen terme. Dans ce contexte de baisse des prix de produits de base et du rythme de la croissance mondiale, la diminution des échanges commerciaux, la réduction des flux de capitaux, les divergences de politiques monétaires et la fluctuation des taux de change se sont accentués. Toutefois, le fléchissement continu des prix pourrait annoncer de bonnes perspectives pour le continent africain, étant donné le grand nombre de pays importateurs de pétrole, tandis que les pays exportateurs pourraient enregistrer une détérioration de leur balance des comptes courants et une dépréciation des taux de change. Le resserrement de la politique monétaire aux États-Unis favorisera également le flux des capitaux des pays en développement et des économies émergentes.

B. Résultats et perspectives économiques de l'Afrique

4. Le taux de croissance de l'Afrique (hormis la Libye) a légèrement décliné, passant de 3,9 % en 2014 à 3,7 % en 2015 en raison du ralentissement économique mondial. Pour autant, l'Afrique affiche la croissance la plus soutenue après l'Asie du Sud-Est. La croissance en Afrique continue d'être tirée par la demande intérieure, la consommation privée étant stimulée par le regain de confiance des consommateurs et le développement de la classe moyenne, tandis que l'investissement est principalement tiré par l'amélioration de l'environnement des affaires et la réduction des coûts de l'activité économique. La poursuite des dépenses publiques effectuées

dans des projets d'infrastructures, en particulier, contribue positivement aussi à la croissance. Toutefois, le solde extérieur a eu un impact négatif sur la croissance en 2015 en raison du fléchissement et de la volatilité des cours de produits de base.

1. La consommation privée continue d'être le principal moteur de la croissance de l'Afrique

5. La contribution de la consommation privée est montée de 1,6 % en 2014 à 2,7 % en 2015. En dépit du développement croissant des infrastructures sur le continent, la formation du capital fixe brute n'a augmenté que d'un point de pourcentage par rapport au PIB, en raison principalement de la réduction des flux de capitaux due au ralentissement économique mondial, en particulier dans les pays partenaires de développement de l'Afrique de la zone euro et dans quelques pays émergents comme le Brésil, la Chine et la Fédération de Russie. Les exportations nettes ont continué de peser négativement sur la croissance en 2015.

2. Des résultats contrastés en matière de croissance entre groupes et sous-régions économiques

6. En dépit de la baisse des prix du pétrole, les pays exportateurs, avec un taux de croissance estimé à 3,9 %, ont continué de faire bonne figure (la chute des prix de pétrole étant partiellement compensée par une saine dynamique dans les secteurs non pétroliers de certains pays), comparés à la fois aux pays importateurs de pétrole et aux pays riches en minerais, qui ont eu une croissance moyenne de 3,5 % et de 3 % respectivement. La croissance dans ces deux groupes de pays a été principalement tirée par la consommation privée, qui avait crû de 3,1 % et de 3,2 % respectivement par rapport au PIB total.

7. Au niveau sous-régional, l'Afrique de l'Est a maintenu les taux de croissance les plus élevés dans la région, avec 6,2 % en 2015, et ce en dépit du recul enregistré par rapport aux niveaux de 2014. Elle a été suivie de l'Afrique de l'Ouest, avec 4,4 %, de l'Afrique centrale avec 3,4 % et de l'Afrique du Nord (hormis la Libye) avec 3,6 % sur la période 2014–2015, et de l'Afrique australe avec 2,5 % en 2015.

3. La croissance des pays africains repose encore sur une base étroite

8. Si les taux de croissance économique en Afrique ont été élevés comparés à la plupart des autres régions au cours de la dernière décennie, il apparaît clairement aussi que dans un grand nombre de pays, cette croissance a continué de reposer sur une base étroite, ce qui a eu pour conséquence que le nombre des Africains vivant dans la pauvreté extrême a augmenté et que les inégalités demeurent un souci majeur. Plus important encore, la croissance économique de l'Afrique est associée à l'exploitation accrue des ressources naturelles non renouvelables sans grand apport de valeurs ni création d'emplois et sa durabilité demeure un sujet de grande préoccupation.

4. L'impact de la baisse des prix du pétrole sur la croissance des économies africaines est mitigé

9. Les prix du pétrole brut ont continué de baisser au rythme de 4,1 % en moyenne par mois, sur la période entre juin 2014 et octobre 2015. Une hausse de l'offre et une baisse de la demande résultant du ralentissement économique mondial expliquent en générale la baisse des prix des produits de base partout dans le monde. L'analyse de la CEA utilisant des données mensuelles de janvier 2000 à octobre 2015 montre que les prix du pétrole ont eu un impact positif considérable sur les pays importateurs de pétrole et les pays riches en minéraux, mais un impact négatif sur les pays exportateurs de pétrole. Ces derniers s'efforcent de plus en plus de diversifier leurs sources de croissance. Ainsi, l'effet global des bas prix du pétrole sur la croissance de l'Afrique semble marginal. Ce fait souligne aussi bien l'importance des initiatives de diversification qui continuent d'être prises par les pays africains, en particulier dans les secteurs non pétroliers, que l'effet de l'amélioration de la gestion macroéconomique et des politiques fiscales connexes.

5. Les faibles prix des produits de base et de grands projets d'investissement -sont à l'origine des déficits budgétaires croissants

10. Le déficit budgétaire de l'Afrique a augmenté, passant de 5,1 % du PIB en 2014 à 5,6 % en 2015. La baisse continue des cours du pétrole et des autres matières premières a réduit les recettes fiscales de nombreux pays africains, alors que de fortes dépenses en infrastructure, l'assouplissement budgétaire et une augmentation des dépenses pendant la période précédant les élections dans un certain nombre de pays, ont contribué à l'augmentation des dépenses au cours de la période. Le déficit budgétaire devrait se limiter en 2016 à 4,6 % du PIB, les prix des matières premières et la croissance dans les économies émergentes et en développement devant renouer avec la hausse.

6. Resserrement de la politique monétaire sur fond de chute des prix des matières premières et de baisse des recettes

11. Les pays africains ont pratiqué une politique monétaire restrictive face aux turbulences mondiales qui se sont abattues sur la région. Comme cela a été le cas dans la plupart des pays en développement, le taux d'inflation est monté de 7 % en 2014 à 7,5 % en 2015. Un dollar fort et des prix élevés des denrées alimentaires ont causé des tensions inflationnistes dans la région, malgré la faiblesse de la croissance mondiale et les faibles prix des produits de base compensant partiellement la hausse de l'inflation. Les dévaluations monétaires, en particulier dans les pays producteurs du pétrole dans le contexte de la chute des prix du pétrole et la baisse des recettes et des exportations, ont également exacerbé l'inflation. Ces tensions inflationnistes ainsi que des déficits budgétaires et du compte courant élevés ont conduit à un resserrement des conditions monétaires, notamment le relèvement des taux d'intérêt dans des pays comme l'Afrique du Sud, l'Angola, le Ghana, le Kenya, le Malawi et l'Ouganda, pour freiner l'inflation. Cependant, la tendance devrait se modérer en 2016 et en 2017 compte tenu de la baisse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, de l'amélioration des conditions de sécurité et de la réduction de l'impact des suppressions de subventions.

7. Les taux de change ont continué de se déprécier, mais avec un impact minimal sur les exportations

12. La plupart des monnaies africaines ont été dévaluées en 2015, une tendance qui a commencé en 2014. Cette dévaluation était attribuable en partie à la baisse des prix du pétrole, mais aussi à l'appréciation du dollar et au resserrement attendu de la politique monétaire américaine. La dévaluation monétaire devrait entraîner l'augmentation des exportations et la baisse des importations. Cependant, pour les pays africains, le lien entre taux de change et commerce paraît très faible et, dans certains pays, contraire à la théorie, ce qui donnerait à penser qu'il existe d'autres facteurs qui expliquent le manque de compétitivité de l'Afrique, ce qui annule les avantages induits par la dévaluation monétaire. En dépit de la diminution des coûts de l'activité économique en Afrique, il subsiste encore de grands obstacles au développement des échanges du continent, ce qui laisse à penser qu'il n'y a pas de diversification des produits et de création de valeur.

8. Les groupements économiques et les sous-régions ont tous enregistré des déficits du compte courant

13. Les déficits des comptes courants sont passés de -3,9 % en 2014 à -5 % du PIB en 2015, tous les groupements économiques et sous-régions faisant état de déficits. La chute des prix des produits de base et de la demande mondiale due au ralentissement économique mondial, en particulier dans les économies émergentes, ont beaucoup contribué à l'évolution actuelle des comptes courants, les pays africains exportateurs de pétrole enregistrant en 2014 leur premier déficit du compte courant (2,1 %) depuis 2009, suivi d'un déficit de 5,1 % en 2015. Pour les importateurs de pétrole, les bas prix ont conduit à une réduction du déficit. L'Afrique centrale a

enregistré le déficit du compte courant le plus important de toutes les sous-régions (8,1 %), devant l'Afrique de l'Est (7,4 %) et l'Afrique australe (5,7 %).

9. Les produits de base continuent de dominer les exportations de l'Afrique

14. L'agriculture domine l'économie de la plupart des pays de l'Afrique, contribuant à hauteur de 58 % du PIB dans des pays comme la République centrafricaine. Les exportations totales de biens et services du continent ont diminué de 3,2 % en 2013 et de 5,2 % en 2014, tandis que les importations ont augmenté de 3 % en 2013 et de 1,7 % en 2014. Le continent importe principalement des biens de consommation, et exporte essentiellement des produits primaires, notamment des combustibles et des minéraux bitumineux et des produits agricoles comme le cacao, les fruits, les engrais et les légumes. Les exportations de carburant ont chuté de 13,2 % et celles de minerais et métaux de 8,2 % en 2014. Sur une note positive, alors que les exportations africaines vers la plupart de ses partenaires commerciaux ont stagné, voire diminué depuis la crise économique mondiale, le commerce intra-africain reste relativement fort en volume, et diversifié en termes de produits manufacturés et de services. La part des produits manufacturés dans les exportations totales de marchandises intra-africaines, était de 41 % en 2014 contre 44 % en 2013, tandis que les exportations de carburant ont atteint 31 % en 2014 contre 29 % en 2013.

C. Perspectives et risques concernant la croissance à moyen terme

15. Le taux de croissance du PIB réel de l'Afrique devrait atteindre 4,3 % en 2016 et 4,4 % en 2017. La croissance continue d'être tirée par une forte demande intérieure. L'amélioration de l'environnement des affaires, la réduction des coûts de l'activité économique et l'amélioration de la gestion macroéconomique continuent de renforcer l'investissement. Le dynamisme du secteur des services et l'attention portée aux secteurs non pétroliers par les pays exportateurs de pétrole pour atténuer l'impact de la chute continue des prix, contribueront à améliorer les perspectives à moyen terme. Y contribueront également le renforcement des relations commerciales et d'investissement entre pays africains et entre ces derniers et les pays émergents et le redressement des marchés traditionnels d'exportation, en particulier dans la zone euro.

16. Cependant, les économies africaines font face à des risques importants tels que les chocs climatiques et le terrorisme, auxquels les responsables politiques doivent accorder une attention particulière pour maintenir la croissance nécessaire. Les turbulences économiques mondiales ont été accrues par une instabilité financière aiguë, l'aggravation des problèmes de la dette souveraine et un chômage élevé, surtout dans les économies développées.

D. Évolution récente de la situation sociale en Afrique

17. L'Afrique a fait des progrès économiques considérables vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement malgré une situation initiale difficile. La référence, généralement l'année 1990 pour la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, était relativement faible, comparée à d'autres régions en développement. Il existe une tendance positive d'ensemble caractérisée par d'importants progrès, variables suivant les objectifs, d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays.

1. État des progrès accomplis dans le domaine social en Afrique

18. L'Afrique connaît une amélioration de ses résultats économiques depuis près de deux décennies, mais le rythme et l'ampleur de cette amélioration ne sont pas suffisamment importants pour permettre de réduire la pauvreté ou de créer des emplois. Entre 1990 et 2010, les taux de pauvreté sur le continent ont baissé, quoique lentement, passant de 56,5 à 48,4 %, alors que l'amélioration a été faible (8 %) entre 1990 et 2013 en ce qui concerne la proportion des personnes souffrant de faim et de

malnutrition, les conflits et les mauvaises conditions climatiques ayant entraîné l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

19. Néanmoins, l'Afrique est en voie de réaliser la scolarisation primaire universelle; en effet en 2013, 25 pays ont atteint un taux net de scolarisation d'au moins 75 %. Les taux d'achèvement signalés restent toutefois bien en deçà des taux d'inscription, tandis que le problème de la qualité persiste. La parité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire est passée de 0,86 avant 2012 à 0,93 après 2012, mais la parité entre les sexes dans le secondaire et dans le tertiaire reste à 0,91 et à 0,87 respectivement. La mortalité des enfants de moins de 5 ans a reculé, passant de 146 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 65 décès pour 1000 naissances vivantes en 2012, soit une amélioration de 55,5 points de pourcentage, qui est cependant en deçà de la cible de l'OMD 4, qui est une réduction des deux tiers avant 2015. Les efforts déployés pour lutter contre le VIH / sida, le paludisme et la tuberculose ont donné des résultats remarquables concernant l'incidence, la prévalence et la mortalité.

20. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif relatif à l'environnement ont été plus lents, un quart seulement de la population en Afrique ayant accès à une source d'eau potable améliorée. De même, la proportion des personnes ayant accès à un assainissement amélioré, n'a augmenté que de six points de pourcentage entre 1990 (24 %) et 2012 (30 %), les zones urbaines restant privilégiées. Des infrastructures rurales médiocres se conjuguent avec la dynamique démographique pour aggraver la dégradation des terres et la diminution de la productivité agricole et entraîner ainsi une baisse des revenus et l'insécurité alimentaire.

2. Des progrès appréciables, mais les inégalités persistent

21. Les progrès dans la réalisation des objectifs dans les pays et d'un pays à l'autre semblent varier suivant le revenu, le sexe, l'origine ethnique et la situation géographique. Par exemple, hormis l'Afrique du Nord, seulement 23 % des filles dans les zones rurales africaines pauvres, achèvent le cycle primaire. Dans certains pays, les enfants se trouvant dans la tranche des 20 % de la population les plus pauvres, ont trois fois moins de chances d'aller à l'école primaire que ceux appartenant à la tranche des 20 % les plus riches.

E. Le capital humain de l'Afrique

22. Le capital humain de l'Afrique, même s'il s'améliore, n'est pas assez étroitement relié à l'industrialisation, et certainement pas à l'économie verte telle qu'elle a été validée dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Ces programmes visent à transformer les économies en s'attaquant à leurs vulnérabilités structurelles et en y associant tous les citoyens, en assurant une durabilité qui repose sur des fondements sociaux, économiques et environnementaux solides.

23. L'Afrique est en proie aux deux problèmes du chômage et du sous-emploi, qui se renforcent mutuellement et favorisent le développement du secteur informel dans les pays. Les taux les plus élevés de chômage dans les pays pour lesquels on disposait de données en 2012, ont été enregistrés en Mauritanie (31 %), au Lesotho (26,5 %) et au Gabon (20,3 %). Les femmes connaissent des taux de chômage plus élevés que les hommes, au Lesotho, en Égypte et au Gabon, une situation qui traduit en partie un accès inégalitaire au marché du travail en défaveur des femmes.

F. Emploi

24. Les taux de chômage pour l'Afrique (hors Afrique du Nord), ventilés par sexe, étaient de 6,9 % pour les hommes et de 8,8 % pour les femmes en 2014, ce qui représente des baisses marginales de 0,2 et 0,1 point de pourcentage par rapport aux taux de 2009. La plupart des emplois en Afrique, en particulier pour les jeunes et les

femmes, continuent d'être créés en dehors de l'économie formelle où le profil des compétences est principalement faible. Il a en outre été observé que 9 sur 10 travailleurs ruraux et urbains sur 10 en Afrique, occupent un emploi dans le secteur informel, et la plupart d'entre eux sont des femmes et des jeunes.

G. Population en âge de travailler

25. La population active en âge de travailler (25-64 ans) croît plus rapidement que tous les autres groupes d'âge. Elle a plus que triplé entre 1980 et 2015, passant de 123,7 millions (33,3 %) à 425,7 millions (36,5 %), respectivement. La population active, essentiellement composée de jeunes, et son accroissement au fil du temps, constituent une caractéristique statistique du dividende démographique qui peut favoriser des gains de productivité et la croissance économique en Afrique. Pour avoir des effets positifs, le dividende démographique doit s'appuyer sur une population jeune ayant le profil de compétences requis.

H. Urbanisation

26. Sur la période 2015-2020, l'Afrique connaîtra le taux de croissance urbaine le plus élevé du monde, avec 3,42 % par an contre 1,84 % pour le reste de la planète sur la même période.

27. Au-delà de cette mutation démographique, les zones urbaines contribuent actuellement pour plus de 55 % du PIB aux économies africaines. Toutefois, le rôle économique des villes repose largement sur la consommation plutôt que sur la production. Contrairement à d'autres parties du monde, l'urbanisation en Afrique n'est pas liée à l'industrialisation. On assiste ainsi à la création de « villes de consommation » qui sont peuplées principalement de travailleurs dans le secteur des services non échangeables. En outre, les villes africaines restent largement informelles. Cela est particulièrement problématique compte tenu de la forte proportion de jeunes dans la région et de la nécessité connexe de créer des emplois décents.

I. Conclusions

28. La croissance économique a été plus forte en Afrique que dans la plupart des régions du monde au cours de la dernière décennie. Cependant, dans de nombreux pays africains, elle n'a pas été inclusive, le nombre d'Africains qui vivent dans la pauvreté absolue et ceux qui souffrent de la faim ayant augmenté, tandis que les inégalités restent une préoccupation majeure. Une plus grande attention devrait être accordée aux inégalités et à l'exclusion sociale, par exemple, en mettant en œuvre des programmes volontaristes de protection sociale. Cela est d'autant plus nécessaire que la dépendance de la croissance économique de l'Afrique principalement à l'égard de l'exploitation accrue de ressources naturelles non renouvelables, à très faible valeur ajoutée et créant peu d'emplois, en compromet la durabilité. La croissance non planifiée d'une Afrique urbaine avec une population jeune devra correspondre à un processus de développement garantissant l'acquisition des compétences nécessaires et la prestation efficace et adéquate de services publics.

29. Le secteur informel doit bénéficier d'un ensemble de mesures de formation, d'accès au crédit et de protection sociale pour accroître la productivité et contribuer à améliorer le bien-être, en particulier, des jeunes et des femmes. L'Afrique doit également améliorer sa résilience à la fois aux chocs environnemental et socioéconomique, gérer son capital naturel et réduire la pollution au minimum, en adoptant un processus d'industrialisation plus écologique. Compte tenu de l'approvisionnement irrégulier en énergie dans la plupart des pays, on ne saurait trop

souligner l'importance de sources d'énergie fiables et durables dans la transformation structurelle.

II. Réaliser la transformation structurelle en Afrique : Résultats obtenus par le programme en 2014-2015

A. Division des politiques macroéconomiques

30. Le sous-programme sur les politiques macroéconomiques vise à promouvoir des politiques, stratégies et programmes qui favorisent la croissance et le développement durables en Afrique. Il a pour objectif stratégique principal d'accélérer le passage des pays africains du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. Un élément important de cette stratégie est la réalisation de travaux de recherche appliquée en vue de formuler des recommandations destinées à aider les États membres à concevoir des politiques et des programmes macroéconomiques propres à assurer une forte croissance qui profite à tous et soit écologiquement viable, et permette de créer des emplois et d'accélérer le processus de développement économique global dans un contexte de bonne gouvernance et de stabilité.

31. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de la CEA au cours de l'exercice biennal, le sous-programme a influencé les processus de formulation de politiques et de développement en diffusant ses résultats de recherche sur les politiques et les recommandations connexes, utilisant à cet effet ses produits du savoir tels que sa publication phare, à savoir le Rapport économique sur l'Afrique, l'étude intitulée Incidences socioéconomiques d'Ebola en Afrique et les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

32. La CEA a produit les éditions 2014 et 2015 du Rapport économique sur l'Afrique, dont les thèmes ont été pour l'édition de 2014 « Politique dynamique industrielle en Afrique » et « L'industrialisation par le commerce » pour 2015. Le rapport de 2015 fait fond sur les précédentes éditions qui soulignaient la nécessité d'un « État développementaliste » et de plans de développement pour favoriser la transformation structurelle de l'Afrique, en mettant les ressources naturelles du continent au service d'une industrialisation fondée sur les produits de base et en adoptant des cadres de politique industrielle dynamique reposant sur des institutions novatrices, des processus efficaces et des mécanismes souples. Les messages et recommandations clés du rapport ont été largement diffusés à l'occasion de diverses manifestations de lancement organisées dans plus de 20 grandes villes en Afrique et ailleurs.

33. Le modèle de prévision de la CEA a été établi et affiné au cours de la période considérée. Il vise à améliorer l'élaboration des politiques et la planification dans les pays africains. Neuf pays ont utilisé les produits du savoir de la CEA pour la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et des cadres nationaux de planification du développement, ce qui représente un taux de réalisation de 90 % par rapport à la cible de dix pays et partant de zéro pays en 2012-2013. Les pays bénéficiaires sont la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria, pour lesquels la CEA a produit un rapport d'étude sur les incidences socio-économiques de la maladie à virus Ebola, rapport contenant des prévisions de croissance économique les concernant ; l'Angola et le Rwanda, auxquels la CEA a fourni des conseils en politique macroéconomique et l'Algérie, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigéria et l'Afrique du Sud, pour lesquels le modèle de prévision de la CEA est adapté et adopté. La CEA a organisé un atelier de formation auquel ont participé des représentants d'institutions de recherche de quatre de ces six derniers pays, ainsi que des membres du personnel de la CEA venant de diverses divisions et bureaux sous-régionaux pour comprendre la méthode de conception technique du modèle et son mode de fonctionnement. L'atelier a donné aux participants l'occasion de se familiariser avec les aspects théoriques et techniques de la conception et de la mise au point du modèle,

destinées à produire des prévisions crédibles aussi bien pour l'Afrique en tant que région que pour les pays spécifiquement concernés.

34. Au cours de l'exercice biennal, la CEA a également contribué à l'établissement et au lancement de l'édition 2015 du rapport « *Situation et perspectives de l'économie mondiale* », publication annuelle conjointe du Département des affaires économiques et sociales, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des cinq commissions régionales. L'Organisation mondiale du tourisme y a aussi contribué. Le rapport donne un aperçu de la performance économique mondiale récente, en indique les perspectives à court terme et traite d'un certain nombre de questions-clefs de politique économique et de développement.

35. Dans le domaine du renouveau de la planification, la CEA a entrepris des études de cas par pays afin de tirer des enseignements en matière de planification du développement en Afrique. Le rapport intitulé « Planification du développement économique en Afrique : 50 années d'expérience » a été révisé et achevé en 2015, sa traduction et son impression étant prévues pour 2016. Il est le résultat d'un important travail de recherche fondé sur l'expérience en matière de planification de neuf pays africains appartenant à toutes les cinq sous-régions du continent et de huit pays d'Asie. L'objectif du rapport est d'informer les décideurs de la valeur de la planification du développement, tout en attirant leur attention sur les pièges que pourraient receler ses pratiques et ses orientations stratégiques. Le document est déjà utile. Il a notamment aidé, en octobre 2015, la Direction de la planification du Sénégal dans la restructuration du système de planification nationale du pays. Les résultats de ce travail, ajoutés à une étude similaire sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, ont fourni la base analytique de l'appui apporté aux États membres pour la transition vers les objectifs de développement durable et la mise en œuvre de ces derniers. La redynamisation du réseau des planificateurs du développement en 2015 a créé un cadre de transmission du savoir entre pairs et de partage d'expériences entre les praticiens du développement basés en Afrique.

36. Pour promouvoir l'objectif de la CEA de devenir le centre de réflexion de référence en Afrique, le sous-programme a représenté la Commission à la conférence sur les innovations des centres de réflexion, organisée par l'Institut Lauder de l'Université de Pennsylvanie. Il a pris part à l'examen d'un livre sur les centres de réflexion et les objectifs de développement durable¹, qui examine les possibilités offertes et les défis posés par ces objectifs et met en lumière le rôle que jouent les centres de réflexion dans la mobilisation du public et des décideurs autour de ces objectifs. Le livre met en évidence les stratégies et programmes spécifiques que 14 centres de réflexion, dont la CEA, ont mis au point dans le monde entier pour aider à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Les stratégies et les idées contenues dans le livre seront, de toute évidence, utilisées par les centres de réflexion et les groupes d'action politique dans le monde entier, du fait qu'elles facilitent la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

37. La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a publié le rapport annuel de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, lequel non seulement évalue les résultats des pays africains en matière de mise en œuvre des OMD, mais souligne aussi les interventions réussies en Afrique qui devraient désormais guider la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport a été officiellement lancé en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. Il a également été largement diffusé à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, notamment à la dixième Conférence économique africaine, tenue à Kinshasa en 2015.

¹ J. McGann, ed., *Think Tanks and SDGs: Catalysts for Analysis, Innovation and Implementation* (Université de Pennsylvanie, 2016).

38. La CEA s'est beaucoup investie dans l'appui à la conception, à l'adoption et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Agenda 2063 qui constituent le schéma directeur du développement continental. En détachant un membre du personnel auprès du Groupe des négociateurs africains à New York, la CEA a aidé ce dernier à faire prendre dûment en compte les priorités de l'Afrique dans les objectifs et le Programme d'action. En effet, les négociations intergouvernementales sur le Programme de développement pour l'après-2015 et le financement du développement ont été guidées par la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (comme souligné dans le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2014), document élaboré avec l'aide de la CEA. La CEA a, en outre, apporté un appui technique à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour la conception de l'Agenda 2063, adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains au début de 2015. Par la suite, la CEA a aidé la Commission de l'Union africaine et les États membres africains à affiner les indicateurs mondiaux pour les objectifs de développement durable en prélude à la réunion de la Commission de statistique à Bangkok en novembre 2015. La Commission travaille actuellement avec l'Union africaine à l'élaboration d'un ensemble intégré d'indicateurs pour suivre les résultats de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Une telle collaboration assurera une démarche cohérente et intégrée de la mise en œuvre et du suivi des deux programmes.

39. Dans le cadre des efforts visant à aider les pays africains les moins avancés, le sous-programme a organisé en mai 2015 à Alger une réunion technique régionale pour préparer ces pays à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui se tiendra en juin 2016 à Antalya, en Turquie. Les participants à la réunion d'Alger ont examiné les voies et moyens d'améliorer les résultats en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le contexte africain.

40. La CEA a également, par le biais de ses travaux de recherche et de plaidoyer, influé sur les politiques dans dix pays (sur les dix qui étaient l'objectif cible de l'exercice biennal) concernant le développement du secteur privé et la mobilisation des ressources intérieures et extérieures au service du développement. Les pays sont l'Algérie, l'Angola, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Ghana, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Swaziland et le Tchad. Ce résultat représente une augmentation de 100 % par rapport à la situation de départ de zéro pays ayant adopté de nouvelles politiques sur le développement du secteur privé et la mobilisation de ressources au service du développement.

41. Le sous-programme a par ailleurs beaucoup contribué à la sensibilisation du public aux priorités de financement du développement de l'Afrique et faciliter la réalisation d'un consensus sur ce sujet. Il a fourni un appui technique aux consultations régionales en vue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba en 2015. L'appui apporté par la CEA a consisté à élaborer des documents d'analyse qui ont aidé à renforcer les stratégies de négociation du Groupe Afrique durant la Conférence et à préciser davantage les engagements qui façonneront l'orientation stratégique du continent pour les années à venir. Lors de la conférence, la CEA a organisé, en partenariat avec le Gouvernement éthiopien et la Société de conseil McKinsey and Co., une manifestation parallèle sur le thème : « Accroître la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique ». Ont pris part à la réunion plus de 130 participants représentant des gouvernements africains, le secteur privé, des chercheurs et la société civile. Le sous-programme a également contribué à une manifestation parallèle organisée par les cinq commissions économiques régionales sur le thème : « Perspectives régionales sur la mise en œuvre d'un programme de développement ambitieux, transformateur et durable ».

42. Le sous-programme a entrepris une étude intitulée « Renforcement du développement du secteur privé national en Afrique : cas du secteur des énergies renouvelables ». L'étude examine dans quelle mesure les pouvoirs publics en Afrique pourront utiliser efficacement une politique industrielle interventionniste pour développer l'entreprise privée et stimuler la production nationale, en particulier dans des secteurs tels que la construction et l'énergie. Comme suite donnée au Consensus de Marrakech, qui a sous-tendu les délibérations de l'Afrique sur le financement du développement en vue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et, en conséquence, du Programme d'action d'Addis-Abeba, le sous-programme a également préparé une étude sur les « Stratégies de mobilisation de ressources et d'investissement en faveur de la transformation structurelle ». S'appuyant sur des études de cas concernant l'Éthiopie, le Maroc et le Nigéria, le rapport a fourni des exemples d'approches stratégiques et de pratiques optimales en matière de mobilisation de ressources et d'investissement pour la transformation structurelle. En outre, une étude sur la viabilité et l'utilisation des investissements d'impact, est en cours. Le Consensus de Marrakech a aussi facilité l'établissement du rapport de 2015 du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, en orientant les efforts déployés pour instaurer des partenariats afin d'inverser les flux financiers illicites en provenance du continent.

43. Dans le cadre du suivi de l'élaboration du rapport final du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, et en collaboration avec le Centre africain de développement minier, le sous-programme a entrepris de nouvelles études sur l'impact des flux financiers illicites en Afrique. Les travaux de recherche permettront d'améliorer la compréhension actuelle de la nature de ces sorties illicites de capitaux et de leurs sources principales. Elle contient des recommandations sur la façon de relever les défis politiques que posent ces flux financiers illicites, notamment dans le secteur minier.

44. Le sous-programme, conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a produit les éditions 2014 et 2015 de l'« Examen mutuel de l'efficacité du développement » prescrit par les chefs d'État et de gouvernement du Comité de mise en œuvre du NEPAD en 2003. L'examen porte sur 19 sujets répartis en quatre grands groupes: croissance économique durable, investissement dans le capital humain, bonne gouvernance et financement du développement. L'édition de 2014 a été lancée lors de la manifestation parallèle du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique tenu à Marrakech, au Maroc, alors que l'édition de 2015 a été officiellement lancée à la dixième Conférence économique africaine, tenue à Kinshasa. Les deux éditions ont été largement diffusées lors des manifestations de lancement et d'autres événements organisés par la CEA et l'OCDE sur le continent et hors d'Afrique. L'édition de 2014 a également été envoyée par courrier postal à la plupart des universités en Afrique.

45. Le sous-programme a facilité l'échange d'idées et favorisé la recherche à l'occasion de la dixième Conférence économique africaine. La Conférence, qui a eu pour thème « S'attaquer à la pauvreté et aux inégalités dans le programme de développement pour l'après-2015 » a été organisée conjointement avec la BAD et le PNUD. Elle a attiré un total de 250 participants, dont des ministres en charge de la planification économique et des finances, des responsables gouvernementaux de haut niveau et des praticiens du développement en Afrique. Elle s'est achevée sur la publication du « Document final de Kinshasa qui a fait ressortir la sévérité de la pauvreté, le coût élevé de la conduite des affaires sur le continent, les problèmes de gouvernance, les inégalités entre les sexes et l'état médiocre des infrastructures en matière de santé et la qualité de l'éducation, entre autres facteurs qui empêchent de réaliser actuellement la croissance économique inclusive en Afrique.

46. Dans le domaine de la gouvernance économique, la CEA a atteint pleinement son objectif de l'exercice biennal consistant à porter de 18 à 24 le nombre de pays africains utilisant ses travaux de recherche et de plaider pour améliorer les pratiques, politiques et normes en matière de bonne gouvernance économique. Les six

nouveaux pays sont les suivants : Cameroun, Ghana, Djibouti, Sierra Leone, Swaziland et Tchad. La CEA a, en outre aidé quatre autres pays (Cameroun, Tchad, Ghana et Djibouti) à adopter des politiques sur la gouvernance économique, ce qui porte le nombre total des pays à 22.

47. En outre, la CEA a établi le quatrième Rapport sur la gouvernance en Afrique ayant pour thème « Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale ». Le rapport comporte une critique des mesures actuelles de la corruption fondées sur la perception, faisant observer que celles-ci ne tiennent pas compte de la dimension internationale du phénomène. Les pays africains et les partenaires y sont exhortés à mettre l'accent sur les approches en matière de mesure de la corruption fondées sur des faits et sur des critères quantitatifs plus objectifs, en prêtant une attention particulière à la dimension internationale.

48. Sur la question de la corruption, le sous-programme a également réalisé deux études- Étude sur la corruption dans la passation des marchés publics : le cas des infrastructures » et « Corruption dans les collectivités décentralisées et les institutions traditionnelles », qui contiennent d'importantes recommandations aux pays africains dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour réduire la corruption.

B. Division de l'intégration régionale et du commerce

49. Dans le cadre de son sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce, la CEA a pour objectif de promouvoir une coopération efficace et l'intégration régionale des États membres, notamment par l'application d'approches régionales à la recherche de solutions aux difficultés rencontrées dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la gestion foncière. Le discours actuel sur la transformation structurelle des économies africaines et le lancement récent, tant de la Zone de libre-échange tripartite (entre le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)) que des négociations sur la Zone de libre-échange continentale, donnent une idée claire de l'important objectif en cours de réalisation.

50. La CEA continue de manière significative d'aider les États membres à adopter des politiques et des initiatives régionales visant à promouvoir le commerce intra-africain et à tirer un meilleur parti d'autres initiatives de développement des échanges tels que les accords de partenariat économique (APE). Elle s'est aussi beaucoup investie dans des initiatives majeures concernant le commerce en Afrique, auxquelles elle a apporté un appui technique. L'appui apporté aux trois communautés économiques régionales participant aux négociations sur la Zone de libre-échange tripartite, illustre bien cet engagement. Les efforts ayant abouti au lancement de la Zone de libre-échange tripartite en juin 2015 et au coup d'envoi des négociations sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). En coopération avec la Commission de l'Union africaine et la BAD, et dans le cadre d'un processus de consultation associant les communautés économiques régionales et les États membres, la CEA a mis la dernière main à la première édition de l'Indice africain d'intégration régionale. Elle a également produit la septième édition du rapport État de l'intégration régionale en Afrique, qui souligne la nécessité de promouvoir l'innovation en Afrique pour une transformation structurelle réussie. L'étude d'impact de la Zone de libre-échange continentale sur les droits de l'homme menée par la CEA et axée sur l'emploi, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux, devrait examiner les vulnérabilités à prendre en compte dans les négociations en cours sur la Zone. À cet égard, la CEA a dépassé ou atteint ses objectifs, avec 29 pays et trois communautés économiques régionales élaborant ou mettant en œuvre actuellement des politiques ou programmes dans le cadre de Zones de libre-échange ou d'unions douanières.

51. Une assistance technique a été apportée pour l'élaboration et la validation du plan d'action national et régional pour l'accélération du commerce intra-africain et de

la Zone de libre-échange continentale (dont ont bénéficié le Gabon, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, la Tunisie, la CAE, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) la CEDEAO, la SADC et l'Union du Maghreb arabe), ainsi que pour la formulation et la validation de la stratégie nationale d'adaptation à l'African Growth Opportunity Act (pour Éthiopie et le Lesotho). Afin d'aider les États membres à conclure des accords commerciaux plus inclusifs et équitables, il leur a été fourni des données sur les incidences économiques non seulement des accords de partenariat économique, mais aussi des « méga-accords » commerciaux régionaux. Un appui technique a également été apporté au Groupe africain à l'OMC lors des préparatifs de la dixième Conférence ministérielle, tenue à Nairobi, la première du genre en Afrique. Le nombre de positions communes adoptées ou mises en œuvre par les États membres dans le domaine du commerce international ou de la négociation commerciale, qui est passé de 10 pendant la période biennale 2012-2013 à 16 durant la période 2014-2015 (comparé à l'objectif de 15 pour l'exercice biennal).

52. En plus de tenir les États membres informés de la situation de la sécurité alimentaire en Afrique, la CEA a lancé une initiative qui vise à promouvoir et à développer des chaînes de valeur de produits de base stratégiques, qui seront coordonnées au niveau régional, en vue de renforcer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à élaborer des politiques et des stratégies efficaces de développement de chaînes de valeur agricoles régionales. L'initiative, tout comme les résultats obtenus, a été vivement saluée et soutenue par l'Union africaine. Elle cadre parfaitement avec le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine visant à promouvoir et à développer des chaînes de valeur, l'agroalimentaire et les agro-industries. L'initiative prévoit la réalisation d'un certain nombre de produits, notamment cinq études régionales d'évaluation de la création de chaînes de valeur agricoles et de groupements d'industries agroalimentaires régionaux ; un cadre de renforcement des capacités pour développer et mettre en œuvre des chaînes de valeur agricoles et des groupements agro-industriels régionaux ; cinq études de base sur les groupements et un projet de cadre stratégique et de lignes directrices pour le développement et la promotion des chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique, à soumettre aux chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour une adoption éventuelle.

53. Sur les questions agricoles, la CEA a atteint pleinement son objectif d'augmenter de cinq à six le nombre des pays (avec l'ajout la République démocratique du Congo) et de deux à cinq celui des communautés économiques régionales COMESA, CAE, CEEAC, CEDEAO et SADC) qui ont élaboré ou exécuté des politiques ou des programmes visant à développer l'agriculture et à assurer la sécurité alimentaire.

54. La CEA a entrepris une étude à l'échelle de l'Afrique pour déterminer si les conditions nécessaires à la transformation de l'agriculture sont réunies. Les résultats de l'étude pourraient être pris en compte dans l'élaboration d'un cadre stratégique pour promouvoir une transformation agricole et rurale réussie, qui sera adopté au niveau politique le plus élevé en Afrique. L'étude devrait être lancée en 2016. L'analyse des systèmes de culture est essentielle pour le développement du secteur de l'agriculture en Afrique et elle devrait aider à réaliser des gains économiques considérables dans les secteurs agricole et agroalimentaire du continent. Dans ce contexte, la CEA a établi un rapport d'étude global sur l'examen approfondi des systèmes de production agricole et alimentaire en Afrique dans le contexte des nouvelles tendances. La contribution de la CEA a permis d'éclairer le débat sur la réforme de ces systèmes dans le contexte de l'après- Malabo et à la lumière de l'Agenda 2063.

55. Consciente du rôle que peut jouer le capital-investissement envisagé comme une éventuelle source complémentaire d'investissement pouvant soutenir les efforts de développement en Afrique, la CEA a évoqué, entre autres initiatives, les possibilités qu'offre le capital-investissement pour la croissance économique en

Afrique. À cet égard, elle a réalisé une étude panafricaine intitulée « Le capital-investissement et son rôle potentiel dans la croissance économique en Afrique : démystifier cette catégorie d'actifs aux yeux des décideurs ». Le neuvième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IX) a donné l'occasion à la CEA de faire connaître les conclusions de l'étude aux parties prenantes, notamment les États membres, le secteur privé et les organisations de la société civile. Les recommandations du Forum sur cette question ont été tirées du corpus de connaissances figurant dans un ouvrage² de la CEA qui, outre sa large diffusion, a alimenté les débats à la troisième Conférence sur le financement du développement. Tous ces efforts devraient à terme renforcer considérablement l'influence politique de la Commission. L'on peut d'ores et déjà affirmer que l'étude a permis de sensibiliser les États membres à l'existence et à la viabilité du capital-investissement en tant que source de financement pour le développement de l'Afrique. Elle a contribué aussi à démystifier cette classe d'actifs aux yeux des décideurs, ce qui était de fait un des objectifs poursuivis.

56. La CEA a également initié un dialogue sur les accords bilatéraux d'investissement et les politiques d'investissement, tant au niveau national que continental. Au centre du débat se trouve la question de savoir si ces accords ont eu un impact significatif sur les niveaux des échanges dans les États africains signataires.

57. Dans le domaine de l'énergie, la CEA a continué de fournir un appui aux États membres et aux communautés économiques régionales (comme la CAE et la CEDEAO) aux fins de l'adoption de technologies énergétiques non polluantes et de politiques de promotion des énergies propres, en vue d'accélérer la réalisation de l'objectif de l'énergie durable pour tous. Elle a lancé une initiative à l'échelle du continent visant à renforcer la capacité des pays africains à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables afin de réaliser le développement durable et faire reculer la pauvreté. Le projet portait sur le potentiel des bioénergies et sur les politiques susceptibles d'en appuyer le développement dans le contexte africain, un accent particulier étant mis sur les biocarburants liquides en raison de leurs effets positifs de grande portée.

58. La CEA, surnommée le « champion » de la transformation structurelle de l'Afrique, examine actuellement un grand nombre de politiques industrielles et commerciales en place dans des États membres et organisations, dont le Swaziland et la Guinée-Bissau, et le COMESA. Par exemple, la CEA a aidé à élaborer une politique industrielle et commerciale détaillée et autonome pour le Swaziland qui expose la position économique du Gouvernement sur l'industrie et les mesures d'intervention commerciale et définit les stratégies devant aboutir au développement durable du pays pour appuyer d'autres programmes visant à réaliser ses objectifs pour 2022.

59. La CEA a également procédé à un examen des politiques et des stratégies industrielles en Afrique, qui a permis d'avoir des renseignements sur le renforcement des capacités industrielles sur le continent dans l'objectif de combler les lacunes observées dans ce domaine. L'examen comprenait des analyses quantitatives et qualitatives des politiques et initiatives actuelles concernant le développement industriel, ainsi que de l'état et des tendances des indicateurs industriels. La CEA a, dans ce cadre, organisé la neuvième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionale sur le thème « Promouvoir l'intégration productive aux fins de la transformation structurelle de l'Afrique ». Outre la présentation des réalisations et des résultats saillants du sous-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, la session visait à sensibiliser les décideurs africains à l'importance de l'industrialisation et de l'intégration productive, en tant que soubassement du processus de transformation de l'Afrique. Quarante-neuf États membres et six communautés économiques régionales y ont pris part. Parallèlement à la session, un dialogue sur la

² Abdalla Hamdok (éd.), *Financements novateurs et transformation économique en Afrique* (CEA, Addis-Abeba, 2015).

transformation structurelle dans le nouveau paysage mondial, a été conjointement organisé par la CEA, la CEPALC et l'OCDE, avec la participation de l'Agence allemande de coopération internationale. Le dialogue portait sur l'application de mesures concrètes pour faciliter le partage des connaissances en matière de politique de développement devant aider à mieux comprendre les défis sur le plan politique qui se posent dans les domaines de la transformation et du développement de la production. La manifestation a vu la participation de plus de 100 acteurs venant d'organisations internationales, du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que des responsables africains et des organisations non gouvernementales.

60. Sur le plan des infrastructures, la CEA a contribué à l'élaboration du modèle de suivi et d'évaluation du Programme de développement des infrastructures en Afrique destiné à des projets d'infrastructure transafricains et visant à améliorer la mise en œuvre des projets régionaux. Une feuille de route pour l'application accélérée du Plan africain pour la Décennie d'action pour la sécurité routière, a été adoptée par la Commission de l'Union africaine lors de la réunion régionale d'examen de la sécurité routière, tenue en juillet 2015. La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque mondiale, a organisé une manifestation parallèle sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de la Décennie, notamment les défis et perspectives pour l'Afrique, lors de la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière, organisée en novembre 2015.

61. De manière générale, de grands progrès ont été réalisés en vue de porter le nombre de pays et de communautés économiques régionales qui élaborent des politiques ou des programmes dans les domaines de l'industrialisation, des infrastructures, de l'énergie ou de l'investissement, de 8 à 17 et de 1 à 3 respectivement.

62. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'augmentation du nombre de pays et de communautés économiques régionales qui conçoivent ou mettent en œuvre des politiques et programmes pour relever les défis de la gouvernance foncière. Les 11 nouveaux pays étaient l'Angola, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Niger, la Somalie, le Soudan du Sud, le Swaziland et la Zambie, et les communautés économiques régionales étaient le COMESA, la CEDEAO et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Le sous-programme a contribué à ce succès en renforçant les capacités des États membres et des communautés par la mise en œuvre de programmes conjoints visant à intégrer les questions de gouvernance foncière dans les stratégies et programmes ; en menant des travaux de recherche destinés à produire des preuves factuelles à l'appui des choix de politique foncière et en mettant au point un cadre de suivi des progrès accomplis en matière de politique foncière.

63. La CEA a institué une conférence biennale sur la politique foncière en Afrique, qui a réuni plus de 350 participants et produit 85 communications. Elle a également créé un site Web dédié à son Initiative de politique foncière, qui est une source utile pour l'accès à l'information foncière et comme base de données d'informations foncières.

64. Pour renforcer les capacités des parties prenantes du secteur foncier et des institutions de gouvernance/administration foncière en Afrique, la CEA, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), a établi un document d'information et un cadre pour le renforcement des capacités et organisé plusieurs stages de formation avec des partenaires tels que le Parlement panafricain et le Centre régional de la cartographie des ressources pour le développement, à l'intention des parlementaires de la CEDEAO et de plus de 50 acteurs du secteur foncier de 20 pays anglophones et francophones. Elle a en outre élaboré des programmes de formation sur l'égalité des sexes et la participation populaire dans les politiques foncières. Elle a par ailleurs mené un certain nombre d'études couvrant un large éventail de questions foncières, dont le rôle des

parlementaires dans la gouvernance foncière, les droits fonciers des femmes et l'élaboration de directives concernant les programmes de formation en gouvernance foncière dans les universités et établissements d'enseignement supérieur. La CEA a également obtenu du Gouvernement allemand un appui financier pour la création d'un réseau panafricain d'excellence en matière de gouvernance foncière. Elle a mené des activités d'information dans divers forums ou manifestations internationales de haut niveau sur l'agriculture en Afrique et ailleurs pour mieux sensibiliser le public à la gouvernance foncière. La Commission examine actuellement plus de 20 demandes d'assistance technique venant d'États membres et de partenaires et continue de soutenir une série de projets pilotes nationaux et régionaux relatifs à la gouvernance foncière et à l'intégration des questions foncières, avec des partenaires comme les organisations de la société civile, la *Pan-African Farmers' Organization* (PAFO), le Fonds international de développement agricole, l'Union européenne et l'IGAD. La CEA, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, apporte un soutien multisectoriel à dix pays africains pour la mise en œuvre intégrée des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et des Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique, afin d'améliorer la gouvernance foncière dans ces pays et renforcer ainsi la sécurité alimentaire.

65. Suite à un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, qui a été présenté à la Conférence inaugurale du Comité technique spécialisé de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement en octobre 2015, la Conférence des ministres de l'Union africaine a approuvé un certain nombre de recommandations sur les politiques foncières, qui portaient notamment sur la création d'un centre africain pour les politiques foncières et d'un fonds pour faciliter la mobilisation de ressources en faveur du centre, l'adoption d'un cadre de suivi et d'évaluation des progrès accomplis en matière de politique foncière, l'attachement aux Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique³, dans le but de promouvoir les investissements agricoles et la réalisation de l'objectif consistant à allouer 30 % des terres aux femmes et de garantir les droits fonciers de celles-ci par des réformes législatives et d'autres mécanismes.

C. Division des initiatives spéciales

66. Ce sous-programme continue de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, du changement climatique et des nouvelles technologies et innovations pour soutenir la transformation économique et sociale de l'Afrique. C'est ainsi qu'au cours de la période biennale 2014–2015, la CEA a renforcé ses activités de recherche, d'élaboration de politiques et d'analyses sur les innovations et les technologies, la transformation verte, les industries minières et extractives et le changement climatique. Ces activités visent à instaurer des politiques favorables aux pauvres et des processus judiciaires de prise des décisions et de formulation des politiques en tant que moyens de réaliser le développement durable. Le sous-programme a permis d'augmenter le nombre des initiatives nationales, sous-régionales et régionales exploitant des technologies nouvelles et des innovations au service du développement, lequel est passé de 15 initiatives en 2012–2013 à 28 en 2014–2015. Ces initiatives comprennent des services techniques et consultatifs pour la formulation, l'examen et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales et régionales relatives aux technologies de l'information et de la communication et un appui à l'élaboration de stratégies et de cadres de mesure en matière de gouvernement en ligne fournis à huit pays (Cameroun, Éthiopie, Ghana, Gambie, Guinée, Maroc, Mozambique et

³ Union africaine, BAD et CEA, *Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique* (Addis-Abeba, 2014)

Namibie). Le principal objectif de ces initiatives est d'améliorer considérablement les résultats des gouvernements en matière de prestation de services et d'appui à la gouvernance.

67. Durant la période considérée, la CEA a organisé de nombreuses manifestations relatives aux technologies de l'information et de la communication, dont le troisième Forum africain sur la gouvernance d'Internet, organisé en partenariat avec le Ministère nigérian des technologies de la communication, et qui a eu des répercussions sur la réunion mondiale multipartite sur le Forum sur la gouvernance d'Internet, tenue à Istanbul, en Turquie.

68. Dans le cadre des préparatifs de l'examen décennal de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, la CEA a commandé un certain nombre d'études de pays pour évaluer l'état de la mise en œuvre de ces conclusions en Afrique. Sur la base des résultats des rapports de pays, un rapport a été établi sur les résultats et perspectives pour l'Afrique, qui contient des recommandations à l'intention des décideurs.

69. Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, la CEA a pleinement atteint son objectif d'augmenter le nombre des institutions et des réseaux d'innovateurs et d'inventeurs soutenus par les États membres et les communautés économiques régionales, en conséquence du travail de recherche et de sensibilisation de la CEA. Ce résultat a été obtenu en favorisant l'élaboration de programmes d'enseignement en ingénierie biomédicale dans les universités africaines, qui ont été adoptés par 11 universités vers la fin de 2015. Près de 220 étudiants se sont inscrits à ce genre de programmes, et 33 ont obtenu leur diplôme à la fin de l'année 2015. L'ampleur et la pertinence de la composante du programme sur l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes continuent de croître. En 2015, la CEA a organisé la troisième université d'été sur l'innovation en ingénierie biomédicale et l'entrepreneuriat, destinée à promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes. Ces programmes ont connu un succès remarquable en Ouganda, où tous des étudiants diplômés des universités utilisant le programme général ont trouvé un emploi ou créé leur propre entreprise et fournissent des services précieux aux hôpitaux, tout en concluant des partenariats avec de grands fournisseurs dans les pays développés. La composante recherche du programme d'ingénierie biomédicale met l'accent sur le marché des matériels et produits biomédicaux, la réglementation et les possibilités d'émergence d'une industrie des matériels et produits biomédicaux. Les études de cas sur le Kenya et le Malawi ont commencé, et deux études supplémentaires sur l'Égypte et le Nigéria ont été lancées.

70. La CEA a également lancé un dialogue annuel d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et le programme de transformation de l'Afrique, qui devrait servir de cadre, d'une part, à la formulation des politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et, d'autre part, à l'apprentissage et au partage d'expériences et de connaissances entre décideurs, experts et acteurs du secteur privé africains. Le dialogue d'experts de haut niveau a permis aux États membres d'apporter une contribution aux programmes de science, de technologie et d'innovation de la CEA et à la Commission de diffuser ses produits. Le dialogue de 2015 a été organisé conjointement avec le Gouvernement du Kenya et accueillie par celui-ci, et il a porté sur le rôle des pôles d'innovation, des regroupements d'entreprises innovantes et des parcs d'innovation dans le processus d'industrialisation. La réunion a fait fond sur la recherche en cours de la CEA, qui était un des produits du premier dialogue tenu au Nigéria en 2014 sur le thème de : science, technologie, innovation et programme de transformation de l'Afrique.

71. Dans le domaine de l'économie verte, deux pays ont commencé à élaborer ou à mettre en œuvre des réformes politiques visant à réaliser la transformation verte. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration de produits du savoir destinés à renforcer la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des réformes en faveur de l'économie verte. À cet égard, des études de

cas ont été réalisées dans cinq pays (Burkina Faso, Éthiopie, Gabon, Mozambique et Tunisie), dont trois (Éthiopie, Mozambique et Tunisie) ont entamé des réformes en matière d'économie verte. Trois principaux produits du savoir ont été réalisés, dont le premier, un rapport intitulé «*Promotion de l'économie verte et de la transformation structurelle dans certains pays africains*», a été établi sur la base d'études de cas réalisées au Burkina Faso, en Éthiopie, au Gabon, au Mozambique et en Tunisie.

72. Le rapport a examiné les liens entre les politiques d'économie verte inclusive et la transformation structurelle aux fins de promouvoir la cohérence politique nécessaire pour une transition en douceur. Le deuxième rapport, intitulé «*Méthodes et outils intégrés d'évaluation des politiques d'économie verte inclusive en Afrique*», expose une méthode et un outil fondés sur des faits concrets pour guider l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'économie verte inclusive, ainsi que l'évaluation de leur impact. Un troisième rapport, intitulé «*Mesures favorisant une économie verte inclusive en Afrique*», a mis en exergue des mesures favorisant la transition vers une croissance verte. En outre, des notes d'orientation sur les trois produits du savoir ont été établies. La CEA a également produit un rapport intitulé «*Améliorer la gestion des ressources en eau grâce à une économie verte inclusive : étude de projets choisis dans le bassin du lac Victoria*».

73. La cinquième édition du Rapport sur le développement durable en Afrique a été élaborée sur le thème «*Réaliser le développement durable en Afrique au moyen d'une croissance verte inclusive*». En plus de présenter une évaluation globale des progrès en direction du développement durable en Afrique, le Rapport a mis l'accent sur le fait qu'il importait de promouvoir une croissance verte inclusive dans des secteurs donnés. Dans le cadre de la mise au point de cette cinquième édition, des rapports nationaux portant sur des études de cas relatives à la croissance verte inclusive ont été rédigés pour l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Ghana et le Maroc. Le sous-programme a également mené à bien un projet qui consiste à renforcer les capacités dont disposent les décideurs africains pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies nationales et régionales de développement en Afrique, notamment en produisant deux rapports sous-régionaux (sur l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest) et quatre rapports nationaux (sur le Burkina Faso, le Malawi, le Mozambique et le Nigéria).

74. Le sous-programme a aussi joué un rôle d'appui aux pays africains dans les discussions internationales sur le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, il a élaboré des rapports régionaux et sous-régionaux concernant les objectifs de développement durable. En juin 2015, le sous-programme a par ailleurs prêté un concours substantiel à l'organisation et au service du Forum régional africain pour le développement durable. Le document final issu de cette manifestation a constitué la contribution collective de l'Afrique à la réunion de 2015 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

75. La Commission a encouragé l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives en lien avec la Vision africaine des mines. Cinq pays (Guinée, Lesotho, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Sierra Leone) ont adopté des politiques ou cadres réglementaires pour une gestion des ressources minérales qui soit conforme à la Vision.

76. La Guinée a défini pour son secteur minéralier un certain nombre de priorités stratégiques alignées sur la Vision africain des mines. Par suite, en collaboration avec le PNUD et la Chambre nationale des mines, la CEA travaille à la mise au point d'une politique générale concernant la responsabilité sociale des entreprises, qui reflètera les priorités fixées par le Gouvernement. La demande en a émané directement de la Présidence. Le Lesotho a quant à lui lancé une réforme législative de son secteur minier, dans le droit fil de la Vision, tandis que la Sierra Leone a entamé l'élaboration d'un cadre stratégique sur les minéraux qui s'inspire aussi de la Vision. En outre, la CEA a commandé des études sur l'égalité des sexes dans le secteur de l'exploitation minière, y compris l'activité minière artisanale africaine et à petite échelle, qui doivent

également faire le point sur les considérations y afférentes en matière de politiques. Ce projet a abouti à la publication d'un recueil présentant les possibilités qui s'offrent aux femmes et les difficultés qu'elles rencontrent, en tant qu'agents principaux de l'activité minière artisanale, ainsi que les mécanismes de financement de la transition vers une exploitation minière à petite échelle.

77. Enfin, la CEA procède actuellement à une évaluation des politiques de valorisation des ressources minérales dans les 15 États membres de la SADC, recensant les meilleures pratiques en vigueur et les enseignements tirés dans la région, avec pour objectif ultime de promouvoir le programme de valorisation de ces ressources qui est mené par le COMESA. Les connaissances et capacités des bénéficiaires, s'agissant de tirer profit du secteur minéralier, sont également renforcées par des initiatives régionales en faveur des industries extractives en Afrique : une exploitation de la Vision africaine des mines aux fins de rehausser la qualité de la gouvernance ; un guide sur les ambitions minières nationales pour l'intégration de la Vision et l'établissement de cadres politiques et réglementaires nationaux conformes à la démarche qu'elle propose ; des analyses des lacunes dans les moyens des bureaux africains de recherches géologiques ; et une enquête sur les flux financiers illicites. Une étude a également été entreprise au sujet de l'activité minière à petite échelle en Afrique, y compris des travaux de terrain et la collecte de données, qui rend compte de cette activité en Afrique sur la base d'éléments recueillis dans 16 pays, à savoir l'Angola, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la République centrafricaine, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe.

78. Par l'intermédiaire du Centre africain pour la politique en matière de climat, la CEA a maintenu son appui aux États membres en s'attaquant aux difficultés que les changements climatiques posent aux secteurs de développement vulnérables. Parmi les grandes réalisations à cet égard figure l'augmentation, de 10 à 27, du nombre de pays qui intègrent les questions relatives à l'évolution du climat dans leurs cadres et politiques de développement en puisant dans les recherches et les travaux consultatifs de la CEA. Au total, 58 activités d'appui technique ont été menées, dont 33 ont consisté dans des formations, des ateliers, des efforts de sensibilisation, des démarches de formation de consensus et des dialogues de politique générale.

79. En 2014, la CEA a analysé les incidences des changements climatiques sur les petits États insulaires en développement d'Afrique. Elle a donc notamment publié, pour encourager des politiques pertinentes qui soient définies sur des bases scientifiques dans ces États, deux documents-cadres régionaux à caractère stratégique : « Les changements climatiques dans les petits États insulaires en développement d'Afrique : de la vulnérabilité à la résilience – le paradoxe des petits » et « Déployer le potentiel de l'économie bleue : les petits États insulaires en développement d'Afrique sont-ils prêts à saisir les possibilités qui s'offrent à eux ? ». Le Centre africain pour la politique en matière de climat a organisé, à Marrakech (Maroc), la quatrième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique. L'un des résultats marquants de cette Conférence a pris la forme d'un dialogue entre les chercheurs spécialistes du climat et les usagers à propos de l'institutionnalisation de la plate-forme de recherche sur le climat au profit du développement, dont le Centre assure le secrétariat.

80. En 2015, les principales réalisations ont eu trait à l'appui technique et consultatif apporté aux pays africains avant et durant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Paris, dont une contribution notable à une réunion tenue sur le thème « Comprendre l'évolution du paysage africain dans le cadre des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : de Kyoto à Paris ». La manifestation a débouché sur la parution de grandes conclusions qui approfondiront la compréhension de différents éléments des négociations. La CEA a également créé une plate-forme destinée à promouvoir les échanges entre les décideurs, les chercheurs et la société civile au sujet

des changements climatiques et du développement durable en Afrique. La réunion, convoquée en préparation de la Conférence et officieusement appelée « Pourparlers africains sur le climat », était organisée conjointement avec l'Université de Dar-es-Salaam sur le thème « Démocratiser la gouvernance mondiale des changements climatiques et réunir un consensus africain en vue de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au-delà ».

81. La cinquième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique a eu lieu à Victoria Falls (Zimbabwe) sur le thème « Afrique, changements climatiques et développement durable : quels enjeux à Paris et au-delà ? ». La Conférence a été l'occasion d'une réflexion sur les progrès concernant les objectifs déclarés de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, énoncés à son article 2, qui consistent à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et à favoriser le développement durable.

82. La CEA a aussi élaboré un cadre méthodologique pour accroître les contributions prévues déterminées au niveau national, qui indique les ambitions et contributions nationales des États parties en matière de réduction des émissions. Ce cadre méthodologique a été approuvé par le Groupe africain de négociateurs et mis à la disposition des États membres, la Commission apportant une assistance au Cameroun, au Libéria, au Malawi et au Swaziland pour la préparation de leurs contributions prévues.

83. La CEA a collaboré avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement afin d'organiser plus de 100 manifestations, notamment une manifestation de haut niveau à l'occasion de la Journée de l'Afrique et un dîner-dialogue consacré aux différents points de vue sur les difficultés propres à l'Afrique face aux changements climatiques. Le Pavillon africain de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, est ainsi devenu, le temps de la manifestation, un espace intellectuel et physique où l'Afrique a pu s'exprimer d'une seule voix et faire en sorte que ses priorités concernant les changements climatiques et le développement soient dûment prises en considération dans l'Accord de Paris.

D. Centre africain pour la statistique

84. Les travaux de la CEA en matière de statistique visent à renforcer les capacités statistiques des pays africains pour qu'ils aient les moyens de recueillir, de compiler et d'utiliser des données de qualité, comparables et harmonisées à l'appui des efforts déployés au niveau national, régional et international en faveur du développement.

85. Durant la période considérée, 24 États membres ont bénéficié d'une assistance technique de la CEA (avec la contribution d'autres partenaires) pour concevoir et mettre en œuvre la version actuelle de la stratégie nationale de développement de la statistique, dépassant l'objectif biennal de 21, avec un seuil de référence fixé à 14. Il a notamment été procédé à des évaluations détaillées des systèmes offices nationaux dans les pays suivants : Afrique du Sud, Comores, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Nigéria et Zimbabwe. Les évaluations ont abouti à des recommandations et réalisations essentielles et poussé certains pays à faire une nouvelle demande d'assistance technique pour l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités en vue de consolider les cadres juridiques et institutionnels, les moyens humains et les activités de plaidoyer pour mobiliser des ressources au profit de la production statistique.

86. La Journée africaine de la statistique, largement célébrée chaque année le 18 novembre, contribue à mieux faire connaître à l'opinion publique le rôle important que la statistique joue dans tous les aspects de la vie économique et sociale en Afrique. En 2015, durant ces célébrations, la Commission a par ailleurs procédé au lancement officiel du réseau de la communauté africaine de statistique.

87. Dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, la capacité des pays à entreprendre des enquêtes agricoles sur la base d'échantillons a été améliorée grâce à des ateliers de formation pratique à Cabo Verde, au Cameroun, en Guinée équatoriale, au Maroc, au Mozambique, au Rwanda et en Zambie. Six bourses d'études longues au niveau de la maîtrise ont été octroyées en statistique agricole et un programme harmonisé de formation spécialisée dans le même domaine a été mis au point et communiqué aux centres de formation à la statistique.

88. La CEA a continué de jouer un rôle de chef de file dans l'exécution du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le Programme est conçu pour aider les pays à évaluer leurs systèmes de façon rigoureuse et, si nécessaire, à les revoir complètement en modifiant les lois existantes, en changeant les structures organisationnelles, en repensant le processus d'enregistrement et de circulation de l'information et des registres, en formant le personnel et en utilisant les moyens informatiques pour l'enregistrement et la compilation des statistiques de l'état civil et des données sur les causes de décès. L'une des principales fonctions du Programme consiste à élaborer des outils et des directives pour aider les pays à mettre en place et renforcer leurs registres et statistiques d'état civil sur la base des principes et recommandations de l'ONU. La CEA a établi, conformément à ces principes et recommandations, des outils et orientations concernant les évaluations détaillées, dont : a) un cadre politique et juridique ; l'organisation et la tenue des registres des naissances, des décès, des mariages et des divorces ; c) les statistiques de l'état civil ; et d) les causes de décès. Au total, 22 pays ont déjà effectué une évaluation de leur système d'état civil ou défini voire lancé le processus requis et l'élaboration d'un plan d'action national pour donner suite à l'évaluation. Ces pays sont les suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Mali, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Tunisie, Ouganda et Zambie.

89. La Commission a réalisé un manuel sur la numérisation des registres et statistiques de l'état civil, qui servira de guide pour la mise en place de systèmes numérisés dans les pays africains et ailleurs. Le manuel a paru durant le onzième Symposium africain sur le développement de la statistique, tenu à Libreville en novembre 2015. En outre, afin d'améliorer l'enregistrement des décès et des causes de décès en Afrique, la CEA, l'OMS et le Symposium (sous la direction de Statistics South Africa, bureau national de statistique de l'Afrique du Sud) ont élaboré ensemble une stratégie technique d'amélioration des statistiques concernant la mortalité en Afrique pour la période 2016-2020.

90. En collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, la CEA a créé une boîte à outils pour la formation en ligne aux statistiques ventilées par sexe, instrument d'apprentissage interactif à l'intention des producteurs et utilisateurs de statistiques de ce type. Un guide sur la mise au point d'un programme national de statistiques ventilées par sexe a également été élaboré pour aider les pays à adopter une approche plus systémique et systématique de la production et de l'utilisation de ces statistiques.

91. La CEA s'est portée à la tête de l'entreprise de coordination des pays africains dans la formulation d'indicateurs mondiaux pour les objectifs de développement durable. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et Statistics South Africa, elle a organisé une série d'ateliers à l'intention des membres africains du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour mettre la dernière main à la contribution africaine. En outre, les cibles et indicateurs mondiaux concernant les objectifs ont été mis en correspondance avec les objectifs, aspirations et indicateurs de l'Agenda 2063.

92. Dans le domaine de l'information géographique, la CEA a dirigé la mise en place du Comité régional de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui a établi de nouveaux partenariats avec les responsables nationaux de tous les champs de l'activité géospatiale ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire, les instituts de recherche et le secteur privé. Grâce aux travaux menés dans le cadre de l'Initiative, les États membres du Comité régional se sont accordés sur un ensemble fondamental de concepts, pratiques, normes et directives pour le développement et la gestion de l'information géospatiale en Afrique. De plus, la Commission a coordonné le déploiement de 10 nouvelles stations de référence du système mondial de navigation par satellite dans les pays suivants : Burundi, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Namibie, République démocratique du Congo, Tchad, Zambie et Zimbabwe. L'installation des stations est en cours avec Trimble Inc. La CEA a également soutenu la définition de critères pour l'établissement, au niveau national et régional, de centres de stockage et d'analyse de données pour le Référentiel géodésique africain. La mise en œuvre du Référentiel contribue à l'harmonisation des données et statistiques géographiques en Afrique.

93. La Commission a produit un document sur l'information géographique volontaire en Afrique, où sont décrits les principes directeurs qui pourraient être appliqués pour sensibiliser les organismes nationaux de cartographie et incorporer ladite information dans les programmes nationaux pertinents. Le document a été validé par un groupe d'experts, qui a également soulevé des interrogations quant à l'exploitation de cette information et examiné certaines bonnes pratiques, de même que la situation actuelle concernant sa cartographie.

94. La Commission a amélioré les capacités de six pays africains pilotes (Cameroun, Éthiopie, Gambie, Kenya, Tunisie et Zimbabwe) en matière d'utilisation des technologies mobiles pour les opérations de statistique. Cette activité a renforcé les moyens dont disposent les bureaux offices nationaux pour travailler avec les organismes de formation et de recherche en vue de mettre au point des méthodes et systèmes de collecte de données mobile, ainsi que l'aptitude de ces bureaux à concevoir des systèmes de collecte de données reposant sur des renseignements géographiques et fonctionnant sur des appareils mobiles. Dans le cadre du projet, la CEA a publié des orientations relatives à l'utilisation des appareils mobiles pour la collecte de données. Une conférence régionale sur l'emploi des technologies mobiles à des fins statistiques a été organisée pour partager l'expérience acquise et les enseignements tirés avec les praticiens et les universitaires.

95. En collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, la CEA a publié l'édition 2015 de l'Annuaire statistique pour l'Afrique, qui contribue à réduire autant que possible le risque d'incohérence entre les informations produites par ces trois institutions, allège le fardeau des États membres en termes d'établissement de rapports et facilite la mise à disposition de données africaines. L'élaboration de l'Annuaire passe par une validation externe des données ; à cet égard, l'exercice portant sur l'édition 2016 est achevé.

96. La CEA poursuit ses travaux avec la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires en vue de la révolution des données en Afrique. Après l'organisation de la conférence de haut niveau sur la question, en marge de la conférence conjointe Union africaine-CEA en mars 2015, et les activités de suivi y relatives, une réunion spéciale d'experts s'est tenue à l'intention des directeurs généraux des bureaux offices nationaux. La réunion d'experts a permis des échanges cadrés sur les conclusions de la conférence de haut niveau et le rôle des bureaux offices nationaux dans la concrétisation de la révolution des données et son intégration à la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.

97. La CEA a continué de diriger la mise en place du Système de comptabilité nationale en Afrique afin de remédier aux difficultés rencontrées par les pays africains dans la production en temps utile de données comptables et de statistiques

économiques nationales. À cet égard, la Commission a enregistré une progression de 100 % au regard de l'objectif qui consiste à accroître le nombre de pays pour lesquels des ensembles comparables de données comptables nationales figurent dans la base de données statistiques africaine, passant de 38 à 44. Six États membres (Gabon, Mauritanie, Namibie, République démocratique du Congo, Sénégal et Soudan) ont bénéficié d'une assistance technique visant à renforcer les plans nationaux et les mesures de suivi pour améliorer la compilation des comptes nationaux et à appliquer le Système de comptabilité nationale 2008.

98. En outre, deux documents techniques ont été élaborés : un manuel sur les tableaux des ressources et des emplois et un guide d'utilisation des données administratives dans la comptabilité nationale. La Commission a également publié un rapport sur les besoins des États membres aux fins de l'application du Système de comptabilité nationale 2008 compte tenu des moyens dont disposent les partenaires pour fournir assistance technique et formation. Le document contribue à un meilleur ciblage de la formation, de l'assistance technique et des autres formes d'appui apportées par la CEA et les autres partenaires.

99. Enfin, la Commission a continué d'assurer le secrétariat du comité directeur continental du projet africain de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008. À sa quatrième réunion, le comité directeur a examiné le rapport d'étape concernant la première phase du projet (pour l'exercice biennal 2014-2015) et un document de projet relatif à la deuxième phase (pour 2016-2018).

100. La CEA a pleinement rempli son objectif consistant à faire passer de 50 à 54 le nombre d'États membres pour lesquels 30 indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement ou davantage ont au moins trois points de mesure depuis 1990.

E. Division du renforcement des capacités

101. La CEA s'est donné pour but de renforcer les capacités sur lesquelles peuvent s'appuyer la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales pour mettre en œuvre leurs priorités de développement conformément aux priorités et à la vision de l'Agenda 2063 et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

102. En s'inspirant de son action réussie au profit du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la CEA a maintenu en 2014 son aide aux États membres dans divers aspects du processus, au moyen de missions de soutien à l'échelle des pays. Elle a aussi prêté son concours au secrétariat du Mécanisme pour faciliter l'harmonisation des plans d'action nationaux du Lesotho et de la Zambie avec leurs cadres de dépenses à moyen terme. Les deux ateliers ont été l'occasion pour les fonctionnaires, la société civile et les représentants du secteur privé d'apprendre des expériences de leurs pairs, de mieux aborder les principaux défis et de proposer des mesures et outils concrets, grâce à quoi leurs plans d'action seront des documents crédibles et pragmatiques au service des processus et mécanismes de développement socioéconomique.

103. En décembre 2014, la CEA a pris part à la mission du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs auprès du Gouvernement sénégalais. Les documents établis par le Sénégal au titre du Mécanisme, à savoir un mémorandum d'accord entre le Gouvernement et le membre du panel du Mécanisme et un plan d'étapes et plan d'action national pour le Sénégal en vertu du Mécanisme (pour la période allant de décembre 2014 à décembre 2015), ont été passés en revue, validés et signés.

104. Également à l'appui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et pour faire en sorte qu'il soit systématiquement tenu compte de la problématique hommes-

femmes dans les évaluations, la CEA a conduit une étude intitulée « Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et gestion de la diversité : la question de l'égalité des sexes », où elle a examiné le degré d'intégration des considérations de parité dans les procédures du Mécanisme. Ses principales recommandations ont visé à renforcer la pertinence et l'incidence du Mécanisme en ce qui concerne l'égalité des sexes en Afrique. De plus, une réunion de groupe d'experts a été organisée en septembre 2014 afin de valider le rapport. Les participants à la réunion sont arrivés à la conclusion qu'il était plus nécessaire que jamais d'accentuer l'attention portée aux questions transversales liées à la problématique hommes-femmes dans les ordres du jour de l'Union africaine et du NEPAD ; les représentants des régions de l'Afrique et du NEPAD se sont penchés sur les problèmes rencontrés dans l'exécution des initiatives en faveur des femmes au niveau national et régional et proposé plusieurs recommandations, qui seront normalement adressées aux gouvernements respectifs de divers pays.

105. En 2015, la Commission a continué de promouvoir les idéaux du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et aidé les pays à se doter de plans d'action nationaux. Par exemple, elle a fourni un soutien administratif à la préparation du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement participant au Mécanisme. En tant que membre de l'équipe technique, elle a contribué aux documents de réflexion et au document final du sommet. Elle a également participé à trois réunions techniques tenues respectivement en Afrique du Sud le 26 juillet 2015 et au Kenya le 7 et les 23 et 24 août 2015. Les réunions étaient organisées par le coordonnateur national du Mécanisme pour le Kenya, le Ministère de la planification et de la décentralisation, l'actuel président du comité des coordonnateurs du Mécanisme et le secrétariat kényan du NEPAD et du Mécanisme.

106. En août 2015, la Commission a fourni une assistance technique au coordonnateur national du Mécanisme pour le Soudan et au conseil d'administration national pour achever l'établissement du rapport d'autoévaluation du pays. La mission a été l'occasion d'examiner la composition du conseil d'administration et de passer en revue les projets de chapitre du rapport, qui sera communiqué au secrétariat continental du Mécanisme pour servir aux préparatifs de l'examen externe.

107. La Commission a également pris part à la mission externe d'évaluation du pays qui a été effectuée à Djibouti en août 2015. Les experts de la CEA ont contribué à l'élaboration du rapport d'évaluation du pays, principalement sur les aspects relatifs à la planification du développement, au cadre de dépenses à moyen terme et à la gestion des ressources naturelles. Le rapport a été présenté au sommet de l'Union africaine de janvier 2016, où le pays a été évalué par ses pairs.

108. Un atelier de formation technique a été organisé au Sénégal en avril 2015, sur les méthodes et questionnaires relatifs au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de manière à donner aux acteurs nationaux une bonne compréhension de la procédure d'autoévaluation et de leurs rôles et attributions, de la structure du questionnaire et des enquêtes sur les ménages et autres groupes cibles et du processus général d'élaboration du rapport et du programme d'action nationaux.

109. En décembre 2015, dans le cadre de la relance des activités du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Commission a organisé, en collaboration avec le secrétariat du NEPAD pour le Kenya, un atelier régional de sensibilisation et de revitalisation consacré au Mécanisme à l'intention des pays participants et non participants d'Afrique de l'Est. Il s'est notamment agi de donner aux pays non participants des renseignements sur la manière d'adhérer au processus, et de renforcer les capacités des États membres appelés à réaliser leur premier examen national. L'accent a été mis sur un certain nombre de recommandations tendant à revigorer le Mécanisme, telles qu'une révision des critères de sélection des membres du Groupe de personnalités éminentes ou encore une participation accrue des chefs d'État au sommet de l'Union africaine et du Mécanisme. Ces recommandations alimenteront les débats sur les questions qui seront abordées lors du sommet extraordinaire.

110. Une réunion de groupe d'experts s'est tenue à Lagos, les 15 et 16 décembre 2015, pour examiner et valider une étude sur la prise en compte systématique de la gouvernance des ressources naturelles dans les activités du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. La réunion, qui a vu la participation d'environ 40 experts provenant des pays participants et des industries extractives, a permis de partager les expériences du Botswana, du Chili et de l'Australie.

111. En 2014, les possibilités ont été nombreuses pour le système des Nations Unies de soutenir plus avant l'Union africaine et le NEPAD, tant collectivement qu'individuellement. À cet égard, les entités des Nations Unies ont continué d'améliorer l'alignement de leurs programmes sur ceux de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et des communautés économiques régionales. La quinzième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique), organisée à Abuja (Nigéria) du 28 au 30 mars 2014, a été un événement marquant de l'année 2014. Les participants à la réunion ont décidé de tenir de nouvelles consultations avec le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le renforcement des liens entre le MCR-Afrique, le Mécanisme de coordination sous-régionale, l'Équipe de directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies, afin de renforcer la cohérence et la coordination dans le but d'améliorer l'appui des Nations Unies à l'Union africaine.

112. Conformément aux recommandations de la quinzième réunion du MCR-Afrique, les résultats ont été les suivants : l'alignement des groupes thématiques du MCR-Afrique sur les réalisations stratégiques du plan stratégique de l'Union africaine pour la période 2014-2017 et son Agenda 2063 ; la mise au point d'un cadre de coopération régionale pour le développement qui traite de tous les aspects et soit axé sur les résultats ; l'établissement d'un groupe de travail technique – comprenant l'Union africaine, l'ONU, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement – qui formulera un programme d'appui à long terme des Nations Unies à l'Union africaine au titre du cadre stratégique de l'Agenda 2063 et de l'instrument qui succèdera au programme décennal de renforcement des capacités après que celui-ci sera arrivé à expiration en 2016 ; le maintien des futures réunions du MCR-Afrique en marge des futures éditions de la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique ; et l'harmonisation par le MCR-Afrique de son plan décennal de renforcement des capacités avec l'Agenda 2063.

113. S'agissant du Mécanisme de coordination sous-régionale, les principales réalisations de l'exercice biennal ont été les suivantes : une étude sur la faisabilité d'un mécanisme d'autofinancement pour l'intégration régionale, réalisée à propos du renforcement des capacités de l'Union du Maghreb arabe ; et un programme régional sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est, couvrant six pays pilotes et intégrant des systèmes de transport intelligent dans une infrastructure en couloir. De plus, tout au long de l'année, le MCR-Afrique a poursuivi la mise en œuvre conjointe de plans d'affaire axés sur la demande et traitant des activités essentielles des groupes thématiques qui répondent aux priorités de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales. Des mécanismes de coordination sous-régionale sont opérationnels dans l'ensemble des cinq sous-régions ; plus récemment, un mécanisme a été officiellement créé en Afrique du Nord (juin 2014) qui comprend sept groupes thématiques.

114. En 2015, la CEA a joué un rôle essentiel dans l'approbation du Cadre pour un partenariat renouvelé entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, par l'intermédiaire d'une résolution de la Conférence de 2015 des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour

l'Afrique. Le Cadre a également été approuvé dans une décision du Sommet de l'Union africaine de juin 2015. Le Partenariat a été mis au point par le MCR-Afrique, avec la coordination de la CEA en tant que secrétariat du Mécanisme.

115. Le financement du développement est un autre domaine dans lequel la Commission a exercé une influence forte sur le plan des politiques au cours de la période considérée. La CEA a joué un rôle de chef de file au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures africaines, organisé en juin 2014 par le Président sénégalais Macky Sall, lequel est aussi Président du NEPAD. Le Sommet s'appuyait principalement sur une étude consacrée à la mobilisation de ressources nationales entreprise par la CEA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en collaboration avec d'autres partenaires. Il a eu pour résultat majeur le Programme d'action de Dakar destiné à encourager les partenariats public-privé à l'appui de la transformation des infrastructures. L'étude a également servi de document de base au neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu en 2014 sur le thème « Un financement innovant pour la transformation de l'Afrique ». En plus de faire partie de l'équipe qui a élaboré le Programme d'action de Dakar, la CEA a contribué au Sommet par l'intermédiaire d'une étude technique sur l'amélioration de l'environnement politique, juridique et réglementaire au profit du financement des infrastructures régionales en Afrique. Cette étude présentait une vue d'ensemble des cadres politiques, juridiques et réglementaires existants et examinait également les régimes applicables en Afrique à l'aune de l'objectif d'un développement intégré des infrastructures régionales. Elle passait aussi en revue plusieurs tendances et filières d'investissement et de participation du secteur privé dans les projets régionaux d'infrastructure, tout en mettant en exergue les initiatives de collaboration existantes.

116. La Commission a également influencé les politiques nationales à l'égard du NEPAD. Par exemple, elle est intervenue pour qu'une équipe technique du NEPAD Nigéria rende visite au NEPAD Kenya afin que la première étudie le fonctionnement de la seconde et que les deux s'accordent sur les modalités de leur collaboration. La Commission a par ailleurs aidé à la formulation, dans les réunions techniques à l'intention du Président, des éléments – justifications, arguments et logique – plaidant en faveur d'un renforcement du NEPAD Nigéria.

117. En outre, les produits de recherche et de savoir de la CEA ont été diffusés dans les 15 États membres de la SADC et les communautés économiques régionales. L'industrialisation a formé le thème central de l'édition 2015 du Rapport économique sur l'Afrique et, en conséquence, la majorité des demandes d'appui technique ont eu trait à l'industrialisation et au développement.

118. La Commission a aussi fourni une assistance technique sous la forme d'une évaluation afin de mettre la dernière main au Cadre stratégique de la CEDEAO pour la période 2016-2020.

119. Dans l'ensemble, la CEA a soutenu la bonne réalisation de 20 projets dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine, du NEPAD, des communautés économiques régionales et des États membres (l'objectif avait été fixé à 15). Les projets visaient à renforcer l'aptitude de ces entités à appliquer, suivre et évaluer les priorités et programmes des organes et institutions de la Commission.

F. Coopération technique : programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies et Compte de l'ONU pour le développement

1. Programme ordinaire de coopération technique

120. Le programme ordinaire de coopération technique sert à aider les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités. Ces efforts sont axés sur un développement économique et social inclusif et durable pour accélérer la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et à la vision

définies dans l'Agenda 2063, le NEPAD et les recommandations d'autres grandes conférences des Nations Unies et accords internationaux conclus depuis 1992. En synergie avec les projets du Compte pour le développement, le programme ordinaire de coopération technique permet à la CEA de mettre son expertise et ses connaissances à la disposition des États membres, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes tournées vers le développement. Le programme est exécuté suivant quatre axes, à savoir la politique macroéconomique, le commerce et l'intégration à l'échelle régionale, la planification du développement et la négociation des contrats relatifs aux ressources naturelles, et contribue aux résultats obtenus par l'entremise du programme de travail ordinaire de la CEA.

121. La CEA a continué d'œuvrer avec l'Agence du NEPAD à l'étude sur la mobilisation des ressources nationales en Afrique et à la mise en œuvre du Programme d'action de Dakar en reformulant, dans une nouvelle publication intitulée Projets d'infrastructure pour l'intégration régionale, les 16 projets transfrontières adoptés en 2014 au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures de l'Afrique, aux fins des activités de plaidoyer. La publication sera présentée à des manifestations régionales et mondiales de haut niveau, avec pour objectif premier de susciter un vif intérêt de la part d'investisseurs très fortunés du monde entier et de promouvoir les partenariats public-privé dans la mise en œuvre des 16 projets.

122. Comme suite donnée à l'étude technique sur l'amélioration de l'environnement politique, juridique et réglementaire pour le financement des infrastructures régionales en Afrique, la Commission a réalisé une étude destinée à renforcer l'investissement privé dans les infrastructures transfrontières grâce à l'harmonisation des politiques, lois et réglementations relatives à l'investissement privé dans les infrastructures régionales en Afrique. Elle s'emploie aussi à recueillir des données afin de mettre au point une initiative spéciale pour renforcer les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et de l'Union africaine en amenant tous les acteurs au même niveau de compréhension et de connaissance et ainsi obtenir la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale d'ici à 2017.

123. À la faveur de son appui à des réunions concernant organisations intergouvernementales et organismes régionaux, la Commission a été en mesure de faire part de ses analyses sur diverses questions liées à l'Agenda 2063. Parmi ces réunions figuraient les suivantes :

- a) Session extraordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine, tenue en mai 2015 à Addis-Abeba ;
- b) Dialogues politiques de haut niveau sur la révolution des données, l'industrialisation intelligente, les difficultés du secteur minier africain et les contrats pétroliers ;
- c) Dialogue politique de haut niveau sur les conflits et le développement en Afrique ;
- d) Cours de formation de haut niveau à la négociation de contrats économiques.

124. De plus, la Commission a influencé les politiques commerciales et industrielles des pays africains et des communautés économiques régionales. Le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, tenu à Harare en mars 2015, a approuvé la stratégie et le plan d'étapes pour l'industrialisation dans la région de la SADC et réaffirmé l'importance du développement industriel pour l'atténuation de la pauvreté et l'émancipation économique des populations de la région. Les deux instruments, élaborés avec le soutien de la CEA, faciliteront une industrialisation accélérée grâce à des interventions efficaces et concrètes tout en encourageant la région à faire usage

de ses ressources diverses, et en lui donnant les moyens de le faire, pour réaliser son développement économique et social par l'intermédiaire des processus de valorisation et de création de valeur ajoutée.

125. La définition de la politique du Swaziland en matière de commerce et d'industrialisation a constitué une autre réalisation de la CEA sur le plan stratégique. Dans cette entreprise, la Commission a appuyé l'élaboration d'un plan d'action et d'un plan d'application de la politique en vue de présenter aux autorités du pays les choix qui s'offraient à elles quant à la marche à suivre. Le cadre politique a été formulé à la faveur d'un processus ouvert qui a vu la participation des principaux acteurs publics et privés à la fois aux consultations préliminaires et à la mise au point des interventions concrètes.

126. La lutte contre les flux financiers illicites est un autre domaine où la CEA a su exercer une influence stratégique notable durant la période considérée. La Commission a fourni un appui technique et fonctionnel au Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, animé par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, pour la production de son rapport sur cette pratique qui a de sérieuses répercussions sur le programme de développement et de gouvernance du continent. Les flux financiers illicites épuisent les réserves en devises, réduisent les recettes fiscales, découragent l'investissement et aggravent la pauvreté. Des éléments préliminaires tendent à démontrer que des mesures promptes de lutte contre ces flux en provenance d'Afrique permettraient de rediriger des sommes considérables vers les programmes de développement du continent. C'est dans cette optique que la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA ont adopté, à leur quatrième réunion annuelle conjointe en 2011, une résolution appelant à la création d'un groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites. Dans son rapport, le Groupe examine diverses options en matière de politiques et ce qu'elles impliqueraient au vu de l'impact des flux financiers illicites sur le paysage macroéconomique de l'Afrique.

127. Dans le but d'améliorer la compréhension des coûts de développement et des conséquences des conflits et de promouvoir la prévention des conflits, la paix et les initiatives de consolidation de l'État, la Commission a élaboré un rapport d'étude sur le conflit au Sahel. Avec le même objectif à l'esprit, une étude sur les conflits en République démocratique du Congo et leurs causes, impact et implications pour la région des Grands Lacs a été présentée à Accra lors de la conférence de haut niveau sur les conflits et le développement tenue les 2 et 3 octobre 2015. En outre, une réunion de groupe d'experts a eu lieu à Nairobi, en septembre 2015, pour valider le programme de recherche mené dans la Corne de l'Afrique sur les causes profondes, l'incidence et le coût humain et économique des conflits. L'étude a porté sur les questions de fond qui sous-tendent les causes des conflits dans la Corne de l'Afrique et sur les moyens de mesurer le coût des conflits en termes sociaux, économiques et humains.

128. La CEA a reçu plusieurs demandes tendant à entreprendre des recherches sur les causes des conflits et leurs conséquences sur le développement dans les communautés pastorales. En réponse, elle s'est donné pour priorité d'examiner les problèmes et défis sous-jacents auxquels sont confrontées ces communautés pour prévenir les conflits et favoriser la paix, conditions cruciales de la croissance et du développement durables. À cette fin, elle achève actuellement la rédaction d'une étude intitulée « Le nouveau pastoralisme : promesse et péril d'une Afrique œuvrant en réseau et mobile à l'échelle mondiale ».

129. Dans le contexte de la planification du développement et de l'administration publique, la Commission a prêté un concours notable à la Guinée pour l'aider à surmonter les effets de l'épidémie d'Ebola. Une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes techniques de toutes les divisions de la CEA a fourni une assistance

technique au pays pour la conception et l'exécution d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques au profit de l'Agence guinéenne de coordination des projets d'infrastructure, qui est chargée d'harmoniser le relèvement économique national post-Ebola. Par ailleurs, la Commission a apporté un soutien technique au Gouvernement béninois pour la réalisation d'études de faisabilité concernant de grands projets d'infrastructure à l'appui de la stratégie générale du pays en matière de croissance et de réduction de la pauvreté. L'aide fournie au Gouvernement est harmonisée avec les initiatives régionales et sous-régionales en cours dans le domaine du développement des infrastructures, qui constitue un moteur essentiel de la transformation économique, et elle est conforme à l'Agenda 2063 et à l'accent mis sur cette question dans la position africaine commune pour l'après-2015.

130. Au niveau sous-régional, la CEA a concouru à l'élaboration de la Vision 2050 de la CAE, qui donne des orientations générales au profit des efforts visant à exploiter les ressources de l'Afrique de l'Est dans le but d'atténuer les différences en termes de bien-être social et de productivité. Il y est décrit pour l'Afrique de l'Est un avenir caractérisé par la prospérité individuelle dans des sociétés unies, par des économies compétitives et par des interactions fortes entre les régions. D'ici à 2050, on anticipe un décuplement du revenu par habitant, ce qui situerait la région dans la tranche haute des revenus intermédiaires.

2. Compte de l'ONU pour le développement

131. Le Compte de l'ONU pour le développement est un programme du Secrétariat qui a pour objectif de renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du programme de développement de l'Organisation. Il est financé par le budget ordinaire du Secrétariat et mis en œuvre par 10 entités de celui-ci (le Département des affaires économiques et sociales, les cinq commissions régionales, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime). Ses projets à la CEA servent à assurer le lien entre le travail analytique et normatif et les activités opérationnelles de la Commission et à établir des synergies robustes avec les autres entités des Nations Unies en exploitant les points forts et les avantages comparatifs de chacune.

132. Le Compte pour le développement est une source de financement essentielle à l'appui du budget ordinaire de la CEA pour aider les États membres à donner suite à leurs priorités en matière de renforcement des capacités. Durant l'exercice biennal 2014-2015, la Commission a exécuté 13 projets – au bénéfice de plus de 35 États membres – destinés à mettre au point des politiques nationales centrées sur les trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique).

133. Plus précisément, les projets opérationnels qui sont actuellement menés au titre du Compte pour le développement contribuent à rassembler des connaissances sur les principaux aspects de la transformation de l'Afrique, tels que la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales compétitives, l'utilisation des énergies renouvelables, la mise en œuvre effective du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'aptitude des gouvernements africains à négocier des contrats équitables, transparents et durables dans les industries extractives. Les projets du Compte pour le développement concourent aussi à la création de savoirs par la recherche sur les politiques et la pratique dans le domaine de la planification du développement et par la production de données continues et fiables grâce à l'amélioration des moyens d'état civil en Afrique.

134. En 2014-2015, la CEA a élaboré sept nouveaux projets relevant du Compte pour le développement dans les domaines de la statistique et des données, mis en œuvre par les 10 entités citées plus haut ; des politiques fondées sur la connaissance des faits ; de la planification du développement ; du renforcement des capacités dont disposent les planificateurs africains du développement pour intégrer le programme

de développement pour l'après-2015 dans les plans nationaux de développement ; et du suivi de la protection sociale dans les États membres.

G. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

135. Le sous-programme 6, sur la problématique hommes-femmes et la participation des femmes au développement, vise à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte des engagements internationaux et régionaux. Il est mis en œuvre par la Division des politiques du Centre africain pour le genre et le développement social.

136. Au cours de la période considérée, la CEA a enregistré des progrès sensibles dans l'amélioration de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à remplir leurs obligations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et en rendre compte et à remédier aux problèmes émergents qui ont une incidence sur les femmes. Au total, 52 pays – soit nettement au-delà de l'objectif qui avait été fixé à 15 – ont présenté des rapports nationaux évaluant les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de Beijing au titre de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Le rapport de synthèse régional sur l'Afrique élaboré par la Commission en vue de l'examen a fait apparaître des réalisations d'importance dans des domaines comme le renforcement des capacités des femmes dans les secteurs sociaux, en particulier l'éducation primaire et la santé, et les efforts consistant à améliorer la représentation des femmes et à faire en sorte qu'elles se fassent mieux entendre, tandis qu'il convenait d'œuvrer davantage pour sortir les femmes de la pauvreté en menant des programmes d'autonomisation économique innovants et ciblés.

137. La question de l'avancement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été abordée à la neuvième Conférence régionale africaine sur les femmes, consacrée à l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 17 au 19 novembre 2014. La Conférence a attiré plus de 450 participants, dont 20 au niveau ministériel, qui représentaient 219 instruments nationaux de promotion des femmes, ainsi que les représentants de six communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, des organismes du système des Nations Unies, des partenaires de développement et de plus de 150 organisations de la société civile. Le document final, intitulé « Déclaration d'Addis-Abeba pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing : pour des changements porteurs de transformation en faveur des femmes et des filles en Afrique » et adopté par 20 ministres africains chargés des questions relatives à l'égalité des sexes et aux femmes, a marqué un tournant dans l'entreprise d'incorporation des priorités africaines dans le processus d'examen mondial. Le rapport régional sur l'Afrique a été présenté à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme et pris en compte dans le document final de celle-ci, où l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été placées au centre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, lesquels étaient encore à l'état de proposition.

138. La CEA a poursuivi ses travaux sur l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, instrument qui donne aux pays les moyens de compiler des données et d'évaluer leurs propres résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de manière tant quantitative que qualitative. Durant la période considérée, l'indicateur a été déployé dans 12 pays supplémentaires, à savoir le Gabon, la Guinée, le Libéria, le Maroc, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, les Seychelles, la Sierra Leone, le Swaziland et le Zimbabwe. En comptant les 24 pays déjà couverts – Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya,

Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo, Tunisie et Zambie – cela porte à 36 le nombre total de pays visés par l'indicateur. L'Afrique du Sud a également entrepris son deuxième exercice de compilation de données et de mesure des résultats au titre de l'indicateur.

139. À la demande de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, la CEA a mis au point la feuille de résultats africaine concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette feuille de résultats est un outil efficace et facile d'utilisation qui a été conçu pour évaluer les progrès accomplis par les États membres en termes de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les secteurs essentiels du développement, parmi lesquels la santé, l'éducation, l'accès à la terre et son contrôle, la finance ou encore la participation politique. En puisant dans les informations fournies par l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, la feuille de résultats offre une version simplifiée de l'indicateur et s'adresse avant tout aux cabinets des chefs d'État et de gouvernement. La feuille de résultats a été publiée et diffusée à la session de juin 2015 de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Johannesburg. Elle a également été utilisée par la Présidente pour déterminer quels pays méritaient d'être distingués au vu de leurs bons résultats et engager à ce que des mesures diligentes soient prises en vue d'accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur le continent.

140. Dans le domaine de la recherche sur les politiques, la CEA a fait paraître l'édition 2015 du Rapport sur les femmes africaines sur le thème « Problématique hommes-femmes et chaînes de valeur agricoles : transformer l'agriculture africaine par l'autonomisation des femmes ». Le Rapport est basé sur des recherches et des études de cas émanant du Cameroun, de l'Éthiopie, du Mali, du Maroc, de l'Ouganda et du Zimbabwe. Il rend compte des contraintes à caractère sexiste qui empêchent les agricultrices de tout le continent de participer pleinement aux chaînes de valeur agricoles, telles que celles qui ont trait à l'horticulture et à l'industrie agroalimentaire moderne, et d'en tirer tous les bénéfices. Il met l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes tant structurels qu'émergents d'inégalité entre les sexes à toutes les étapes des chaînes de valeur et recommande des mesures vigoureuses pour lier la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes aux chaînes de valeur agricoles, puisque celles-ci occupent une place centrale dans le programme de transformation structurelle de l'Afrique.

141. Un examen des cadres législatifs existants qui concernent l'industrie minière a été entrepris à la lumière de la problématique hommes-femmes dans six pays (Ghana, Guinée, République-Unie de Tanzanie, République démocratique du Congo, Zambie et Zimbabwe), en axant la réflexion sur l'activité minière artisanale et à petite échelle. Il a été incorporé dans un recueil de pratiques d'excellence en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, qui décrit les expériences de femmes et présente des innovations sur le plan politique dans ce domaine. Cet examen a donné lieu à la parution de deux numéros spéciaux du New African Woman Magazine consacrés aux femmes dans l'activité minière artisanale et à petite échelle, ainsi qu'à la réalisation d'un documentaire sur les femmes dans l'industrie extractive à petite échelle, où étaient analysés les effets des politiques régionales et nationales sur la situation réelle des femmes sur le terrain. Les auteurs du documentaire se sont employés à montrer les difficultés et le sort des femmes dans l'activité minière à petite échelle. Le projet a abouti à l'organisation réussie de cinq ateliers régionaux dans les pays où les études avaient été menées et à des plans pour la mise en œuvre de recommandations essentielles, appelant à la discrimination positive dans le domaine des achats et à l'identification de formes novatrices de financement. Des centres de gestion de l'information et des données aux fins de statistiques sur les artisans et petits exploitants de l'industrie minière ont été mis en place au profit de quatre gouvernements africains.

142. En conséquence du dialogue de politique générale qui s'est ensuivi sur cette question, le Ministère du genre et de la protection sociale du Ghana a demandé au Centre africain pour le genre un appui technique afin d'améliorer son projet de politique sur la problématique hommes-femmes et d'exécuter le programme de renforcement des capacités des femmes dans l'activité minière artisanale et à petite échelle. La note d'information sur les politiques élaborée pour la République-Unie de Tanzanie dans le cadre du projet a été demandée par le Secrétariat permanent de l'égalité des sexes et du développement local pour servir d'outil d'information sur les politiques au profit de sa nouvelle assemblée générale, qui s'est ouverte en novembre 2015.

143. À la réunion régionale sur l'égalité des sexes dans les industries extractives, tenue à Nairobi en 2015, la CEA et ONU-Femmes ont noué de nouvelles alliances et relations de collaboration avec l'Union africaine dans le but de promouvoir un nouveau programme d'intégration de la problématique hommes-femmes dans le secteur minier. De surcroît, la Commission a mis au point une boîte à outils sur les femmes dans le commerce transfrontière informel en Afrique, aux fins de compilation de statistiques ventilées par sexe. La boîte à outils a pour objectif d'aider les gouvernements africains à collecter, analyser et diffuser des données et statistiques transfrontières ventilées par sexe sur le commerce transfrontière informel. Elle a été mise à l'essai au Kenya et validée lors d'une réunion de groupe d'experts organisée à Lusaka du 19 au 21 août 2014, à laquelle ont participé 40 experts de la CEA, des États membres et des communautés économiques régionales ainsi que des organisations non gouvernementales représentant les femmes dans le commerce transfrontière.

144. La CEA a élaboré une stratégie pour l'égalité des sexes afin d'irriguer les procédures d'intégration de la problématique hommes-femmes à la Commission. La stratégie repose sur trois composantes qui se complètent les unes les autres : la politique sur le genre ; le marqueur de l'égalité entre les sexes ; et le programme de renforcement des capacités. Pour sa part, le Centre africain pour le genre collabore avec la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle de la CEA en vue d'élaborer et d'appliquer un marqueur de l'égalité entre les sexes à la Commission, avec l'appui technique d'un consultant mis à disposition par ONU-Femmes. Cette initiative s'inscrit dans le droit fil du Plan d'action à l'échelle des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, cadre de responsabilisation visant à promouvoir une compréhension partagée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et méthode commune de suivi des progrès en ce sens. Le marqueur de l'égalité entre les sexes est en cours d'incorporation dans les instruments de planification existants et ses résultats alimenteront la planification stratégique en guidant la prévision et l'allocation des ressources. La politique sur le genre et le programme de renforcement des capacités en sont encore au stade de la formulation et devraient être achevés d'ici à la fin de 2016.

145. À la demande du Ministère du travail et des affaires intérieures du Botswana, la CEA a fourni un appui technique à la Direction du genre et de l'autonomisation des femmes du Ministère pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la politique économique et de finances publiques du pays. Grâce à cet appui, le Ministère du travail et des affaires intérieures et le Ministère des finances et de la planification du développement ont pu identifier des possibilités stratégiques pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le onzième plan de développement national du Botswana. Un concours technique a également été apporté à l'Observatoire national de la parité du Sénégal pour favoriser l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le Plan Sénégal émergent, principal cadre de développement du pays. Il en a résulté deux produits de politique qui visent à soutenir l'intégration des questions de genre dans le Plan.

146. Le réseau électronique est une plate-forme en ligne qui permet la consultation et l'échange d'informations et de bonnes pratiques par les systèmes nationaux qui traitent de la problématique hommes-femmes et d'autres mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il présente des

renseignements à jour sur les questions de genre à l'échelle mondiale, régionale, sous-régionale et nationale qui intéressent le travail quotidien du personnel et des partenaires des systèmes et mécanismes nationaux compétents. Au cours de la période considérée, deux discussions en ligne ont eu lieu, la première sur la législation et les bonnes pratiques concernant l'interdiction des mutilations génitales féminines, organisée du 1er au 18 juillet 2014, la deuxième sur les préparatifs de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme et de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, tenue en deux temps, du 9 au 18 décembre 2014 et du 28 janvier au 13 février 2015. Les discussions en ligne sur les préparatifs de la session de la Commission de la condition de la femme ont essentiellement porté sur la manière dont les systèmes nationaux chargés de la problématique hommes-femmes pouvaient accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing tout en plaidant pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein des gouvernements africains.

147. La CEA poursuit son action visant à améliorer et élargir l'Observatoire africain des droits des femmes, plate-forme technique qui facilite le partage de renseignements et le travail en réseau sur les questions relatives aux droits des femmes en Afrique. Au cours de la période considérée, la base de données sur les coordonnateurs de l'Observatoire dans les systèmes nationaux pertinents de 24 pays africains a été mise à jour. Dans le cadre de la phase initiale du projet tendant à interdire les mutilations génitales féminines, établi sous la forme d'un partenariat entre le Centre africain pour le genre, le Comité interafricains sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants et l'organisation internationale à but non lucratif No Peace without Justice (« pas de paix sans justice »), le Centre a conduit une étude de référence sur le cadre juridique et normatif applicable à cette pratique. L'étude a révélé que les mutilations génitales féminines avaient cours dans 21 pays d'Afrique. En outre, une fiche d'information sur les cadres normatifs et juridiques interdisant la pratique dans 12 pays a été élaborée et téléchargée sur le site Web de l'Observatoire africain des droits des femmes.

148. Au cours de la période considérée, le Centre a enregistré les succès stratégiques suivants : d'abord, en ce qui concerne le projet sur les femmes et l'activité minière, il y a eu un changement de paradigme dans les pays où ce projet a été entrepris dans l'idée que la politique relative aux industries extractives et la formulation des règles devaient tenir compte des besoins des femmes et de leur contribution cruciale à la production nationale dans les divers aspects de la chaîne de valeur de l'activité minière artisanale et à petite échelle. Il en a découlé deux résultats à l'échelle nationale et régionale. Sur le plan national, dans ces mêmes pays, pour tous les projets de travaux publics, les gouvernements ont reconnu le besoin d'imposer qu'entre 35 et 40 % des pierres et copeaux achetés par les femmes pratiquant l'extraction en carrière soient d'origine locale. Cela aura un effet sur les travaux de suivi que la CEA mènera avec les États membres durant l'exercice biennal 2016-2017. Au niveau régional, le Centre africain de développement minier adhère maintenant à l'idée que les femmes qui opèrent dans les groupes miniers doivent être prises en considération dans tous les processus nationaux de transformation du secteur. De plus, à la lumière du ralentissement que connaît actuellement le secteur, les recommandations du projet ont amené les gouvernements nationaux à admettre la nécessité de renforcer les capacités des femmes qui pratiquent l'extraction minière de façon artisanale et à petite échelle et plus généralement des exploitants de mines, de même qu'à reconnaître l'effet multiplicateur que l'emploi dans l'activité minière artisanale et à petite échelle exerce sur la production rurale et nationale.

149. Ensuite, au niveau régional, la feuille de résultats concernant l'égalité des sexes en Afrique entraîne une responsabilisation accrue et une focalisation plus marquée sur la réalisation des engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement africains en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les ministres du genre et de la condition féminine sont normalement tenus de rendre des comptes et notamment d'exposer chaque année leurs réalisations en matière d'égalité des sexes

et d'autonomisation des femmes ; la feuille de résultats y pourvoira aux sessions à mi-année de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Elle a par ailleurs stimulé un appel régional à mieux tirer profit de la révolution des données qui permet dorénavant de disposer de statistiques ventilées par sexe, lesquelles sont en cours de collecte et d'analyse par les bureaux offices nationaux du continent, afin de donner une image exacte des résultats des pays. En outre, la Déclaration d'Addis-Abeba pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing est une réalisation importante de l'examen après 20 ans, dans la mesure où elle fournit une base de référence pour la feuille de résultats et prévoit un suivi des plans de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

150. Le sous-programme doit faire face à trois grandes difficultés : premièrement, des ressources humaines et financières limitées alors que la demande des États membres va croissant ; deuxièmement, une tendance des États membres à répondre tardivement ou à ne pas répondre du tout aux demandes de données et d'informations ; et, troisièmement, des capacités nationales restreintes pour maintenir l'appui fourni au sous-programme, en particulier du fait de la rotation du personnel au plus haut niveau des ministères africains du genre et de la condition féminine.

H. Activités sous-régionales de développement (bureaux sous-régionaux)

151. La responsabilité de fond des activités sous-régionales de développement incombe aux cinq bureaux sous-régionaux de la CEA. L'objectif de ces bureaux consiste à renforcer la capacité des États membres, communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales à formuler des politiques basées sur la connaissance des faits pour appuyer la transformation structurelle en vue d'un développement durable et sans exclusive dans les cinq sous-régions.

152. On trouvera exposés dans les parties ci-après les résultats obtenus par les cinq bureaux sous-régionaux.

1. Bureau sous-régional en Afrique du Nord

153. Par les activités qu'il mène, le Bureau sous-régional en Afrique du Nord contribue à renforcer les capacités des États membres dans des domaines comme le rôle de l'industrie dans le développement de l'économie verte, les accords de libre-échange à l'échelle du continent, l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents informatisés entre les administrations des douanes. Le mécanisme de production des profils de pays, documents essentiels dans les nouvelles orientations de la Commission, a été amélioré au cours de la période à l'examen et huit profils de pays ont été élaborés. La CEA a maintenu son assistance au secrétariat et au cadre institutionnel de l'Union du Maghreb arabe et son concours au suivi du mécanisme de coordination sous-régionale.

154. La session de 2015 du Forum pour le développement de l'Afrique du Nord s'est tenue à Rabat, du 27 au 30 octobre 2015, sur le thème « L'Afrique du Nord et les accords de libre-échange à l'échelle du continent », et a favorisé les échanges de vues et d'expériences entre un large éventail de parties au sujet des difficultés de l'intégration commerciale en Afrique du Nord dans le cadre des accords de libre-échange. Le Forum a rassemblé des journalistes économiques et des acteurs du secteur privé nord-africain et tendu à renforcer leur compréhension des accords de libre-échange à l'échelle du continent et des incidences des accords commerciaux en Afrique du Nord et sur le reste du continent. Il comprenait trois grands volets : un atelier de formation pour les médias ; un atelier régional à l'intention du secteur privé au sujet des problèmes rencontrés en matière d'intégration commerciale dans le cadre de l'accord portant sur la zone de libre-échange à l'échelle du continent ; et un colloque international sur l'intégration africaine et les principaux accords commerciaux régionaux, 20 ans après la création de l'OMC.

155. Les pays de l'Union du Maghreb arabe ont entamé l'élaboration d'un projet d'accord de libre-échange en juin 2010. Cet accord appelle à l'adoption d'un mémorandum d'entente au niveau du Maghreb sur les règles d'origine, qui constituent un élément crucial de l'accord. Un groupe de travail a été créé pour préparer le mémorandum. En collaboration étroite avec le secrétariat de l'Union du Maghreb arabe, le Bureau sous-régional en Afrique du Nord a organisé un atelier de formation au profit du groupe de travail afin de répondre à ses besoins en matière de formation et de renforcement des capacités, de lui donner les outils nécessaires à la préparation du mémorandum et de lui fournir les moyens administratifs et techniques dont il avait besoin pour s'acquitter de sa mission. L'atelier a également vu la participation d'experts nationaux et de membres du groupe de travail concernés par les négociations relatives à l'établissement de la zone de libre-échange du Maghreb qui rend compte aux ministères nationaux en charge du commerce extérieur, des douanes, de l'industrie et de l'agriculture dans les cinq pays membres de l'Union.

156. Les profils de pays mis au point entre mars 2015 et février 2016 ont trait à l'Algérie, à l'Égypte, au Maroc (deux profils), à la Mauritanie, au Soudan et à la Tunisie (deux profils). Les questions relatives à l'économie verte ont été abordées dans quatre profils de pays, en fonction des circonstances propres aux pays en question : l'Algérie – diversification et réduction de la dépendance à l'égard des hydrocarbures ; le Maroc – industrialisation et nouvelles filières commerciales ; la Mauritanie – économie verte et gouvernance dans le secteur des pêches ; le Soudan – viabilité des finances publiques compte tenu des répercussions importantes de la sécession du Soudan du Sud ; et la Tunisie – emplois verts et développement régional. Pour l'Égypte, la question des subventions a été la principale préoccupation des pouvoirs publics dans leurs efforts de simplification des finances publiques et d'accroissement de l'efficacité du régime social. En conséquence, le profil de pays portant sur l'Égypte comprend des réflexions sur le système de subvention. Enfin, le deuxième rapport de pays concernant le Maroc examine la question de l'exclusion sociale, un véritable problème pour le pays alors qu'il œuvre à obtenir un développement plus inclusif. Le profil de pays relatif à la Libye est en cours d'achèvement et sera publié avant la fin de 2016. Par ailleurs, une évaluation de la situation économique et sociale dans la sous-région a été réalisée sous la forme d'un profil régional.

157. Au cours de la période considérée, des initiatives et programmes visant à appuyer l'Union du Maghreb arabe et ses États membres ont été passés en revue et adaptés au nouveau contexte économique et social de la sous-région et ont donné lieu à trois grandes initiatives sous-régionales officiellement lancées en décembre 2015, atteignant ainsi l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Une plate-forme régionale destinée à soutenir l'Union a été adoptée en vue de renforcer et d'améliorer l'efficacité des partenariats d'intégration en Afrique du Nord. Un programme de coopération entre le Bureau sous-régional et l'Union du Maghreb arabe a été adopté pour la période 2014-2015. De plus, un plan d'action pour l'Afrique du Nord, conçu de manière à simplifier et harmoniser les formalités de douane et le transport et le transit entre les États et à réduire les coûts directs et indirects des transactions commerciales, a été validé par des experts des États membres de l'Union. Les capacités de l'Union ont été renforcées dans des domaines comme les règles d'origine, l'harmonisation douanière et l'échange électronique de documents de douane entre les États membres.

158. Du document anglais S'agissant de la consolidation du secrétariat de l'Union et de son cadre institutionnel, des progrès notables ont été accomplis dans trois domaines : l'appui de la CEA à la mobilisation des partenaires pour soutenir l'intégration et les initiatives sous-régionales en Afrique du Nord ; la tenue d'une réunion d'experts des États membres de l'Union sur le financement de l'intégration ; le concours apporté au secrétariat de l'Union dans le cadre de l'initiative destinée à donner une impulsion au commerce intra-africain et de la zone de libre-échange à l'échelle du continent ; et l'organisation d'un atelier à l'intention des membres du groupe technique de l'Union du Maghreb arabe sur les règles d'origine. Les actions

se multiplient pour accélérer l'intégration régionale, y compris la promotion et le développement des chaînes de valeur régionales ; la facilitation du transport et du commerce en Afrique du Nord ; et l'harmonisation des procédures douanières et de l'échange électronique de documents de douane.

2. Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

159. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest se concentre sur l'amélioration de l'aptitude des États membres à produire et diffuser des statistiques opportunes et de grande qualité à l'appui des activités de développement national et sous-régional. Conformément à la cible définie pour l'exercice biennal, le Bureau a élaboré huit profils, qui portent sur les pays suivants : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Niger, Nigéria et Sénégal, en utilisant les données fournies par les États membres. En outre, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les capacités dont disposent les systèmes offices nationaux des États de la CEDEAO pour compiler des informations sur le développement aux fins de leur profils économiques et sociaux, le Bureau a apporté une aide importante à la Côte d'Ivoire, à la Guinée, à la Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal dans la formulation de leurs plans de développement à long terme respectifs, pour une durée de 25 à 30 ans et dans le contexte de l'Agenda 2063.

160. Afin d'améliorer l'établissement de prévisions économiques et sociales et de rendre les statistiques plus comparables au sein de la sous-région, la priorité a été donnée aux systèmes nationaux de données statistiques dans les dernières étapes de l'élaboration des profils de pays. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a intensifié ses efforts destinés à renforcer les capacités des systèmes offices nationaux des pays appartenant à la CEDEAO. Au total, 12 initiatives convenues à l'échelle régionale (contre un objectif de 10 pour l'exercice biennal) ont été menées par les États membres, la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), avec le concours de la CEA. Cela a pu être réalisé grâce à l'harmonisation des méthodes de prévision et des ensembles de données dans les États membres, au titre de la stratégie mondiale visant à la production de données de bonne qualité en temps utile. En vertu de la Charte africaine de statistique, adoptée par l'Union africaine et qui sert de référence à l'ensemble des États membres et des communautés économiques régionales, le Bureau a revu ses mécanismes régissant les flux statistiques et réussi à faire en sorte que les pays s'engagent à produire et compiler des données de bonne qualité pour une meilleure analyse des situations et à garantir une large diffusion des statistiques.

161. En 2015, la procédure lancée par la CEA pour restructurer les bureaux sous-régionaux et consolider leurs mandats a abouti à la refonte stratégique des activités programmatiques essentielles du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, de sorte qu'il soit mieux placé pour faciliter le développement et fournir des services plus efficaces et utiles, en plus de l'aide technique apportée aux États membres et aux communautés économiques régionales. En conséquence, l'accent est maintenant mis sur la collecte de données régionales à jour afin que les politiques continentales, régionales et nationales soient formulées en connaissance de cause, et sur l'intensification des initiatives de plaidoyer en faveur de la transformation structurelle des économies africaines. Du fait que l'évaluation des résultats économiques et sociaux dépend de la disponibilité de statistiques récentes et exactes, les efforts sont également axés sur la nécessité d'assurer la comparabilité des données relatives aux différents États membres et aux différentes communautés.

162. Par ailleurs, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest participe à l'action menée en vue de renforcer les capacités des systèmes offices nationaux en ce qui concerne la compilation d'informations sur le développement à l'usage de leurs profils économiques et sociaux, en particulier s'agissant des répercussions de la flambée d'Ebola en Afrique, et le suivi du processus d'intégration régionale par le déploiement et la gestion intégrés du projet Ecobase et la base de données Phœnix en Afrique de l'Ouest.

163. Dans la veine de ces efforts, le Bureau a pris des mesures notables afin de garantir l'établissement de mécanismes précis et fiables pour la collecte de données statistiques en faisant le point sur les acteurs de la région dans ce domaine et en coordonnant l'adoption du programme régional de statistique de l'UEMOA pour la période 2015-2020. De plus, il aide à la désignation et à l'institutionnalisation de points focaux pour la statistique dans chaque État membre, en soulignant le besoin d'une participation importante et régulière aux réunions régionales sur les questions statistiques. De cette manière, il joue un rôle crucial pour assurer une collaboration et un engagement plus approfondis de la part des États membres aux fins de la bonne élaboration des profils de pays, qui constituent un outil précieux pour les décideurs. Dans le prolongement de ces activités, le Bureau prête un concours actif à la préparation et à la présentation du profil de pays concernant le Nigéria, qui a fait partie de la première génération de profils soumis à examen lors d'une manifestation parallèle organisée le 28 mars 2015 en marge de la Conférence des ministres tenue à Addis-Abeba.

164. La coopération avec les bureaux de statistique d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux des communautés économiques régionales (Union du fleuve Mano, UEMOA et CEDEAO) et des principales organisations intergouvernementales, dont l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), spécialisé dans la collecte et l'analyse de données, a été revigorée à la faveur de missions sur le terrain, d'ateliers et d'autres mesures visant à échanger des expériences. Par suite, la base de données sous-régionale est en cours d'enrichissement grâce au renforcement des mécanismes régissant les flux de données, qui font circuler les informations statistiques suivant un mouvement descendant, des États membres au centre de données du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest.

165. Au cours de l'année 2015, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a appuyé un large éventail d'activités dans la région, parmi lesquelles des missions de plaidoyer et de sensibilisation auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Association internationale des maires francophones et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21). Il a également mené ou participé à la réalisation d'autres activités, y compris l'examen des domaines de coopération possibles, tels que l'état civil et la levée de fonds ; le soutien et la participation à des ateliers au profit des réformes nationales (Côte d'Ivoire, en février 2015 ; Bénin, en mai 2015 ; et Cameroun, en novembre 2015) ; la participation aux cinquantièmes réunions annuelles de la Banque africaine de développement à Abidjan, en mai 2015 ; le partage d'expériences réussies lors de visites de pays, notamment en Slovénie ; et le renforcement de la coopération dans les domaines d'intérêt commun avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque africaine de développement. Par ailleurs, en ce qui concerne la promotion de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, le Bureau a pris une part active dans les discussions d'experts sur les Perspectives économiques en Afrique, qui ont eu trait à la question de l'égalité entre les sexes. Le Bureau a aussi contribué aux efforts déployés en vue de renforcer les capacités du groupe régional d'appui au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil au profit des pays francophones.

166. Qui plus est, en réponse à une recommandation faite par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa session de juillet 2012, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a fourni une assistance technique à la Côte d'Ivoire pour la mise en place d'un cadre à l'usage de l'institut panafricain de formation à la statistique qu'il est prévu d'implanter à l'Institut polytechnique national Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro. Également au niveau national, le Bureau continue d'apporter un appui technique à la Gambie pour le lancement d'un projet pilote de renforcement des capacités, qui vise à améliorer le recours aux technologies mobiles dans la collecte de données et à accroître sensiblement l'efficacité

opérationnelle dans le but de disposer de données de meilleure qualité fournies en temps utile.

167. Parmi les grandes difficultés rencontrées dans la sous-région en 2015, la principale a consisté dans l'impact prolongé de la pandémie de maladie à virus Ebola de 2014, qui a eu de graves conséquences sur les économies des pays les plus touchés – Guinée, Libéria et Sierra Leone. Pour tenter d'atténuer cette situation critique, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a coordonné l'élaboration de l'étude de la CEA sur les incidences économiques et sociales d'Ebola en Afrique, étude qui a été publiée en deux parties, l'une en décembre 2014 et l'autre en janvier 2015. Ce rapport a beaucoup contribué à faire mieux connaître la maladie et les aspects de gestion de la préparation y relatifs grâce au partage et à la diffusion large de renseignements utiles. D'autres activités ont été menées à cet égard, notamment pour sensibiliser les partenaires et obtenir qu'ils mettent des fonds à disposition et se mobilisent en faveur du plan de relèvement des pays touchés par Ebola, par la diffusion du rapport et des appels à l'annulation de la dette extérieure, ce qui a produit des résultats encourageants. Les recommandations de politique générale visant à renforcer la résilience des États membres face à la crise ont été présentées à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa session de janvier 2015, puis largement diffusées dans la région et au-delà. En réponse aux demandes individuelles de pays, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a pris part à des missions de conseil et soutenu les efforts déployés afin de réduire à zéro le nombre de nouveaux cas d'Ebola ; il a également appuyé le plan de stabilisation et de relèvement dans la tâche consistant à atténuer l'impact économique et social de la maladie.

168. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a aussi œuvré activement au lancement du programme de relèvement post-Ebola mené conjointement par la Banque africaine de développement et le Groupe de la Banque mondiale. Dans le cadre de ce programme conjoint, il a donné suite à la demande d'assistance technique que lui avait adressée l'Union du fleuve Mano pour mettre au point son plan de relèvement régional, qui a été présenté à la conférence de haut niveau organisée par l'Union européenne à Bruxelles, en mars 2015, au sujet de l'épidémie d'Ebola. La conférence a fait le point sur les mesures d'urgence en place pour contrôler l'épidémie et les a adaptées compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain afin d'éradiquer la maladie. La manifestation a également débouché sur la formulation de stratégies à long terme pour aider les pays touchés dans leurs efforts de relèvement, y compris la réorganisation de leurs systèmes de santé.

3. Bureau sous-régional en Afrique centrale

169. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a atteint son objectif consistant à améliorer l'aptitude des États membres à produire et diffuser des statistiques de qualité en temps utile à l'appui des priorités du développement régional et sous-régional. La Commission a contribué à la formulation de recommandations de politique générale par la production et la diffusion de huit rapports de pays – cible fixée pour l'exercice biennal – concernant le Cameroun, le Congo (deux profils), le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad. Ces profils ont été passés en revue et utilisés comme documents de référence à deux réunions du comité intergouvernemental d'experts, lequel a formulé des recommandations de politique générale, en particulier sur la nécessité d'accélérer l'intégration régionale et la diversification économique dans la sous-région. Les profils de pays ont également servi lors du débat concernant le programme de transformation structurelle de l'Afrique centrale, répondant entre autres à l'appel lancé pour la mise au point d'une stratégie de transformation du secteur du bois dans la sous-région, selon le souhait exprimé par les experts des États membres lors des sessions du comité intergouvernemental d'experts. Les travaux de la Commission ont aidé les États membres à formuler des recommandations nationales et sous-régionales sur la base de données exactes et à jour ayant fait l'objet d'une analyse approfondie.

170. La CEA a également mené des activités de renforcement des capacités pour donner aux États membres, communautés économiques régionales, organisations intergouvernementales et autres acteurs du développement sous-régional les moyens de formuler et d'harmoniser des politiques et plans fondés sur des éléments factuels à l'appui de la transformation économique et sociale en Afrique centrale. Elle s'est aussi concentrée sur des questions sectorielles et émergentes, telles que la convergence macroéconomique, la sécurité routière et les changements climatiques, en vue d'accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales.

171. La trente et unième session du comité intergouvernemental d'experts sur l'Afrique centrale, tenue en mars 2015 à Brazzaville, a permis aux représentants des États membres, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de leurs institutions spécialisées de débattre des problèmes de développement actuels et émergents. Elle a eu pour thème le développement de l'industrie forestière comme moyen de soutenir la transformation structurelle des économies de l'Afrique centrale. À cette fin, les participants ont plaidé pour la mise au point d'une stratégie renforcée de transformation du secteur du bois à l'échelle sous-régionale pour créer de la valeur ajoutée et, partant, des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. La CEA et les experts de la sous-région se sont accordés à dire qu'une telle stratégie irait aussi dans le sens d'une diversification économique et d'une réduction de la dépendance à l'égard de la rente pétrolière.

172. Dans le cadre de son action destinée à renforcer les capacités de la CEMAC et de la CEEAC pour accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales, la Commission a soutenu quatre initiatives (atteignant ainsi la cible fixée pour l'exercice biennal) élaborées par les communautés économiques régionales précitées. La première de ces initiatives consistait dans l'adoption par les pays membres de la CEEAC d'un plan d'étapes pour la mise à niveau des entreprises d'Afrique centrale, de manière à permettre leur passage à une économie verte, et la deuxième dans la décision prise par les chefs d'États de la CEMAC de lever l'obligation de visa pour les citoyens de la Communauté. Cette décision a également répondu à l'appel lancé par le Bureau sous-régional en Afrique centrale qui tendait à réaliser l'intégration régionale en général et la libre circulation des personnes en particulier, appel relayé par la publication et la diffusion d'un rapport sur les mesures à prendre pour améliorer le climat des affaires en Afrique centrale en mettant l'accent sur la libre circulation des personnes et l'organisation d'une réunion spéciale d'experts à l'échelle sous-régionale afin de sensibiliser les décideurs aux avantages de l'intégration sous-régionale.

173. La troisième initiative tenait dans la décision prise par les chefs d'État de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale au sujet de l'appui aux pays qui font les frais des agissements de Boko Haram. La CEA a pesé sur ce processus par l'intermédiaire de la contribution du Bureau sous-régional en Afrique centrale au rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, soit les notes semestrielles de 2014 et 2015 sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale et les perspectives à court terme. Le chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a exprimé sa gratitude au Bureau pour cette contribution.

174. Enfin, par l'entremise du Bureau sous-régional en Afrique centrale, la CEA a exercé une influence cruciale sur les travaux des experts de la sous-région à l'égard de la quatrième initiative, qui consistait dans l'élargissement du cadre de convergence macroéconomique de la CEMAC à l'ensemble de la zone de CEEAC. Ce résultat a été obtenu lors d'une réunion de groupe d'experts ad hoc organisée par le Bureau à Brazzaville, les 2 et 3 mars 2015, au cours de laquelle les 52 experts présents ont échangé des vues sur le cadre institutionnel de la surveillance multilatérale, l'efficacité du mécanisme de pénalisation et d'incitation et la pertinence des critères de convergence nominaux. Les conclusions de l'étude technique de la CEA sur les progrès et les perspectives en matière de convergence macroéconomique dans la sous-

région de l'Afrique centrale ont été soigneusement examinées puis validées pendant la réunion.

175. À la faveur d'un atelier de formation organisé à Douala en décembre 2015, la CEA a contribué à renforcer les capacités des principaux décideurs des communautés économiques régionales et des États membres, s'agissant d'intégrer systématiquement la question des changements climatiques dans les politiques agricoles. L'atelier a permis de faire mieux comprendre l'impact des changements climatiques sur l'agriculture en Afrique centrale et le rôle du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre, aboutissant à l'adoption de deux stratégies, l'une pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole et l'autre pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

176. La CEA a en outre apporté un appui à des réunions de groupe spéciaux d'experts consacrées à la réalisation du potentiel de transformation structurelle des industries extractives ; à l'amélioration du climat des affaires en Afrique centrale ; et à l'étude des perspectives de convergence macro-économique dans la sous-région. Un résultat notable de ce sous-programme a été l'établissement d'un rapport sur la situation socioéconomique de l'Afrique centrale pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Ce sous-programme (dont un représentant était membre du Comité directeur) a également fourni un appui significatif au Comité directeur dans le cadre de la rationalisation des communautés économiques régionales d'Afrique centrale.

177. Pour renforcer la lutte contre la corruption et promouvoir le partenariat entre les parties prenantes dans la sous-région concernant ce problème, la CEA a organisé en octobre 2015 à Libreville un atelier au cours duquel le réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption d'Afrique centrale a été créé. Plusieurs documents statutaires de ce réseau ont été établis par la CEA et examinés au cours de l'atelier. Une plate-forme électronique a également été mise en place par la CEA afin de diffuser des informations sur les activités du réseau et de faciliter les échanges d'informations et de données d'expériences entre ses membres.

178. En ce qui concerne les communautés de pratique et les réseaux de connaissances, la CEA a poursuivi ses efforts en matière de diffusion d'informations et de connaissances par l'intermédiaire des plates-formes de partage des connaissances des Nations Unies. Trois espaces de travail thématiques pour les communautés de pratiques ont été créés dans le but d'engager des débats entre les experts de la sous-région sur diverses questions présentées brièvement ci-après :

a) L'amélioration du climat des affaires en Afrique centrale : quelque 40 intervenants ont participé à un échange d'idées sur la pertinence et l'applicabilité des indicateurs du climat des affaires par rapport aux réalités de l'Afrique centrale (notamment l'indicateur « Doing business » de la Banque mondiale, l'indicateur de la Mo Ibrahim Foundation sur la gouvernance africaine, l'Indice de Compétitivité Globale du Forum économique mondial, et l'Indicateur de perception de la corruption établi par Transparency International) ;

b) Les stratégies visant à améliorer la collaboration entre les secteurs publics et privés dans le domaine de la promotion des investissements, et à accroître l'efficacité des arrangements et des mécanismes institutionnels destinés à améliorer le climat des affaires aux niveaux national et sous-régional ;

c) Les progrès et les perspectives de convergence macroéconomique dans la sous-région de l'Afrique centrale : 51 experts au total ont participé à un échange de vues sur les lacunes du cadre institutionnel de surveillance multilatérale, l'efficacité du mécanisme de sanction et d'incitation et la pertinence des critères de convergence nominale. Ils ont échangé des idées sur l'importance du mécanisme de surveillance multilatérale de la CEMAC et la possibilité de l'étendre à la CEEAC ;

d) L'intégration de l'économie verte dans les politiques de développement en Afrique centrale : cette communauté de pratique a été créée pour donner suite à la

recommandation formulée par le Comité intergouvernemental d'experts à sa trentième session, tenue du 5 au 7 mars 2014 à N'Djamena. Elle a contribué à faire prendre conscience de la nécessité d'opérer une transition vers l'économie verte en Afrique centrale dans le cadre de débats qui ont porté sur des questions telles que les moyens d'aider les petits Etats insulaires en développement africains à accroître leur résilience aux effets nuisibles de la variabilité et des changements climatiques, et sur la façon dont les pays d'Afrique centrale peuvent développer leurs industries forestières afin d'accélérer la transformation structurelle de la sous-région.

179. La CEA a réalisé une étude d'évaluation qui a été examinée lors d'une réunion d'experts tenue en novembre 2015 à Douala en vue d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité routière africaine. Cette étude indique qu'à mi-parcours de la Décennie de la sécurité routière en Afrique (2011-2020), l'Afrique centrale accusait un retard par rapport à toutes les sous-régions du continent dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité routière africaine. Les participants ont constaté que les principaux obstacles à la mise en œuvre de ce Plan d'action étaient le manque d'engagement et d'appropriation, les capacités insuffisantes des parties prenantes et le manque de ressources financières et humaines consacrées à la sécurité routière. Ils ont souligné qu'il était nécessaire de disposer de statistiques précises et complètes sur les accidents de la route et ont adopté des recommandations engageant les communautés économiques régionales, les Etats membres et les partenaires de développement à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité routière.

180. Au niveau des pays, la CEA a fourni un appui à l'Institut national de statistique du Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pilote sur la collecte de données statistiques à l'aide des technologies mobiles. Elle a également aidé le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales à promouvoir son projet de renforcement des capacités des gouvernements africains en matière de négociation de contrats transparents, équitables et durables dans les industries extractives en faveur d'une croissance et d'un développement socioéconomique durables et généralisés. Ce projet avait été lancé lors d'un événement tenu à N'Djamena. En plus de sa participation aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies au Cameroun, le Bureau a renforcé son partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée équatoriale et a fourni une assistance au lancement de l'initiative « Unis dans l'action » dans ce pays.

181. Enfin, dans le but de favoriser la compréhension et l'appropriation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), la CEA a fourni un appui technique au Gouvernement du Cameroun en participant à un atelier sur les Objectifs de développement durable et leur dividende démographique, tenu à Yaoundé les 8 et 9 décembre 2015 et organisé conjointement par le Gouvernement camerounais et le bureau de pays du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP). Le Bureau a préparé et présenté un exposé mettant en avant les liens existants entre ces deux programmes de développement. Les participants à cet atelier ont notamment recommandé de produire et diffuser à grande échelle des documents à ce sujet.

4. Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

182. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est a établi huit profils de pays (conformément à son objectif biennal), pour Djibouti, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, la République Unie de Tanzanie, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Somalie, en utilisant des données statistiques à jour et de qualité fournies par les Etats membres et avec l'appui de la Division des politiques macroéconomique de la CEA, de la Division de l'intégration régionale et du commerce, du Centre africain pour la statistique et de la Division des politiques de développement social. Les profils de pays en cours d'élaboration ont été examinés lors d'une réunion du Comité intergouvernemental d'experts (tenue à Madagascar en mars 2015), qui a permis de recueillir les observations en retour des parties prenantes et des ministères des pays concernés sur leurs profils respectifs.

183. Dans le cadre de la suite donnée aux engagements de haut niveau pris en décembre 2014 par le Secrétaire exécutif de la CEA avec le Président rwandais, Paul Kagame, et d'autres hauts responsables du Gouvernement rwandais, ainsi qu'aux débats politiques tenus en février 2015 entre les hauts responsables rwandais et l'équipe de direction de la CEA, le Gouvernement rwandais et le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est ont organisé un atelier de haut niveau sur l'accélération de la croissance économique au Rwanda, qui s'est tenu les 7 et 8 décembre 2015. Cette réunion de deux jours a rassemblé plusieurs ministres, directeurs et directeurs généraux du Gouvernement rwandais, des experts internationaux, des représentants de l'Institut d'analyse politique et de recherche, et des experts de la CEA. Dans le cadre des préparatifs à cette réunion, une assistance considérable a été fournie au Gouvernement rwandais pour l'aider à élaborer son analyse politique et à établir ses statistiques à l'appui des initiatives nationales de développement, s'agissant en particulier des cadres de développement alternatifs, des débouchés commerciaux offerts par la CEEAC et du développement du secteur des produits laitiers.

184. La dix-neuvième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est, tenue à Antananarivo en mars 2015, a permis aux participants de se pencher sur le thème de la session : « Exploiter l'économie bleue pour le développement de l'Afrique de l'Est » dans le cadre d'exposés, de groupes de discussion de haut niveau ainsi que de débats en groupe et en séances plénières. Durant cette session, les experts ont examiné les moyens de parvenir à une croissance durable en développant au maximum l'accès des pays aux ressources marines et leur utilisation de ces ressources grâce à une gestion durable de leurs écosystèmes océaniques. Ils ont souligné à maintes reprises l'importance du concept d'économie bleue en tant qu'outil pour appuyer la transformation structurelle et promouvoir le développement durable, l'éradication de la pauvreté et l'atténuation des changements climatiques dans la sous-région de l'Afrique de l'Est. Si l'on parvient à tirer parti des réseaux d'infrastructures, des liens commerciaux, de l'interdépendance des ressources et des partenariats stratégiques reliant les États côtiers et insulaires avec les pays sans littoral, les bénéficiaires d'une économie bleue forte pourraient rejaillir positivement sur le développement de l'ensemble de la sous-région. À l'appui de ce programme de plus en plus étoffé, les publications produites par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, tels que le Manuel de la politique sur l'économie bleue et l'étude de fond sur l'utilisation de l'économie bleue en faveur du développement de l'Afrique de l'Est, ont joué un rôle déterminant pour aider quatre États membres (les Comores, Djibouti, Madagascar et les Seychelles) à élaborer des politiques durables de l'économie bleue, et la Commission de l'océan Indien à établir son plan d'action pour une économie bleue.

185. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a en outre organisé des réunions spéciales de groupes d'experts qui ont contribué au programme de transformation structurelle dans la sous-région ; il a évalué comment les nouvelles relations commerciales et d'investissement, particulièrement avec la Chine et l'Inde, contribuaient à la diversification des économies de l'Afrique de l'Est ; il a examiné des études de cas et des stratégies visant à améliorer la cohésion sociale ; et il a contribué à montrer les limites des régimes de commerce international et des traités bilatéraux d'investissement en tant qu'outils de développement.

186. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a contribué à renforcer la capacité des États membres d'Afrique de l'Est et des communautés économiques régionales à accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales relatives au tourisme, à l'énergie et à l'économie bleue. Ses activités dans le secteur du tourisme se sont traduites par une collaboration au plus haut niveau avec des responsables gouvernementaux clés et par un renforcement des capacités au niveau des pays concernant les principes essentiels du Plan directeur de tourisme durable lancé par l'IGAD en décembre 2013. Cela étant, la CEA soutient l'intégration systématique des orientations politiques dans les instruments politiques pertinents des pays bénéficiaires. Ces lignes directrices politiques se fondent sur des éléments

d'information solides et sur l'application des meilleures pratiques de mise en œuvre des cadres régionaux en matière de tourisme, ainsi que sur une analyse des cadres mondiaux existants, compte tenu des raisons de leur succès ou de leur échec. De même, le travail effectué sur les instruments de développement du tourisme national, par exemple en Ethiopie, passe par une analyse détaillée de la situation, basée sur des données primaires et secondaires étayant l'élaboration de stratégies appropriées. Ce travail a permis de positionner la CEA comme un partenaire de choix dans le domaine du tourisme. Les principaux bénéficiaires des activités du Bureau dans le domaine du tourisme étaient Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda. La version finale du plan directeur pour un tourisme durable en Ethiopie, premier du genre pour ce pays, a été établie et ce plan devrait être mis en œuvre au début de 2016.

187. Etant donné que le tourisme est un secteur relativement nouveau pour la CEA et qu'il n'a par conséquent été que récemment pris en considération de manière globale et systémique par les Etats membres et les communautés économiques régionales de cette région d'Afrique, il n'existe encore que peu de données à ce sujet. Les travaux du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est dans le domaine du tourisme se fondent donc sur des sources primaires – produites par le Bureau – ou sur des sources de données secondaires provenant de partenaires, tels que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), la Banque mondiale et le Conseil mondial du voyage et du tourisme. Afin de garantir la fiabilité des données provenant d'autres sources, les données recueillies à partir de ces sources étaient systématiquement recoupées et corroborées par les Etats membres. Pour faire en sorte que ces données aient un impact réel sur les parties prenantes dans la sous-région, toutes les ressources des technologies de pointe ont été utilisées, notamment les effets visuels aussi bien dans les rapports écrits que dans les exposés.

188. Dans le domaine de l'énergie, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a contribué à la réalisation des objectifs fixés en apportant un appui aux Etats membres dans trois domaines d'action principaux, à savoir : renforcer les capacités de planification énergétique aux niveaux national et régional, notamment en apportant un appui aux évaluations des ressources énergétiques et à la planification de leur développement ; promouvoir l'initiative Energie durable pour tous en Afrique de l'Est, notamment en appuyant les politiques s'y rapportant, afin d'élargir l'accès aux sources d'énergie dans la région ; et fournir des orientations dans le cadre de l'élaboration de politiques de sécurité énergétique aux niveaux régional et national en vue d'atténuer l'insécurité énergétique. Plus précisément, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a continué de mettre à disposition ses compétences afin de contribuer à l'élaboration en cours du cadre de sécurité énergétique pour la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et sa vision du continent africain à l'horizon 2050. Ce cadre est à la fois complet (puisque'il porte sur les sous-secteurs de la biomasse, du pétrole, du gaz et de l'électricité) et multidimensionnel.

189. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a également contribué à l'élaboration d'une série d'outils politiques à l'appui des Etats membres et des communautés économiques régionales, parmi lesquels notamment : une évaluation des ressources énergétique et la planification du développement de ces ressources à Djibouti ; un cadre pour la mise en service durable des technologies des énergies renouvelables au Rwanda ; un cadre politique de sécurité énergétique pour la région de la CAE ; une stratégie nationale et un plan d'action en matière d'énergie solaire au Rwanda, attendus pour avril 2016 ; une évaluation des ressources énergétiques et des services consultatifs sur la planification du développement à Djibouti ; une évaluation de la politique du gaz naturel de la République Unie de Tanzanie ; et des recommandations et services consultatifs aux États partenaires de la CAE concernant les politiques de sécurité énergétique aux niveaux national et régional.

190. En ce qui concerne les partenariats stratégiques, outre ceux qui ont été mis en place avec les institutions responsables de l'énergie dans ses États membres, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a aussi établi des partenariats avec des universités (Université du Rwanda, University College London, Virginia State University,

Michigan State University, Georgia Institute of Technology, etc.). Des partenariats ont également été établis avec des organisations internationales telles que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Agence internationale de l'énergie (concernant les données), l'Agence internationale de l'énergie atomique [sur l'utilisation de l'outil de planification MESSAGE (modèle de stratégies alternatives d'approvisionnement en énergie et de leur impact global sur l'environnement)], avec les organismes de l'ONU au Rwanda et des organisations nationales telles que l'Institut de Stockholm pour l'environnement et l'Argonne national Laboratory aux États-Unis.

191. Conformément aux recommandations du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est à sa dix-neuvième session, le Bureau a mené un travail de pionnier dans le domaine de l'économie bleue. Il a notamment réalisé une étude de fond sur l'économie bleue, établi un rapport très complet visant à informer les décideurs politiques d'Afrique orientale, des communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes - au niveau régional, national et local - concernant le rôle de l'économie bleue et sa contribution à la croissance sociale et économique ainsi qu'à la transformation structurelle en Afrique de l'Est. Le Bureau a travaillé en partenariat avec un certain nombre d'organisations régionales et internationales, telles que la Commission de l'océan Indien, le COMESA, la CAE, l'IGAD, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui ont examiné cette étude de fond et ce manuel de politique et y ont apporté leur contribution ; partagé des données d'expériences et développé des réseaux ; et intégré les principes de l'économie bleue dans leurs stratégies et leurs programmes respectifs. Cette étude donne également un aperçu des possibilités et des actions nécessaires en vue de créer un environnement propice au développement de l'économie bleue. Il convient également de mentionner l'importance des travaux accélérés de « rédaction rapide » menés en décembre 2015 pour écrire un manuel de politique générale sur l'économie bleue. Ce manuel vise à proposer une méthode par étapes aux États membres, aux commissions économiques régionales et aux organisations intergouvernementales afin d'intégrer les principes liés à l'économie bleue dans leurs plans d'action et programmes respectifs. L'ensemble de ces actions permettront de renforcer la position de chef de file et l'influence de la CEA dans ce domaine.

5. Bureau sous-régional en Afrique australe

192. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe a continué à aider les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les autres acteurs du développement au niveau sous-régional à renforcer leur capacité à élaborer des politiques et des programmes bien informés à l'appui de la transformation économique et sociale de la sous-région, ainsi qu'à les harmoniser. Le Bureau a continué à établir et à mettre à jour des profils de pays, qui sont des publications phares et régulières de la CEA visant à fournir des données économiques et sociales, des informations institutionnelles et politiques, des analyses des risques et des politiques ainsi que des recommandations destinées à une variété de parties prenantes, parmi lesquelles notamment les États membres, la société civile, les décideurs politiques et le secteur privé en Afrique australe et au-delà de cette sous-région. Ainsi, huit profils de pays ont été établis (comme le prévoyait l'objectif pour cet exercice biennal) pour l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

193. En outre, le Bureau a tenu des consultations avec certains offices nationaux des États membres relevant de sa compétence, ainsi qu'avec des communautés économiques régionales, à savoir la SADC et le COMESA, afin d'explicitier l'initiative relative aux profils de pays. Ces consultations ont donné lieu à l'organisation d'une réunion consultative sous-régionale des producteurs et des utilisateurs de statistiques, tenue en 2015. Ce vaste processus de consultation a permis de définir, concrétiser et classer par ordre de priorité les besoins en matière de

capacités statistiques des offices nationaux et des institutions connexes ; d'établir une plateforme commune de partage des meilleures pratiques et données d'expérience, de mise en réseau et de coordination des activités statistiques ; de stimuler les débats sur l'harmonisation des statistiques dans les régions de la SADC et du COMESA ; de faire mieux connaître l'initiative de la CEA concernant les profils de pays et l'importance donnée globalement par l'organisation au renforcement des capacités des offices nationaux en vue de faciliter la production de statistiques crédibles à des fins de politique générale ; et de renforcer encore le partenariat du Bureau avec les offices nationaux et les institutions apparentées.

194. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a continué de renforcer les capacités des communautés économiques régionales, des Etats membres et d'autres acteurs du développement afin d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives sous-régionales prioritaires en Afrique australe. À ce jour, sept initiatives dont le lancement avait été convenu au niveau régional ont été mises en œuvre (comme le prévoyait l'objectif pour cet exercice biennal, à partir d'une base de trois initiatives) par les communautés économiques régionales et les Etats membres avec l'appui de la CEA.

195. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a en outre fourni un appui technique au secrétariat de la SADC, à sa demande, afin d'élaborer la feuille de route et la stratégie pour l'industrialisation de la région de la SADC ainsi que le Plan indicatif révisé de développement stratégique régional de la SADC pour la période 2015-2020. Ces deux cadres politiques ont ensuite été approuvés par le Conseil des Ministres de l'industrie de la SADC, puis entérinés et adoptés lors du sommet extraordinaire d'avril 2015 des chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC. La SADC a depuis remercié le Bureau pour son appui et a demandé un soutien supplémentaire dans le cadre de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route. Le Bureau a aussi fourni une assistance technique en vue de la mise en œuvre du programme de la SADC pour le secteur minier en apportant un appui à la mise au point et au développement de deux projets : une étude d'évaluation des compétences dans le secteur minier, et un projet sur les profils d'enrichissement des minerais, qui sont en cours de réalisation depuis juin 2015.

196. Au niveau des États membres, le Bureau sous-régional en Afrique australe a continué de fournir des services consultatifs dans des domaines tels que le processus d'élaboration d'une politique nationale relative aux minerais et à l'exploitation minière pour le Lesotho, qui a été lancée à la fin de 2013. Le Lesotho a adopté cette politique afin de soutenir une croissance économique et sociale durable et de lutter contre la pauvreté, conformément aux objectifs de la Vision pour l'industrie minière en Afrique. Grâce à l'appui fourni par le Bureau, une politique relative aux minerais et à l'exploitation minière conforme à la Vision pour l'industrie minière en Afrique a été élaborée, puis adoptée par le Gouvernement du Lesotho et lancée officiellement en juin 2015. Avec un soutien supplémentaire de la CEA et de ses partenaires, le Gouvernement a depuis lors entrepris d'harmoniser son cadre juridique et réglementaire pour soutenir cette nouvelle politique.

197. En outre, la CEA a aidé le Gouvernement du Malawi à procéder à l'examen et à la mise à jour de sa loi nationale de 1981 sur l'exploitation minière et les minerais, en apportant une importante contribution technique à l'élaboration du projet de loi de 2015 sur l'exploitation minière et les minerais et en participant activement à un atelier d'examen technique tenu en mai 2015. Cet examen a contribué à renforcer la cohérence et la clarté de la transposition des intentions du Gouvernement dans ce projet de loi et les mécanismes connexes relatifs au développement social et économique du pays, et de ses visées réglementaires et d'application au niveau sectoriel. Mais il a aussi permis d'évaluer la cohérence de ce projet de loi par rapport aux autres lois et projets de loi nationaux, ainsi qu'aux politiques et cadres juridiques aux niveaux régional et international, notamment par rapport au protocole minier de la SADC et à son cadre pour l'harmonisation des politiques relatives au secteur

minier, ainsi qu'à la Vision pour l'industrie minière en Afrique. Les recommandations formulées lors de cet atelier portaient sur des questions telles que la gouvernance sectorielle, l'appropriation nationale, le développement communautaire, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, la transparence et la diffusion publique, la négociation des contrats, les capacités techniques de l'État, le financement sectoriel, la création de fonds souverains et de fonds d'affectation spéciale, le coût des transferts, la double imposition et les clauses de stabilisation. Elles ont été soumises au Ministère de l'exploitation minière pour examen lors de la révision du projet de loi avant l'établissement de sa version définitive et sa présentation au Parlement pour adoption.

198. La CEA a fourni un appui technique au Gouvernement du Swaziland dans le cadre de l'élaboration de sa politique relative au commerce et à l'industrie. Avec cet appui, un document relatif à la politique dans ce domaine a été établi, examiné lors d'un atelier de validation tenu en mai 2015, puis adopté par le Gouvernement. Le Gouvernement du Swaziland a adressé une lettre officielle de remerciements à la CEA à cet égard, et a demandé un soutien supplémentaire de la CEA afin d'élaborer un plan de mise en œuvre de cette politique.

199. Le Gouvernement zambien a engagé le processus d'élaboration d'une politique nationale de l'industrie avec l'appui du bureau de pays du PNUD en Zambie. La CEA a fourni un appui technique à ce processus, à la demande du Gouvernement zambien, en apportant une contribution de fond au projet de document relatif à cette politique, et en participant activement aux réunions d'examen consultatifs et techniques lors des étapes successives ayant suivi le lancement du processus en septembre 2014. En juin 2015, le projet de document relatif à cette politique et le projet de plan relatif à sa mise en œuvre avaient été établis et diffusés aux ministères de tutelle afin de recueillir leurs dernières observations avant leur soumission au Conseil des ministres pour approbation.

200. En collaboration avec l'Université de Cape Town, le Bureau sous-régional en Afrique australe a organisé un atelier régional sur le rôle de l'obligation redditionnelle dans la promotion de l'intégration régionale, axé principalement sur la question des données probantes et de l'obligation redditionnelle, qui s'est tenu le 24 novembre 2015 à Lusaka. Cet atelier d'une journée a réuni un large éventail de parties prenantes, qui se sont penchées sur les différentes dimensions de l'obligation redditionnelle dans la promotion de l'intégration régionale et sur le rôle des diverses parties prenantes aux niveaux national et régional, telles que les communautés économiques régionales, les Parlements, la société civile et les médias. Cet atelier a également porté sur la relation entre les programmes nationaux et régionaux ; le rôle des éléments de preuve, des données et des indicateurs dans la promotion de l'obligation redditionnelle ; le rôle des médias et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de programmes régionaux ; et l'importance du contrôle parlementaire dans la promotion de l'intégration. Cet atelier a également permis d'examiner de quelle manière les activités de recherche fondées sur des données probantes pourraient promouvoir l'obligation redditionnelle en étudiant les tendances et les modèles relatifs aux résultats en matière d'intégration régionale.

201. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a organisé le premier séminaire de sa série inaugurale de séminaires sur l'Afrique australe, qui s'est tenu les 7 et 8 octobre 2015 à Livingstone, en Zambie. Ce séminaire a été organisé en collaboration avec le Réseau africain pour la consolidation de la paix du Conseil de recherche en sciences sociales, sur le thème « Conflit, paix et intégration économique régionale en Afrique australe – combler les lacunes en matière de connaissances et relever les défis politiques ». Ce séminaire a réuni des chercheurs, des décideurs et des responsables gouvernementaux, ainsi que des représentants de la société civile, des institutions régionales, des organismes des Nations Unies et des commissions économiques régionales. Les participants étaient issus de différentes régions d'Afrique australe et orientale ainsi que d'autres régions du monde, notamment des États-Unis. Les principaux intervenants, notamment le Ministre adjoint de la coopération et des

relations internationales de la Namibie, ont souligné l'importance de la promotion de la paix et de la stabilité dans la région, en tant que conditions nécessaires à la réalisation de l'intégration économique régionale en Afrique australe et dans l'ensemble du continent africain.

202. Ce séminaire a constitué une plate-forme pour la présentation de résultats d'activités de recherche originales et la diffusion d'articles de recherche. Les exposés et les débats en séance plénière ont portés sur un large éventail de sujets, notamment sur les conflits et l'intégration régionale en Afrique ; la portée et les implications des crises et des conflits en Afrique australe, et les réponses qui y sont apportées au niveau régional ; la xénophobie, les migrations et l'intégration économique régionale en Afrique australe ; les coûts et les conséquences économiques des conflits en Afrique australe ; les mesures visant à améliorer la gouvernance en matière de développement économique en Afrique australe ; et la nécessité d'assurer une cohésion régionale et une intégration régionale impulsée par les citoyens en Afrique australe. Ce séminaire visait à promouvoir le débat, les échanges d'idées et les diverses options politiques concernant les questions actuelles liées aux conflits, à la paix et à l'intégration économique régionale en Afrique australe, afin d'appuyer les efforts déployés par les institutions régionales et les Etats membres dans la sous-région en faveur d'une Afrique australe stable et prospère. Un débat approfondi et animé a été consacré au thème du séminaire et, à l'issue de ce débat, un communiqué a été adopté, énonçant des recommandations et proposant une voie à suivre pour les organisateurs de la conférence, les participants et les principales parties prenantes.

203. La CEA a organisé la réunion annuelle du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique orientale et australe, et en a assuré les services fonctionnels. La réunion a eu lieu à Gaborone, les 10 et 11 décembre 2015, et a été organisée par le secrétariat de la SADC, qui a succédé au COMESA à la présidence du mécanisme de coordination sous-régionale. La réunion a rassemblé des représentants des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales, des organisations responsables des couloirs de transport et des organisations de la société civile, les directeurs des organismes régionaux des Nations Unies et les représentants des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que les représentants d'autres organisations partenaires. La réunion, consacrée au thème « Vers une intégration effective du plan d'activités du mécanisme de coordination sous-régionale dans les processus de planification et l'établissement des priorités des parties prenantes », a permis aux parties prenantes de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'alors dans le cadre des projets phares du mécanisme. Elle a également été l'occasion pour les parties prenantes de s'accorder sur des mesures concrètes visant à intégrer le plan d'activités du mécanisme dans les processus de planification et d'établissement des priorités des parties prenantes.

204. Dans son discours d'ouverture, prononcé en tant que président du mécanisme, le représentant de la SADC a souligné l'importance du soutien apporté de manière continue par les organismes des Nations Unies à l'appui des priorités existantes des institutions régionales. Lors de cette réunion, il a également été souligné qu'il incombait aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales de définir les priorités sous-régionales, en application du mandat confié par leurs États membres. L'accent a été mis sur le rôle clé joué par le système des Nations Unies dans le soutien à la politique de développement et aux initiatives programmatiques élaborées et mises en œuvre par les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales. Les participants ont réaffirmé que les parties prenantes au mécanisme de coordination sous-régionale devaient coopérer aux fins d'actualiser le plan d'activités pour l'Afrique orientale et australe, de veiller à ce qu'il prenne en considération les stratégies et les priorités les plus récentes des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, notamment le plan indicatif révisé de développement stratégique régional de la SADC pour la période 2015-2020, et la zone de libre-échange tripartite CAE-COMESA-SADC.

205. En tant qu'organe de diffusion des connaissances de la CEA dans la sous-région, le Bureau sous-régional en Afrique australe a annoncé officiellement à Lusaka, le 14 juillet 2015, la publication par la CEA du document intitulé « Rapport économique sur l'Afrique en 2015 : Industrialiser par le commerce ». Ce rapport phare a été présenté officiellement par Margaret Mwanakatwe, Ministre du commerce et de l'industrie de la Zambie, en présence de représentants du Gouvernement zambien, du COMESA, du secteur privé, d'organisations de la société civile, d'universités et d'instituts de recherche. Cette présentation a permis de diffuser le rapport et d'engager un débat politique approfondi sur l'industrialisation aux niveaux régional, sous-régional et national.

I. Institut africain de développement économique et de planification

206. L'objectif principal de ce sous-programme géré par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) est d'améliorer la gestion publique et la planification du développement à l'appui de la transformation économique et sociale de l'Afrique au moyen d'activités de formation et d'autres activités liées au renforcement des capacités. Les activités de l'Institut s'articulent autour d'un portefeuille de programmes de renforcement des capacités et de formation, ainsi que d'initiatives de recherche politique et de dialogue de haut niveau, visant à aider les États membres à atteindre l'objectif fondamental de transformation structurelle de l'économie et de la société. Il fournit également des services consultatifs aux gouvernements et aux institutions publiques, à leur demande, et il constitue un forum de réflexion alternative sur le développement africain.

207. A la fin de l'exercice biennal, l'Institut avait dépassé son objectif visant à augmenter le nombre de pays ayant adopté de nouvelles méthodes d'élaboration et d'analyse de politiques et prenant des mesures appropriées, ce nombre étant passé de 5 à 25 pays (l'objectif pour l'exercice biennal était de 18 pays). De même, les progrès réalisés grâce aux travaux de l'Institut ont permis d'atteindre pleinement l'objectif visant à augmenter le nombre de services du secteur public et d'institutions aux niveaux national et sous-régional appliquant de nouvelles approches adéquates de planification et d'analyse politiques, ce nombre étant passé de 11 à 30 pays. L'Institut a également permis d'atteindre pleinement l'objectif visant à augmenter le nombre de pays et de régions infranationales ayant adopté des politiques ou des mesures dans le domaine de la planification du développement, ou menant des activités dans ce domaine, conformément aux recommandations de l'Institut, ce nombre étant passé de 11 à 34 pays (l'objectif était de 30 pays). En résumé, un total de 1118 agents de la fonction publique, dont 33 % de femmes (363), ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités de l'Institut dans les domaines de la gestion économique et de la planification du développement. Plus précisément, les participants ont suivi des formations dans des domaines tels que l'élaboration, l'analyse, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un certain nombre de mesures macro-économiques et de politiques sectorielles, et les négociations relatives à ces éléments, parmi lesquels notamment les comptes économiques, les questions liées à l'égalité des sexes, les politiques économiques en faveur de l'emploi, la gestion de la dette publique, l'intégration régionale, la politique commerciale, la politique industrielle, la politique agricole, la politique relative à l'exploitation minière, les politiques énergétiques, la planification du développement, l'analyse des données et la modélisation microéconomique à l'usage des planificateurs du développement, la politique sociale, la politique migratoire, la jeunesse et l'emploi, la politique foncière, les transports et les infrastructures, la science et la technologie, la gouvernance et le développement, les questions liées à l'égalité des sexes et à l'environnement, la gouvernance du secteur minier et la gestion des ressources naturelles.

208. Afin de répondre aux besoins changeants de ses États membres, l'IDEP a continué d'élargir son offre de formations courtes durant l'exercice biennal, notamment en proposant une gamme de nouvelles formations sur les questions

essentielles pour la réalisation de la transformation structurelle et des programmes de développement durable des Etats membres. Comme on peut le voir dans la liste des domaines de formation susmentionnés, en plus de ses formations régulières, l'Institut a dispensé des cours dans de nouveaux domaines dans le cadre de ses formations portant sur les infrastructures de développement, les données relatives aux migrations en rapport avec le développement, ainsi que sur l'environnement, le climat et la gestion des ressources naturelles. L'Institut a également élaboré une formation sur la mobilisation des ressources et l'investissement au niveau national, qui sera proposée à partir de 2016. Suite aux évaluations des besoins en termes de capacités et des missions consultatives effectuées au début de 2015, il a été répondu aux besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités d'un certain nombre d'États membres au moyen de formations sur mesure dans des domaines tels que la gestion de la politique économique prenant en considération les questions liées au genre, ainsi que la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation des programmes de développement et des projets infrastructurels. Par exemple, en partenariat avec le Centre d'études des questions liées au genre de l'Université du Rwanda, l'IDEP a dirigé l'élaboration d'une formation sur mesure relative à la gestion de la politique économique prenant en considération les questions liées au genre destinée aux agents de la fonction publique rwandais. Cette formation a été dispensée à Kigali en août 2015. Un module de formation des formateurs a été ajouté afin de soutenir la stratégie du pays visant à accélérer le renforcement des capacités en matière de budgétisation prenant en considération les questions liées au genre nécessaires pour mettre en œuvre les politiques relatives à l'égalité des sexes.

209. Pour enrichir son offre de formations et contribuer à l'adoption de pratiques politiques innovantes appuyant de manière très utile l'Agenda 2063, l'Institut a organisé des dialogues politiques de haut niveau, notamment un dialogue important sur le thème « Le processus, le fond et les objectifs clés de l'Agenda 2063 de l'UA ». Douze autres dialogues de haut niveau et cinq réunions de groupes d'experts ont été organisés en plus de la série de séminaires mensuels de l'Institut consacrés au développement, qui reste un vecteur de dialogue très apprécié et un outil institutionnel essentiel pour favoriser l'engagement multipartite sur la voie du développement de l'Afrique. Ces dialogues et séminaires, qui ont réunis au total environ 900 agents de la fonction publique, décideurs politiques, experts et universitaires, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile provenant de l'ensemble du continent et de l'étranger, ont porté principalement sur les sujets qui sont au cœur du programme de transformation structurelle durable de l'Afrique, tels que l'État développementaliste, l'industrialisation, le commerce intra-africain, le développement du secteur privé, la politique et la gouvernance foncières, la gestion des ressources naturelles, la politique fiscale dans le secteur des minerais, les négociations économiques internationales, la gouvernance organisationnelle, et les migrations en faveur du développement. Ces événements ont permis d'influer sur les politiques relatives à l'exploitation minière, l'industrie, l'intégration et le commerce au niveau régional, l'agriculture, la dette publique, les finances publiques, la mobilisation des ressources et l'investissement. Ils ont aussi été l'occasion pour les hauts responsables et les dirigeants des gouvernements africains, ainsi que pour les experts et les universitaires, d'approfondir leurs réflexions sur ces questions, et d'élargir la collaboration de l'Institut avec d'autres parties prenantes afin qu'ils puissent contribuer à l'examen des politiques et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre. Le niveau de participation des hauts responsables à ces événements reflète leur engagement au plus haut niveau vis-à-vis de ces questions politiques et témoigne donc clairement de l'influence de ces événements sur la sphère politique.

210. En outre, dans le cadre de ses travaux avec les communautés économiques régionales, l'Institut a dispensé, en collaboration avec le COMESA, une formation sur l'analyse des politiques commerciales à l'aide des logiciels EViews et Stata, destinée aux agents de la fonction publique de cette zone économique. Cette formation avait pour but de faire mieux connaître aux responsables politiques les aspects pratiques de l'analyse des politiques commerciales à l'aide d'outils analytiques et statistiques afin

d'étudier les options politiques et de montrer comment différents instruments politiques sont nécessaires pour contribuer à l'élaboration des politiques relatives au commerce en Afrique. Le personnel technique du secrétariat du COMESA et les ministères en charge de la coordination de la zone économique participant aux échanges commerciaux ont acquis un ensemble de compétences nécessaires pour mettre en œuvre des politiques fondées sur des données probantes afin de répondre aux préoccupations relatives au commerce et d'en tirer le meilleur parti en termes de développement. Un total de 29 personnes ont été formées. À l'appui du mouvement en faveur d'un marché unifié (zone de libre-échange continentale) en Afrique, l'Institut a également dispensé une formation sur le renforcement de l'intégration régionale, en collaboration avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière, visant à tirer parti de ces résultats et à mener à bien des processus plus complexes d'intégration régionale, ce qui est essentiel pour relever les défis économiques posés par les coûts élevés de production et de transaction, les lacunes des infrastructures, le climat d'investissement défavorable et la modicité du revenu par habitant. Un total de 24 personnes issues des pays d'Afrique australe et orientale ont été formées.

211. L'IDEP a également réalisé les travaux nécessaires à la restructuration de ses programmes de maîtrise. Le programme de maîtrise en politique industrielle (en collaboration avec l'Université de Johannesburg) a été lancé en février 2016 avec un premier groupe d'une vingtaine d'agents de la fonction publique (dont dix entièrement parrainé par l'Institut) issus des cinq sous-régions du continent. En outre, après avoir dispensé sa toute première formation en arabe en collaboration avec l'Institut égyptien de planification nationale en décembre 2014, les deux instituts ont encore consolidé leur partenariat en proposant la deuxième session en langue arabe de cette formation, et achèvent actuellement les préparatifs d'un programme commun de maîtrise en gestion économique et planification du développement.

212. Des progrès importants ont été accomplis dans le lancement du programme d'apprentissage en ligne de l'IDEP, les préparatifs ayant déjà bien avancé. La première série de formations en ligne destinée aux agents de la fonction publique des Etats membres africains est prévue pour 2016. Etant donné que l'Institut élabore actuellement son plan stratégique pour les cinq prochaines années, il s'est fixé pour objectif principal de devenir un institut de formation virtuelle de premier plan en Afrique d'ici 2020, ce qui sera bénéficiera fortement aux Etats membres en termes de couverture, de coûts et de possibilités de renforcement des capacités des agents de la fonction publique et des institutions. Une participation plus équilibrée en termes de parité hommes-femmes est attendue dans le cadre de l'apprentissage en ligne.

213. L'Institut a continué de développer son réseau de partenariats stratégiques afin d'élargir encore son offre et de répondre ainsi aux besoins plus nombreux des États membres, d'assurer une présence et une visibilité au niveau local, d'établir un groupe de candidats potentiels aux formations, et d'avoir un impact dans les différentes régions du continent africain. Il renforce ses activités en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, les organismes des Nations Unies et les banques régionales de développement, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de la CEA consistant à accroître l'influence politique de la Commission au niveau continental et de devenir un groupe de réflexion de référence concernant les questions liées aux politiques de planification et de développement en Afrique. Dans le même temps, l'Institut met davantage l'accent sur le développement des partenariats avec les universités, les centres de recherche, les groupes de réflexion et les organisations de la société civile sur l'ensemble du continent. Au cours de la période considérée, l'Institut a consolidé et élargi sa collaboration avec la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), le COMESA, l'Institut égyptien de planification nationale et l'Université de Johannesburg, à la fois pour les formations courtes et pour les maîtrises. En outre, il a mis en place de nouveaux partenariats avec le Centre d'études des questions liées au genre de l'Université du Rwanda, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, et l'Initiative

pauvreté-environnement du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

214. Lors de sa cinquante-quatrième session, tenue le 5 février 2016 à Addis-Abeba, le Conseil d'administration de l'IDEP a salué et approuvé le plan de travail programmatique et la proposition de budget pour 2016-2017, ainsi qu'un certain nombre de modifications essentielles dans le domaine des ressources humaines, conformément à l'orientation stratégique de l'Institut. Les membres du Conseil ont également été informés des défis auxquels l'Institut devait faire face s'agissant du paiement des contributions annuelles et des arriérés par les États membres, ces derniers s'élevant alors à 16 millions de dollars E-U. Un appel aux États membres les engageant à verser régulièrement leurs contributions annuelles et à s'acquitter des arriérés devrait être lancé lors de la prochaine Conférence des ministres de la CEA. Une stratégie de mobilisation des ressources sera également mise en place afin d'augmenter le niveau et la prévisibilité des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail de l'Institut. Suite aux recommandations formulées par les membres lors de la cinquante-troisième session du Conseil d'administration de l'Institut, et aux recommandations supplémentaires faites à sa cinquante-quatrième session, des modifications ont été apportées aux statuts de l'Institut et devraient être présentées à la Conférence ministérielle de 2016, puis au Conseil économique et social pour examen et ratification.

215. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme pour l'exercice biennal, l'Institut a dû relever les défis associés à la crise du virus Ebola, qui a touché certaines régions d'Afrique de l'Ouest. La participation aux formations en a subi les conséquences négatives de manière assez sensible de la mi-2014 au début de 2015. La demande de formations sur mesure, en particulier pour les pays d'Afrique de l'Ouest, a également baissé en raison de problèmes de financement au niveau des États membres confrontés à la crise. La mobilisation de ressources extrabudgétaires a également été difficile, surtout en 2015, car l'Institut a traversé une période de transition concernant son équipe de direction, qui est à présent terminée.

J. Division du développement social

216. Le principal objectif du sous-programme de la CEA consacré à la politique de développement social est de promouvoir un développement social et humain participatif et équitable en faveur de la transformation de l'Afrique, plus particulièrement dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale, de la jeunesse et de la population, de l'urbanisation, et de l'autonomisation des femmes.

217. L'objectif consistant à augmenter le nombre d'États membres soucieux d'intégrer dans leurs politiques et leurs stratégies nationales les questions liées à l'emploi, à la protection sociale, à la population et aux jeunes, a été pleinement atteint. Les connaissances générées par la CEA ont été intégrées dans les politiques et les stratégies de 13 pays (l'objectif biennal étant de 12 pays) : Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Kenya, Malawi, Maroc, Mozambique, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Rwanda et Zambie. Par exemple, les résultats des études conjointes entreprises par la CEA, le Programme alimentaire mondial et la Commission de l'Union africaine dans neuf pays (Burkina Faso, Tchad, Égypte, Éthiopie, Ghana, Malawi, Rwanda, Swaziland et Ouganda) sur le coût de la faim en Afrique ont permis d'estimer le coût de l'inaction dans le domaine de la malnutrition et de démontrer que la malnutrition infantile est non seulement un problème social mais aussi un problème économique quantifiable qui entraîne d'importantes pertes de ressources dues à la sous-alimentation des enfants aussi bien aujourd'hui que dans le passé. Ces études ont permis de mettre en place au niveau des pays une plate-forme de sensibilisation et de débats politiques et techniques concernant le besoin urgent de définir des objectifs plus ambitieux dans le domaine de la lutte contre la faim, la malnutrition infantile et le retard de croissance. Elles ont contribué à instituer un mandat politique visant à remédier au problème de la sous-alimentation des enfants et ont donné lieu à

l'adoption de deux déclarations distinctes par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de sa vingt-troisième session ordinaire, tenue à Malabo en juillet 2014 – la Déclaration sur la sécurité de la nutrition pour une croissance économique participative et un développement durable en Afrique, et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Des pays tels que le Burkina Faso, le Ghana, le Malawi et le Rwanda ont pris acte des effets négatifs du retard de croissance des enfants et ont appuyé l'adoption de la Déclaration de Malabo, qui incluait un appel à mener une réforme politique globale concernant la malnutrition infantile.

218. Les actions visant à comprendre les causes des inégalités en Afrique et à y remédier constituent le cœur même du travail analytique de la CEA concernant le développement social, car la lutte contre l'inégalité sous toutes ses formes est un impératif social et est essentielle pour promouvoir une croissance durable et équitable en Afrique. À cette fin, une étude analytique du Rapport sur le développement social en Afrique axée sur les liens existants entre l'emploi informel et les inégalités a mis l'accent sur deux problèmes cruciaux de développement auxquels l'Afrique fait face aujourd'hui : le nombre insuffisant d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes ; et les niveaux élevés d'inégalités sociales et économiques au sein des pays et des groupes de population. Le rapport sur ces conclusions, qui reposaient aussi sur des études menées en Namibie et en Tanzanie, montre que l'inégalité des chances en matière d'éducation, caractérisée par un accès inégal selon le sexe, le revenu et l'emplacement géographique, se répercute en grande partie sur le marché du travail, qui comporte un vaste secteur informel. Cela perpétue à son tour les inégalités de revenus et les vulnérabilités dans différents groupes de la population. À cet égard, conformément au projet sur la promotion de l'égalité financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, les recommandations politiques visent à renforcer les capacités de certains pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et programmes publics à l'appui d'une plus grande égalité.

219. Les travaux consacrés à l'Indice africain de développement social ont pris de l'ampleur en 2015. Cet indice a été présenté en 2015, lors d'une manifestation parallèle à la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Par la suite, cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités auxquels ont participé 46 États africains (parmi lesquels ne figuraient pas la République centrafricaine, l'Éthiopie, le Lesotho, la Libye, le Mozambique, les Seychelles, l'Afrique du Sud et la République unie de Tanzanie) et neuf communautés économiques régionales [CAE, SADC, Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), CEDEAO, COMESA, IGAD, Communauté des États sahélo-sahariens, Union du Maghreb arabe et CEEAC] ont été organisés. Cela a stimulé à son tour la demande d'assistance technique de la CEA, dans certains pays spécifiques et au niveau sous-régional, en matière de surveillance de l'exclusion humaine. En outre, le Comité du Parlement panafricain chargé de l'éducation, de la culture, du tourisme et des ressources humaines s'est dit très intéressé par l'Indice africain de développement social et par une collaboration future. L'intégration de l'Indice africain de développement social dans l'édition de 2015 de la série phare de Rapports économiques sur l'Afrique ainsi que dans les profils de pays de la CEA a renforcé sa notoriété et sa pertinence sur le plan politique. L'intérêt stratégique pour l'exclusion humaine que l'Indice africain de développement social a soulevé s'est traduit par une demande de formations à ce sujet par le Botswana, le Burkina Faso, le COMESA et l'UEMOA. L'introduction des valeurs de l'Indice africain de développement social dans la prochaine série de profils de pays témoigne de l'utilisation des données nationales pour surveiller l'exclusion et de la pertinence de cet indice pour expliquer les tendances nationales et infranationales en termes de résultats sur le plan social et pour contribuer à définir des orientations politiques.

220. Le Programme conjoint sur la migration et le travail – une initiative associant la Commission de l'Union africaine, l'Organisation internationale du travail et l'Organisation internationale pour les migrations – a poursuivi ses activités. Au cours de la période considérée, ce programme a été approuvé par les participants à la session extraordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine tenue à Windhoek, en Namibie, en avril 2014, et par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEA, tenue à Addis-Abeba en janvier 2015. La CEA a participé à la conception et à l'établissement du document relatif au programme de cette initiative conjointe. Dans le cadre de l'étape suivante, les partenaires vont maintenant s'efforcer de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du programme. En outre, la CEA, en partenariat avec le Centre politique de la diaspora africaine et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), a organisé une conférence sur la dynamique des migrations en Afrique. Cette réunion a facilité l'échange Sud-Sud de données d'expérience en offrant à des décideurs politiques africains de haut niveau, issus du Cameroun, de l'Ethiopie, du Ghana, du Maroc et de la Tunisie, une plate-forme de dialogue avec les migrants concernant leur parcours migratoire, et de réflexion sur la façon dont les réalités migratoires étaient prises en compte dans leurs politiques. L'intérêt stratégique des migrations aux niveaux mondial et régional a été défini au niveau de l'organisation, en mettant l'accent sur la Division du développement social. Le dialogue politique de haut niveau prévu pour se tenir durant la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique traite de la question des migrations comme une priorité africaine, et les participants à cette réunion donneront à cette question une place importante dans le programme de développement.

221. La CEA continue de déployer des efforts visant à tirer parti du dividende démographique en Afrique et à intégrer la dynamique démographique dans les activités de planification nationale. Un rapport sur le profil démographique de l'Afrique a été établi afin d'aider les décideurs politiques à comprendre les défis sans précédent et les possibilités offertes par la croissance démographique rapide et les grandes tendances dans ce domaine en Afrique. En outre, prenant acte de l'utilité et du rôle essentiel des personnes âgées dans la réalisation du dividende démographique en Afrique, le sous-programme a entrepris des activités de recherche sur le vieillissement de la population et le développement dans plusieurs petits États insulaires en développement (Cap-Vert, Guinée-Bissau, Maurice, et Sao Tomé-et-Principe). Le rapport susmentionné contient des informations utiles sur le vieillissement : la démographie, les conditions de vie des personnes âgées, les effets du vieillissement sur les politiques de développement, en particulier sur le marché du travail et les systèmes de retraite, ainsi que les politiques et les perspectives pour l'avenir. Les résultats de ces activités de recherche serviront également de base au troisième examen de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Afrique en 2016.

222. Dans le cadre d'un projet conjoint financé par le Compte des Nations Unies pour le développement d'une durée de trois ans (2014-2017), réalisé en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dans le but de renforcer la capacité des gouvernements à répondre aux besoins des jeunes, la CEA a produit des données probantes faisant autorité concernant la situation des jeunes en Afrique. Une analyse régionale a été entreprise aux fins d'évaluer la participation des jeunes dans les domaines social, économique et politique en Afrique et de proposer des mesures politiques alternatives axées sur les résultats dans ce domaine. Ce projet a pour objectif d'élaborer une boîte à outils sur les politiques de la jeunesse, qui constituera un répertoire de bonnes pratiques en matière de politiques participatives et adaptées aux besoins des jeunes.

223. En outre, la CEA a atteint son objectif consistant à augmenter de zéro à sept le nombre de pays ayant intégré partiellement ou totalement les principes de l'urbanisation durable préconisés par la CEA dans leurs politiques, leur législation ou leurs stratégies. Sept pays (Burkina Faso, Tchad, Gabon, Kenya, Nigéria, Sénégal et Ouganda) ont répondu positivement à la proposition d'adopter des politiques et des stratégies reposant sur la position africaine commune relative à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui s'inscrit dans la lignée des travaux de la Commission sur l'urbanisation et le programme de transformation structurelle, afin de tirer parti de façon significative des possibilités offertes par l'urbanisation en faveur du développement dans leur pays. Cela a été possible grâce au partenariat entre la CEA, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le huitième Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, qui ont fourni conjointement un appui technique pour l'élaboration du cadre politique africain pour un développement urbain durable, à savoir le Programme urbain pour l'Afrique ainsi que de la position africaine commune susmentionnée, qui contribuera aux travaux visant à élaborer le « Nouveau programme urbain » global, qui devrait être adopté à cette conférence en octobre 2016.

224. La CEA a également dirigé le processus d'examen régional pour l'Afrique en vue de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. A cette fin, elle a évalué la mise en application des engagements en matière d'urbanisation et de développement qui avaient été pris au cours de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains en 1996 et qui portaient en particulier sur la gouvernance urbaine, l'économie urbaine, l'équité sociale et l'environnement. Cette évaluation a permis de recenser les lacunes dans la mise en œuvre et les questions émergentes dans ce domaine, sur la base desquelles seront établies les priorités en matière d'urbanisation en Afrique, qui sont également énoncées dans la position africaine commune relative à la Conférence.

225. Compte tenu des responsabilités des États membres concernant la mise en œuvre et le suivi de la réalisation des objectifs relatifs aux villes et aux établissements humains de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, la CEA a effectué une évaluation des données existantes sur les zones urbaines et des lacunes en termes de capacités dans ce domaine en Afrique, qui sera utilisée pour améliorer les indicateurs, les méthodologies et les notions s'y rapportant dans le cadre des recensements de 2020 de la population et du logement (effectués de 2015 à 2025). En conséquence, un programme de statistiques sur les zones urbaines, recommandé par le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda et la Zambie, sera mis en place au cours du prochain exercice biennal par la Commission africaine de statistique. L'amélioration des données et des statistiques sur les zones urbaines consolidera la base des données utiles pour l'élaboration des politiques relatives à l'urbanisation et au développement en Afrique.

226. Ce programme a établi des partenariats avec diverses parties prenantes, notamment la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les organisations, les fonds et les organismes des Nations Unies ainsi que les États membres, afin de mobiliser des ressources et d'exercer une influence sur les messages communiqués par la CEA concernant l'urbanisation et le développement en Afrique. Cela apparaît nettement dans les documents finaux et les résolutions ayant trait à la position africaine commune sur la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et à cette Conférence.

III. Mise à jour provenant des organes subsidiaires de la Commission, y compris des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

227. Le présent chapitre donne un aperçu des principales questions abordées et des conclusions adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux de la CEA. Il met en évidence les problèmes et les recommandations clefs des réunions des organes subsidiaires qui doivent être portés à l'attention de la Commission pour information ou pour suite à donner. Le chapitre comprend également un aperçu des réunions qui sont prévues mais qui n'ont pas encore eu lieu au moment de l'élaboration du présent rapport.

A. Organes traitant de questions générales de développement

1. Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts

228. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique fournit les directives générales et les grandes orientations des activités du secrétariat de la CEA, examine et approuve le programme de travail de la Commission, est l'instance qui définit la position de l'Afrique sur les questions de développement et se prononce sur les recommandations que lui soumettent les organes subsidiaires de la Commission et le Secrétaire exécutif. La session annuelle de la Conférence est organisée conjointement avec la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine afin d'assurer une plus grande cohérence s'agissant de définir la position de l'Afrique sur des questions de développement clefs.

229. Le Comité d'experts se réunit avant la Conférence des ministres et lui fournit un appui technique. Le Bureau de la Commission comprend un représentant de chacune des cinq sous-régions et se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur élus sur une base sous-régionale.

2. Comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

230. Les cinq comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, se réunissent tous les ans avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et font rapport à celle-ci par l'intermédiaire du Comité d'experts de la Conférence. Les comités intergouvernementaux d'experts supervisent l'élaboration et la mise en œuvre générale du programme de travail et des objectifs prioritaires du bureau sous-régional dont ils relèvent, et formulent des recommandations sur le développement économique et social de la sous-région concernée, ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Lorsque le besoin s'en fait sentir, des réunions sont tenues immédiatement avant ou après les grandes conférences ministérielles des communautés économiques régionales afin d'offrir un cadre qui permette à ceux qui ont participé aux rencontres ministérielles de la sous-région de discuter des défis de développement spécifiques qui se posent dans la sous-région. Les conclusions de ces réunions sont portées à l'attention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission

231. La Commission compte quatre organes qui sont sectorielles : le Comité Femmes et développement, le Comité du développement durable, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales, et le Comité de la statistique.

232. Ces comités tiennent une session ordinaire une fois tous les deux ans et font rapport à la Commission, à sa session annuelle, par l'intermédiaire du Comité d'experts. Leurs réunions rassemblent des décideurs et d'autres parties prenantes, dont des experts sur le développement qui éclairent et guident les activités entreprises par la CEA dans divers secteurs.

C. Réunions tenues pendant la période considérée

1. Neuvième session du Comité du développement durable

233. La neuvième session du Comité du développement durable s'est déroulée le 16 juin 2015 à la CEA, et avait les trois objectifs suivants : passer en revue le sous-programme de la CEA sur l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, et fournir des orientations à cet égard ; superviser la mise en œuvre du programme de travail 2014-2015 ; et examiner les priorités du sous-programme d'après le programme de travail 2016-2017 dans le contexte du cadre stratégique de la CEA et du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

234. Le Comité a examiné le rapport d'exécution du programme sur l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique pour 2014 et 2015 ainsi que les documents de travail sur l'exploitation de l'innovation, de la technologie et la gestion des ressources naturelles pour la transformation de l'Afrique. Il a également approuvé les activités du sous-programme pour les mois de l'année 2015 restant à courir et pour l'exercice biennal 2016-2017.

235. Les participants ont félicité la CEA pour le travail qu'elle a effectué au cours de la période considérée et ont souligné qu'il était nécessaire que la Commission continue à appuyer le programme de transformation du continent, qui est basé sur une croissance économique durable et inclusive qui à même de créer des emplois et de promouvoir l'efficacité des ressources et la valeur ajoutée des ressources naturelles de l'Afrique. Le Comité a aussi demandé à la CEA d'appuyer la recherche en vue de trouver des exemples spécifiques où la technologie de l'information et de la communication et les sciences, la technologie et l'innovation ont contribué au développement durable.

236. Dans le contexte de la promotion de l'économie verte sur le continent, les participants ont appelé la CEA à accroître son appui aux pays africains dans leur transition vers une économie verte, qui est l'une des principales stratégies pour avancer vers une économie durable, à faible intensité de carbone et reposant sur une utilisation rationnelle des ressources.

237. Le Comité a estimé que les huit piliers suivants constituent une bonne base pour rendre l'économie plus écologique : la construction écologique ; le transport et l'infrastructure durable ; l'énergie propre et l'efficacité énergétique ; la conservation et la gestion des ressources naturelles ; la gestion et les pratiques durables en matière de déchets ; l'agriculture, la production vivrière et la sylviculture ; la gestion de l'eau ; et la consommation et la production durables.

238. S'agissant de la Vision africaine des mines, le Comité a salué la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minérales, en suggérant qu'il devrait examiner d'un œil critique le lien existant entre les conflits et les ressources minérales, le développement durable n'étant pas envisageable sans la paix. Les participants ont appelé les États membres à prioriser la formulation et la mise en œuvre effective de leurs visions nationales des mines, qui sont indispensables à l'instauration d'un

environnement favorable à l'exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales.

239. Le Comité a noté que le développement durable dans le secteur minier doit adopter les initiatives et les politiques émanant du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, du Pacte mondial et d'autres instruments internationaux et régionaux pertinents. Il a invité la CEA, la Commission de l'Union africaine et ses partenaires à renforcer leur appui aux pays pour ce qui est des politiques minières et des cadres juridiques et réglementaires devant aller de pair avec les codes miniers.

240. S'agissant du changement climatique et du développement, le Comité a félicité la Commission pour le soutien qu'elle a apporté aux États membres pour relever les principaux défis que pose le changement climatique et mettre en place des plans et des dispositifs appropriés pour tenir compte des priorités, des politiques, des stratégies et des programmes nationaux en matière de développement. Il a également reconnu la nécessité de consolider la science et la recherche en matière de climat sur le continent. Le Comité a en outre appelé la CEA à prioriser la recherche multidisciplinaire commune visant à améliorer les compétences et la fiabilité dans le domaine de la prévision climatique aux différentes échelles temporelles et spatiales (pour évoluer vers des produits de prévision opérationnels, intégrés et pertinents pour l'utilisateur) ; à combler les lacunes sur le plan des données ; à favoriser la prise de décision et le renforcement des capacités à tous les niveaux et dans divers secteurs ; à intégrer les services climatologiques dans la prise de décision ; à lier les connaissances à l'action ; et à assurer une communication plus efficace entre la science et la politique climatique afin d'identifier les besoins des utilisateurs finaux.

241. Les participants ont également demandé à la CEA d'appuyer davantage les efforts d'adaptation déployés par les petits États insulaires en développement africains face au changement climatique. Plus précisément, ils ont demandé un soutien accru à la mise en œuvre effective du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, et des Modalités d'action accélérées des PEID (Samoa, la Voie à suivre).

242. Le Comité a également noté qu'il était important d'assurer la coordination des activités du Groupe de négociateurs africains, de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique.

243. Le Comité s'est engagé à fond dans les préparatifs de l'Afrique en vue de la vingt-et-unième session de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les participants ont noté que le nouvel accord juridique ne pouvait se limiter qu'à des mesures d'atténuation et qu'il devait accorder à l'adaptation la même priorité qu'à l'atténuation. La parité entre l'atténuation et l'adaptation devrait aller au-delà de la simple affirmation normative (soi-dite « parité en politique ») et comprendre des aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs. Le Comité a reconnu la place importante qu'occupe l'énergie dans la matrice de développement du continent et a déclaré qu'il fallait que la CEA tienne compte de l'importance du secteur de l'énergie tout aussi bien dans le cadre du développement du secteur minier.

244. Finalement, le Comité a invité la CEA, ses partenaires et les États membres à œuvrer ensemble en vue d'établir des indicateurs pour le Programme de développement durable de 2030 ainsi que pour et les objectifs de développement durable.

2. Première session du Comité Genre et Développement social

245. La première session du Comité Genre et Développement social s'est tenue les 17 et 18 décembre 2015 à Addis-Abeba et a réuni 53 représentants de 38 États membres. D'autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies étaient également représentés, notamment le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes, et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

246. L'objectif principal de la session consistait à examiner les progrès réalisés par les sous-programmes de la CEA sur la problématique hommes-femmes et la participation des femmes au développement social, d'analyser les défis et d'identifier les succès, les progrès accomplis et les lacunes dans la mise en œuvre pour l'obtention des résultats et des impacts souhaités.

247. Le Comité a fourni des conseils et des avis d'experts sur les priorités et activités de la Division des politiques sociales et du développement social, et a émis des recommandations visant à renforcer ses travaux dans l'optique de mieux aider les États membres et les communautés économiques régionales à parvenir à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et au développement social durable sur le continent.

248. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'orientation stratégique adoptée, des questions abordées et des résultats obtenus par la CEA en 2014 et en 2015. Les efforts déployés par la Commission pour identifier les similitudes existant dans les dimensions liées au genre et au développement social de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que leurs implications pour la planification du développement national, ont été jugés comme venant à leur heure et très utiles.

249. Dans ses recommandations générales, le Comité a demandé à la CEA d'aider les États membres à intégrer l'Agenda 2063 et le Programme 2030 dans leur législation nationale, tout en soulignant qu'il était nécessaire de contextualiser les engagements et les cadres internationaux et de tenir compte des priorités du développement national en Afrique. Le Comité a aussi demandé à la CEA de poursuivre sa bonne collaboration avec la Commission de l'Union africaine. À son avis, les priorités de la CEA devraient consister aussi à recenser les² meilleures pratiques et études de cas sur la problématique hommes-femmes et le développement social aux fins de partage et l'apprentissage à l'appui de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, notamment par le biais de produits de la connaissance et de plateformes de partage des connaissances.

250. Le Comité a présenté les recommandations spécifiques suivantes :

a) Préparation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau national

251. Le Comité a appelé les États membres à élaborer des plans nationaux de mise en œuvre, avec le soutien de la CEA, tout en soulignant que l'élaboration et/ou l'examen des plans nationaux de développement offrirait l'occasion d'y intégrer l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CEA a été appelée à recenser et à évaluer les différents besoins et demandes d'assistance des États membres en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, et de fournir un appui technique correspondant. La CEA a aussi été invitée à aider les États membres à s'approprier et à suivre les indicateurs des inégalités entre les sexes et du développement social pour les deux programmes, en leur offrant des services techniques et consultatifs.

b) Égalité des sexes et autonomisation des femmes

252. Le Comité a appelé les États membres à aligner d'urgence l'Agenda 2063, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable et à intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans leurs plans nationaux de mise en œuvre. Il a également demandé à la CEA d'appuyer le renforcement des capacités pour la collecte de données et de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, en dispensant notamment aux bureaux offices nationaux et aux économistes, une formation portant sur les comptes satellites et la production des ménages. Il était nécessaire de renforcer la collaboration au sein de la CEA pour faire en sorte que la

problématique hommes-femmes soit intégrée dans tous les produits et activités de la Commission. Le Comité a aussi demandé un appui pour harmoniser l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique avec les indicateurs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

c) Urbanisation

253. Le Comité a demandé à la CEA de renforcer ses travaux en se concentrant sur les opportunités et les défis que présente l'urbanisation. Il a souligné que la Commission devrait tenir compte du rôle essentiel des zones rurales dans la croissance et la transformation, soutenir les liens et les synergies nécessaires entre zones urbaines et rurales, et examiner les liens existant entre l'urbanisation et l'industrialisation pour la création d'emplois et la prestation de services et d'infrastructures.

d) Protection sociale

254. Le Comité a encouragé la CEA à étendre la couverture de l'Indice africain de développement social à d'autres pays, à utiliser les statistiques obtenues par les voies officielles pour calculer l'Indice, à prendre en compte les enseignements tirés de son application actuelle dans certains pays, et à élargir son engagement au niveau national afin d'inclure les ministères chargés de la promotion de l'égalité hommes-femmes pour s'assurer que la question de l'égalité est intégrée dans toutes les composantes de l'Indice.

e) Population et jeunesse

255. Le Comité a souligné que les données démographiques devraient aller au-delà de la description des principales tendances, et comprendre aussi une analyse des facteurs sous-jacents et des stratégies qui permettraient de faire face aux défis et de prendre en compte la problématique hommes-femmes.

3. Neuvième session de la Commission de la coopération et de l'intégration régionales

256. La neuvième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue du 7 au 9 décembre 2015 à Addis-Abeba. Elle avait pour objectif principal d'examiner les efforts déployés pour améliorer l'intégration productive aux fins de la transformation de l'Afrique. Les participants ont également fait le point des progrès réalisés au titre du sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce, dans des domaines comme le commerce intra-africain et international, les infrastructures, la sécurité alimentaire et l'agriculture, l'investissement et la politique foncière.

257. La session a réuni 47 États membres ainsi que des délégués de la Commission de l'Union africaine, de l'Union du Maghreb arabe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté économique des États d'Afrique centrale, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Organisation mondiale des douanes.

258. Un certain nombre d'exposés ont été faits pour présenter les activités du sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce, à la suite de quoi le Comité a fourni des orientations, des avis d'experts et des recommandations sur les priorités et les activités.

259. En ce qui concerne l'intégration régionale en Afrique, le Comité a recommandé d'intensifier les efforts pour améliorer le système d'enseignement supérieur en vue de garantir de bons résultats d'apprentissage et un nombre suffisant de diplômés dans les filières STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), et d'y combler le fossé entre les sexes. Il a, en outre été recommandé que les institutions panafricaines prennent l'initiative de mettre en place un mécanisme cohérent pour servir de plate-forme d'apprentissage et d'échange d'informations et de meilleures pratiques, compte tenu de l'absolue nécessité de renforcer la contribution de la science et de la technologie à l'intégration régionale.

Pour favoriser le l'élaboration de l'indice d'intégration régionale en Afrique, le Comité a invité les États membres et les institutions panafricaines à déployer tous les efforts possibles, notamment en mettant en place un système incluant plusieurs parties prenantes dans tous les États membres pour garantir que les données recueillies soient uniformes, comparables et de qualité pour tous les indicateurs.

260. S'agissant du commerce international et intra-africain, le Comité a souligné que les réformes de la politique commerciale devraient être échelonnées. Les marchés de l'Afrique devraient s'ouvrir graduellement à la suite de l'instauration de mesures visant à améliorer l'intégration régionale. La mise en place réussie de la zone de libre-échange continentale était indispensable pour stimuler le contenu industriel des exportations de l'Afrique et renforcer le commerce intra-africain. Des efforts devraient aussi être déployés pour réduire le coût des échanges sur le continent.

261. Concernant la gouvernance foncière, les États membres sont encouragés à se référer aux principes directeurs concernant les investissements fonciers à grande échelle en Afrique dans le cadre des transactions foncières, afin de faire en sorte que l'Afrique tire parti de ses abondantes ressources foncières et les exploite de façon durable pour assurer la transformation structurelle de son économie. Pour améliorer la sécurité alimentaire, il a été recommandé que des réserves alimentaires nationales et régionales soient constituées et qu'un mécanisme soit créé qui permette d'acheminer des denrées alimentaires des zones/pays disposant de surplus vers ceux qui sont déficitaires. Pour promouvoir les chaînes de valeur régionales agricoles, le Comité a suggéré que les chaînes de valeur régionales soient évaluées par rapport aux installations de stockage, aux infrastructures, à la capacité de transformation, au potentiel de création d'emplois (en particulier en faveur des femmes et des jeunes), aux débouchés, aux opportunités commerciales et aux besoins d'investissement.

262. Pour avoir un environnement favorable à l'investissement, les pays africains devraient réexaminer les traités bilatéraux d'investissement existants et nouveaux afin de se ménager une marge de manœuvre et d'établir un équilibre en matière d'obligations entre le pays d'accueil et les investisseurs et veiller à ce que les tribunaux nationaux et régionaux soient inclus dans les mécanismes de règlement des différends.

263. Compte tenu du rôle crucial que joue l'infrastructure dans la promotion de la transformation économique, les pays africains ont été exhortés à renforcer leur capacité de réaliser des études de faisabilité, de concevoir et d'élaborer des projets afin de pouvoir formuler des projets d'infrastructure bancables, et envisager le recours aux partenariats public-privé en tant que mécanisme efficace de financement des projets d'infrastructures.

264. Il conviendrait de consacrer une attention particulière et des efforts aux États membres et aux communautés économiques régionales en Afrique centrale, en vue de renforcer leur capacité de recueillir et d'analyser les données nécessaires pour construire les indicateurs nécessaires pour élaborer l'Indice d'intégration régionale en Afrique.

265. La CEA devrait partager la méthodologie utilisée pour élaborer l'Indice de l'intégration régionale en Afrique. Par ailleurs, il est nécessaire de valider les données utilisées pour la construction de l'indice aux niveaux national et régional. La CEA et ses partenaires devraient continuer à perfectionner la méthodologie et renforcer la capacité des États membres à collecter des données pertinentes.

266. Notant la nécessité de maintenir un programme d'élaboration des politiques foncières en Afrique, selon la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, la CEA devrait assurer le leadership pour orienter la transition de l'Initiative sur les politiques foncières du consortium tripartite au Centre pour la politique foncière en Afrique en vue d'améliorer l'encadrement, la coordination, le plaidoyer et les partenariats à l'appui des initiatives des États membres.

267. La CEA devrait approfondir ses travaux sur les traités bilatéraux d'investissement en menant davantage de travaux de recherche au niveau national afin d'évaluer la capacité de ceux-ci à attirer l'investissement, créer des emplois et promouvoir la croissance économique. Elle devrait aussi examiner l'incidence des conventions de double imposition sur l'intégration régionale en Afrique.

4. Trente-deuxième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale

268. La trente-deuxième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale s'est déroulée du 24 au 26 février 2016 à Douala, Cameroun, sous le thème « Valoriser le potentiel agricole de l'Afrique centrale pour la sécurité alimentaire et la transformation structurelle de la sous-région ».

269. Au total, 88 délégués des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des institutions sous-régionales ont participé à la session, ouverte par M. Yaoba Abdoulaye, du Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire du Cameroun.

a) Rapports et programmes

270. La session a débuté par la présentation d'un rapport sur les activités du Bureau sous-régional durant l'exercice, lequel a fait l'objet d'un examen et d'un avis positif, les participants ayant lancé un appel au Bureau pour qu'il continue à soutenir les communautés économiques régionales de l'Afrique centrale et les États membres.

271. Le Bureau sous-régional a ensuite présenté un exposé sur quatre profils de pays qui seraient prochainement publiés, à savoir ceux du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo et de Sao Tomé-et-Principe. Le Bureau a expliqué la raison d'être des profils de pays, informé les participants qu'ils seraient publiés tous les trimestres et souligné les difficultés rencontrées pour obtenir des statistiques nationales fiables.

272. La session a aussi donné l'occasion aux communautés économiques régionales et à certaines institutions opérant dans la sous-région, d'informer les délégués sur les initiatives qu'elles avaient prises récemment. Il s'agissait notamment de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

273. Entre-temps, la CEA a informé les participants des étapes récemment franchies par le Mécanisme de coordination régionale des institutions du système des Nations Unies en appui à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et des enjeux de la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

274. Un débat s'est ensuite ouvert pour décider de la meilleure période pour organiser le Comité intergouvernemental d'experts à l'avenir afin que les conclusions puissent servir de contribution à la Conférence des ministres. Les délégués ont demandé à ce que la réunion soit organisée durant le premier trimestre de l'année comme prévu, afin que les conclusions des sessions du Comité intergouvernemental d'experts puissent continuer à servir de contributions à la Conférence des ministres.

b) Débats de fond et messages clés

275. Quatre tables rondes se sont déroulées durant la session. Au cours des premiers débats, qui étaient axés sur les possibilités d'une révolution agricole en Afrique centrale, les participants ont déploré l'impact négatif de l'instabilité socio-politique sur les éleveurs de bétail dans la sous-région, en notant que les propriétaires de bétail

étaient souvent déplacés en période de crise, ce qui augmentait les conflits avec les agriculteurs.

276. Concernant le deuxième débat consacré aux moyens d'exploiter le potentiel agricole existant pour la transformation structurelle de la sous-région, les experts ont fait état de l'écart qui existait entre les modes de consommation et de production dans la sous-région, et ont souligné l'impact négatif que les graves insuffisances observées dans l'infrastructure des transports et dans les installations de stockage, ont sur le développement du secteur agricole en Afrique centrale.

277. S'agissant du troisième sujet de discussion, qui portait sur les moyens de développer l'agro-industrie en Afrique centrale, les experts ont relevé les quatre principaux défis qui se posent dans ce secteur : faible productivité, manque de financement, déficience des infrastructures, et absence de normes nationales / sous-régionales et de normes applicables aux produits agricoles.

278. Finalement, au cours du quatrième débat qui portait sur la façon de relever les défis du changement climatique et de l'accapement des terres, il a été rappelé que la sous-région de l'Afrique centrale représentait une zone de grand intérêt pour les fabricants de biocarburants et les industries pharmaceutique, cosmétique et biotechnologique, augmentant de ce fait le risque de transactions foncières à grande échelle. À cet égard, le manque de transparence des grandes opérations d'acquisition de terres a été déploré. Les experts ont aussi noté la vulnérabilité de la production agricole dans la sous-région face au changement climatique et ont critiqué le faible impact de la recherche sur la production agricole en Afrique centrale.

c) Recommandations

279. Les participants ont appelé les gouvernements à remédier de manière appropriée aux graves insuffisances de l'infrastructure des transports et des installations de stockage, à investir davantage dans les institutions de recherche en vue d'améliorer la valeur des produits agricoles, à diffuser les résultats des différentes études menées sur l'agriculture dans la sous-région, à instaurer des relations de confiance entre les producteurs agricoles et les acheteurs, à établir des normes pour la production et la transformation des produits agricoles par les installations industrielles, et à faire preuve de transparence concernant l'acquisition des terres, tout en informant leurs populations de la valeur réelle de leurs terres. Les participants ont aussi exhorté les États membres à aider à établir des liens entre les agro-producteurs et les industriels afin de débattre du problème de la quantité et la qualité des produits agricoles bruts à transformer, tout en appelant les gouvernements à solliciter l'avis de professionnels de l'industrie alimentaire afin de se concentrer sur les produits que les gens aiment vraiment consommer.

280. Les participants ont demandé à la CEA et à d'autres institutions prestataires de services consultatifs en matière de politique, de toujours tenir compte de l'ensemble des pays de la sous-région dans leurs études visant à évaluer le potentiel et l'usage agricoles de la zone, et d'aider les États membres à restructurer leur secteur agricole d'une manière qui permette aux agriculteurs de mieux négocier le prix de leur production.

281. En s'adressant spécifiquement à la CEA, les experts ont demandé d'appuyer le renforcement des capacités des experts de la sous-région pour la collecte et l'analyse de données. Ils ont exhorté la Commission à veiller à ce que des institutions spécialisées soient incluses dans le projet de renforcement des capacités des bureaux offices nationaux de l'Afrique centrale pour leur permettre d'utiliser la technologie moderne pour la collecte et le traitement de statistiques comparables et harmonisées.

5. Vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est

282. La vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est s'est tenue du 8 au 11 février 2016 à Nairobi sous le thème « Institutions, décentralisation et transformation structurelle en Afrique de l'Est ».

283. La réunion a réuni 306 participants venant de toute la sous-région, parmi lesquels figuraient des délégués des 14 États membres desservis par le Bureau sous-régional ; des fonds, des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que des organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales.

a) Comptes rendus des travaux et principales questions examinées

284. Le thème de la session a été adopté pour donner suite à l'édition 2014 du Rapport économique sur l'Afrique intitulé « Politique industrielle dynamique en Afrique », qui appelle les États membres à recentrer leurs stratégies de développement sur l'industrialisation. Le plaidoyer du rapport en faveur de la conception et de la mise en œuvre de politiques industrielles ancrées sur des institutions solides et ouvertes et des processus flexibles et dynamiques, était au centre de tous les aspects des travaux de la session. La décentralisation des systèmes politiques de gouvernance est l'une des composantes particulièrement importantes du renforcement des institutions. La session était structurée de façon à ce que ce sujet puisse être approfondi et que les délégations puissent examiner comment opérer la décentralisation de manière à trouver un équilibre entre les intérêts nationaux et locaux, améliorer l'équité sociale et l'unité nationale pour le développement, et assurer le traitement équitable de tous.

285. Un rapport de synthèse intitulé « Institutions, décentralisation et transformation structurelle en Afrique de l'Est » a été établi et distribué à l'avance par le Bureau sous-régional et le Conseil économique et social national du Kenya. Ce rapport a été présenté en séance plénière le jour de l'ouverture de la session. Les débats qui ont suivi ont porté sur plusieurs aspects du thème, y compris la nécessité de veiller à ce que le développement agricole ne soit pas négligé, le défi de parvenir à un juste équilibre dans la délégation des pouvoirs entre les institutions centrales et locales, et l'importance de réaliser une croissance inclusive. Le thème de la session a été débattu de façon plus approfondie au cours d'un dîner-débat, en séances plénières, et lors de discussions de groupe et de dialogues bilatéraux.

286. En outre, trois réunions de groupes d'experts ad hoc ont été organisées sur les sujets suivants, qui se rapportent au thème général de la session :

- a) L'impact des régimes commerciaux sur l'industrialisation : faits concrets de l'Afrique de l'Est ;
- b) L'inégalité sociale et économique en Afrique de l'Est ;
- c) De la théorie à la pratique : explorer les possibilités de développement durable à l'échelle des districts au Kenya.

287. Finalement l'enjeu de la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique a été abordé. Le rapport annuel du Bureau sous-régional, portant sur les performances et les résultats, a été examiné et des suggestions ont été faites afin d'optimiser son impact et sa portée.

b) Messages clés

288. Le Communiqué de Nairobi, document final de la session sur lequel tous les participants et délégations se sont mis d'accord, énonce dans son intégralité la liste complète des messages et des points convenus lors de la session. Les messages clés peuvent se résumer comme suit.

i) Environnement économique et transformation structurelle

289. Les participants ont déclaré que l'Afrique de l'Est a réalisé une croissance économique significative au cours des dix dernières années et a accompli des progrès considérables par rapport à de nombreux indicateurs socioéconomiques, dont la pauvreté monétaire, la mortalité infantile et l'alphabétisation. Ils ont ajouté qu'il subsistait cependant des disparités et qu'il était crucial de veiller à ce que la croissance future soit inclusive et durable.

290. Les participants ont aussi pris note des nouvelles menaces qui planent sur les progrès économiques rapides de la sous-région, notamment la baisse des prix des produits de base, le ralentissement de l'économie mondiale et les perspectives de croissance réduites en Chine. Ils ont noté avec préoccupation que l'Afrique orientale n'avait pas encore diversifié ses modèles de production et d'exportation, rendant certains pays de la sous-région vulnérables aux changements défavorables. Reconnaissant l'importance de la transformation structurelle, les participants ont convenu que la transformation structurelle en Afrique orientale s'est réalisée à un rythme généralement plus lent que celui de la croissance économique.

291. Les États membres se sont félicités des progrès accomplis par le Bureau sous-régional, qui a établi des profils de pays et ont appuyé l'idée consistant à produire des profils pour tous les pays de la sous-région.

ii) Décentralisation et institutions

292. Conscients du rôle important que jouent les institutions dans la gouvernance et la prestation de services, les participants ont examiné le thème central de la décentralisation et sa capacité à réduire les disparités économiques, sociales et spatiales, en particulier entre les autorités infranationales et locales, et ont noté les complexités de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de décentralisation.

293. Les participants ont reconnu que la décentralisation prenait des configurations variables selon les contextes des États membres, et que ces derniers se situaient à des étapes différentes de mise en œuvre.

294. Ils ont également reconnu que la déconcentration fournissait d'importantes occasions de réduire les déséquilibres géographiques et spatiaux. De telles possibilités pourraient mieux se matérialiser grâce à l'établissement de pôles de croissance et de centres d'excellence régionaux, dans la mesure où les administrations infranationales ont été encouragées à collaborer autant que possible afin d'éviter les chevauchements d'activités et de tirer parti des économies d'échelle.

iii) Cohésion et inégalités sociales

295. En constatant le taux élevé des inégalités économiques et sociales dans certains pays d'Afrique orientale, les participants ont souligné combien il était important de s'attaquer au problème de l'inégalité des chances dans toute la sous-région pour assurer la cohésion sociale, un développement à large assise et une stabilité politique globale.

c) Mesures à prendre

296. Le Communiqué de Nairobi a appelé les États membres et les participants à s'engager à prendre les mesures suivantes :

a) Les États membres ont été encouragés à adopter des politiques industrielles intelligentes car la marge de manœuvre dont disposent les mécanismes d'intervention traditionnels de la politique industrielle, s'est rétrécie du fait des régimes commerciaux internationaux en vigueur. Les politiques industrielles intelligentes doivent être ancrées sur des institutions solides et ouvertes qui soient capables de traduire les visions du développement en actions et faciliter la participation du public à la définition de la vision, à la formulation de politiques et à la prise de décision. Les participants ont en outre reconnu l'importance de l'État développementaliste combiné à un leadership déterminé à tous les niveaux, soit, au

sein du gouvernement, des milieux universitaires, du secteur privé, de la société civile, des associations professionnelles, des collectivités locales, et des administrations nationales et infranationales.

b) Les États membres devraient améliorer l'interface entre le secteur privé et les instituts de recherche, y compris le milieu universitaire, afin de remédier au faible taux d'innovation dans la sous-région. Ils devraient aussi fournir des incitations au secteur privé pour l'encourager à investir dans l'innovation et la formation des compétences et à s'atteler à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau sous-régional.

c) Les participants ont recommandé la création de communautés de pratique compétentes, l'analyse comparative et la documentation d'études de cas, et la production d'inventaires communs des enseignements tirés.

d) Il a été convenu que le Bureau sous-régional continuerait à explorer les possibilités pour veiller à ce que tous les États membres de la sous-région soient inclus dans ses activités, en particulier les services consultatifs.

e) Les participants ont convenu qu'un rapport sous-régional macroéconomique, produit par le Bureau sous-régional, fournirait des renseignements précieux sur la performance globale de la sous-région.

f) Finalement, les États membres ont convenu de poursuivre leurs débats et leur coopération sur les questions relatives aux institutions, à la décentralisation et à la transformation structurelle. Ils ont aussi convenu que les États membres et la CEA devraient être conjointement responsables de la mise en œuvre des engagements énoncés dans le communiqué.

6. Trente-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord

297. La trente-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord s'est tenue à Rabat du 1er au 4 mars 2016, sous le thème « L'économie verte, une voie pour l'accélération industrielle en Afrique du Nord ». Durant la réunion de quatre jours, plus de 150 délégués des sept États membres ainsi que des experts, des chercheurs, des représentants du secteur privé et de la société civile ont étudié le rôle potentiel de l'économie verte dans l'accélération de l'industrialisation en Afrique du Nord. Une session a également été consacrée aux profils nationaux et sous-régionaux, et une réunion du groupe d'experts a été organisée en marge de la session.

298. La réunion sur l'économie verte a eu lieu pour guider les délibérations des délégations à l'échelle du continent durant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Elle a permis de partager des connaissances et des données d'expérience sur l'économie verte et sa relation avec la transformation industrielle, et de mieux faire comprendre le rôle des entreprises dans la transition vers une économie verte en Afrique du Nord. Elle a aussi permis aux participants de formuler des recommandations tendant à réviser les politiques industrielles et promouvoir le développement d'entreprises vertes, les petites et moyennes entreprises en particulier. Les participants ont convenu que l'économie verte offrait des possibilités d'améliorer le bien-être et l'équité sociale, tout en réduisant considérablement le risque de catastrophes environnementales. L'économie verte englobe les politiques économiques, sociales et environnementales et se concentre sur la recherche de nouvelles opportunités de croissance économique qui réduiraient la pression sur l'environnement. Opter pour 'une croissance verte contribuera à placer le développement de l'Afrique sur des fondements plus solides et durables.

299. La transition vers une économie verte doit prendre en compte les particularités des pays. L'évolution vers une économie verte requiert une approche holistique ainsi qu'une harmonisation des politiques macro-économiques, industrielles et

commerciales et des initiatives publiques qui encouragent l'offre et la demande, telles que les incitations et les stratégies visant à modifier les comportements. Les délégués ont aussi convenu que l'industrie écologique devrait être réalisée dans le contexte de la croissance inclusive, en mettant un accent particulier sur l'impact des politiques industrielles sur l'environnement, l'emploi, la croissance et le commerce.

300. En ce qui concerne le profil sous-régional de l'Afrique du Nord, le Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés par la sous-région en termes de performance économique et de commerce intra-régional. Les indicateurs socioéconomiques laissent à penser que le changement structurel était en cours en Afrique du Nord, mais à un rythme plus lent que dans les autres parties du continent. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire que le profil sous-régional inclue des comparaisons entre l'Afrique du Nord et d'autres sous-régions afin de mieux comprendre les tendances de ces indicateurs et produire une analyse plus approfondie des systèmes fiscaux et des questions touchant au financement du développement.

301. S'agissant des profils de pays, les délégués ont été informés du contenu et du format final des profils de pays produits en 2014 et en 2015, y compris les questions examinées, la structure, les difficultés rencontrées et les données nécessaires pour les améliorer. Le Comité a convenu de la nécessité d'établir des partenariats avec des bureaux offices nationaux sous forme d'accords de coopération officiels et de partage de données, conformément à la recommandation adoptée à la Conférence des ministres à Abuja en 2014. Alors que la CEA travaillait déjà en partenariat avec les communautés économiques régionales et d'autres organismes des Nations Unies pour recueillir des données et produire des profils de pays, il restait un certain nombre de difficultés à résoudre, dont le manque de données ventilées et trimestrielles que réclamait le modèle de données des profils de pays, en particulier pour le secteur social, et la nécessité de faire participer davantage les États membres pour identifier les questions à traiter dans les profils de pays 2016 en fonction de leurs défis et priorités, et d'assurer une coopération efficace avec les États membres, notamment en leur assurant l'accès aux informations et données nécessaires.

302. Par ailleurs, à la suite d'une réunion d'experts organisée en marge de la session sous le thème : « L'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord dans un contexte multi-accords », les participants ont recommandé de considérer l'intégration régionale comme un levier stratégique pour l'industrialisation. Ils ont exhorté les pays de la sous-région à donner une impulsion à cette intégration afin d'accélérer le développement industriel et de tirer des enseignements des principaux accords commerciaux, comme le Partenariat transpacifique (TPP) et le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Ils ont également invité les États membres à participer activement à la construction de la zone de libre-échange continentale afin de contribuer à la cohérence globale de l'accord et améliorer les gains économiques potentiels pour le continent africain et les pays de l'Afrique du Nord.

303. En outre, les délégués ont examiné des questions statutaires, notamment le rapport d'activités du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, le rapport d'activités de la CEA, le Cadre stratégique du Bureau sous-régional pour 2018-2019, et le rapport sur le programme international et les initiatives spéciales pour l'Afrique du Nord.

304. Finalement, la périodicité des réunions du Comité a aussi fait l'objet de débats, des propositions étant faites pour qu'elles se tiennent durant le dernier trimestre de chaque année à partir de 2017. Le Comité a estimé que la Conférence des ministres africains devrait prendre une décision au sujet de la date de la prochaine réunion, en tenant compte de la nécessité de l'harmoniser avec celles des autres bureaux sous-régionaux.

305. À la fin de la session, les participants ont appelé au développement d'une industrie respectueuse de l'environnement et d'un modèle de croissance plus inclusif dans la sous-région. Ils ont aussi encouragé les États à accorder une attention

particulière à l'impact des politiques industrielles sur l'environnement, l'emploi, la croissance et le commerce, et sur le rôle potentiel de l'économie verte dans le développement.

306. Le défi de l'industrialisation écologique en Afrique du Nord exige une meilleure coopération régionale allant dans le sens du partage des expériences et de la conjugaison des efforts afin de générer le plus d'opportunités possibles dans le secteur et d'en tirer parti.

307. Plus précisément, il a été recommandé, entre autres, que la CEA établisse une base de données visant à faire connaître les bonnes pratiques dans le domaine de l'économie verte dans la région ; à renforcer la coopération régionale, notamment pour ce qui a trait aux négociations sur le changement climatique et aux sources d'énergie renouvelables ; à fournir une assistance aux États membres en matière de compte rendu des résultats obtenus dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises en vue de produire des données macroéconomiques pour le suivi, la surveillance et l'évaluation des politiques publiques sur la promotion de l'économie verte ; à aider les États membres à réaliser plus d'études approfondies sur les domaines d'intérêt identifiés dans diverses stratégies industrielles en vue de mieux cerner les possibilités d'intégration et de création de chaînes de valeur régionales ; et à aider les États membres à concevoir une approche régionale des accords commerciaux régionaux, qui comprendrait l'identification d'un mécanisme complémentaire entre l'Union douanière arabe et la zone de libre-échange continentale pour les pays de la région.

7. Vingt-deuxième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe

308. La vingt-deuxième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue les 17 et 18 mars 2016 à l'hôtel Sunbird Capital à Lilongwe, sous le thème « Mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation et de la Feuille de route de la SADC : options et perspectives. »

309. La session a été ouverte par le Ministre des finances et du développement économique, M. Goodall Gondwe, en présence de M. Leopold Auguste Ngomo, représentant le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe ; M. Anthony Ngororano, représentant le Coordonnateur résident des Nations Unies au Malawi ; M. Mohamedain E. Seif Elnr représentant le Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; M. Angelo Mondlane, représentant le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe et M. Willard L. Manungo, Président du Bureau de la vingt-deuxième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe.

310. Les participants à la session comprenaient des délégués de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi que des représentants de diverses organisations, dont ActionAid, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la CAE le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Oxfam, l'Association de gestion des ports de l'Afrique orientale et australe, le Southern Africa Trust, la Communauté de développement de l'Afrique australe, et le Bureau du Programme des Nations unies pour le développement au Malawi.

a) Comptes rendus des travaux et principales questions examinées

311. Le thème de la session s'est inspiré de la Stratégie et la Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063 qui a été adoptée en avril 2015. La Feuille de route est principalement axée sur la nécessité d'une transformation structurelle dans la Communauté de développement de l'Afrique australe par le biais de l'industrialisation, la modernisation, la valorisation et l'intégration régionale plus étroite. Elle appelle à un changement de stratégie consistant à s'éloigner de la dépendance vis-à-vis des ressources et de la main-d'œuvre à faible coût, et à accroître les investissements et renforcer la productivité de la main d'œuvre et du capital. Les

participants à la session ont cherché à traduire la Feuille de route en mesures concrètes que devraient prendre les acteurs étatiques et non étatiques pour assurer sa mise en œuvre efficace.

312. Un document de travail intitulé « Mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation et de la Feuille de route de la SADC : options et perspectives » a été rédigé et distribué à l'avance par le Bureau sous-régional. Ce document a aussi été présenté en séance plénière à l'ouverture de la session. Les débats étaient axés sur un certain nombre d'aspects du thème, y compris la valorisation des ressources minérales et l'appui au secteur agricole et à l'agro-industrie.

313. Le thème de la session a été débattu de nouveau durant une table ronde axée sur le financement des programmes d'industrialisation, et durant des séances plénières centrées sur le développement social et les défis macroéconomiques posés par la faiblesse de la demande et des prix mondiaux des produits de base, et par le phénomène El Niño.

314. Par ailleurs, la réunion du Groupe d'experts ad hoc intitulée « La crise énergétique en Afrique australe : perspectives pour l'avenir » était axée sur les défis énergétiques qui compromettent les efforts d'industrialisation.

315. Des représentants de la CEA ont aussi fait des présentations en plénière, au cours desquelles les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement et les questions ayant trait à l'intégration et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, ont été abordés. Les participants ont admis que certaines cibles des objectifs du Millénaire pour le développement se sont avérées irréalisables, ajoutant toutefois que cette expérience a permis de mieux cerner la manière de formuler des stratégies plus efficaces pour réaliser les objectifs de développement durable, et de les étayer par la mobilisation des ressources intérieures. Ils ont noté que l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable étaient complémentaires et que leur intégration dans les plans nationaux, régionaux et continentaux était essentielle pour atteindre les objectifs ultimes. Toutefois, les participants ont exprimé leur préoccupation quant au manque de clarté dans la répartition des rôles et des responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des deux agendas, et ont recommandé aux communautés économiques régionales et à la Communauté de l'Union africaine d'intervenir rapidement à ce sujet.

316. Enfin, la performance du Bureau sous-régional a été passée en revue et des idées visant à optimiser son impact et sa portée ont été abordées. Le Bureau a présenté une proposition sur la réforme de l'architecture du Comité intergouvernemental d'experts, laquelle a été approuvée par les participants.

b) Messages clés

317. La déclaration finale convenue par toutes les délégations et les participants énonce dans son intégralité la liste complète des messages et des points de la session. Voici un bref résumé des messages clés :

i) Environnement économique

318. Les participants ont observé qu'en 2015, les États membres de l'Afrique australe ont été touchés par une baisse des prix des produits de base, qui a entraîné une dégradation de l'environnement macroéconomique. Ils ont aussi noté que la sécheresse provoquée par le phénomène El Niño a fortement réduit la production agricole, entraînant des pénuries alimentaires et une augmentation des factures d'importation de denrées alimentaires ; a causé des pénuries d'électricité ; et s'est traduite par une diminution drastique des taux de croissance. El Niño et les faibles prix des produits de base augmentaient le chômage à mesure que les sociétés suspendaient leurs activités ou fermaient leurs portes. La pauvreté a également augmenté, sapant ainsi les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le

développement et réduisant les chances d'atteindre les objectifs de développement durable et de réaliser l'Agenda 2063.

ii) Industrialisation

319. Les participants ont considéré que la mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation et de la Feuille de route de la SADC était un moyen de tirer parti des importantes ressources naturelles de la sous-région en faveur de la croissance, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Ils ont souligné que le financement de la Feuille de route exigerait des efforts supplémentaires de toutes les parties prenantes nationales et régionales, qui consisteraient notamment à tirer parti des fonds disponibles auprès de sources telles que la Banque africaine de développement. Les délégués ont convenu que les efforts d'industrialisation exigeaient un renforcement des capacités aux niveaux national et régional, ce qui pourrait se faire avec l'appui de partenaires de développement comme la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et la CEA.

iii) Réduction de la pauvreté et développement social

320. Les participants ont convenu que les progrès réalisés sur le plan du développement socio-économique au titre des objectifs du Millénaire pour le développement étaient insuffisants pour atteindre les principaux objectifs et qu'il y aurait beaucoup à faire par le biais du Programme de développement post-2015 (le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063). Ils ont affirmé que l'internalisation de l'Agenda 2063 permettrait d'assurer l'alignement des politiques et des stratégies nationales avec les cadres mondiaux et continentaux.

c) Mesures à prendre

321. La Déclaration finale engage les États membres et les partenaires de développement à prendre certaines mesures énoncées ci-après.

322. Les États membres ont été encouragés à s'adapter à la baisse brutale mondiale des cours des produits de base qui persiste, et à ses conséquences. Ils devraient ainsi tirer parti des périodes d'affaiblissement des devises pour accroître leurs exportations, ce qui appuierait alors la croissance dans le secteur manufacturier. Il faudrait donner la priorité aux projets d'infrastructure compte tenu des ressources financières réduites. Les emprunts en devises étrangères devraient se faire avec prudence face au risque de taux de change élevé qui pourrait détourner les ressources affectées aux dépenses sociales pour les consacrer au service de la dette extérieure. Tournés vers l'avenir, les délégués ont instamment prié les États membres d'utiliser les économies réalisées durant les périodes de forte croissance pour gérer les dépenses en période de ralentissement économique.

323. En réitérant leurs préoccupations à propos du manque de financement qui sape les efforts d'industrialisation, les participants ont exhorté les États membres à étudier la viabilité des fonds de pension, des prélèvements sur les services financiers et des fonds souverains pour le financement de l'infrastructure industrielle et des chaînes de valeur essentielles. Les États membres devraient envisager l'introduction d'une contribution financière assise sur la masse salariale pour financer la formation des compétences.

324. Notant en outre que l'industrialisation était entravée par un manque de technologies et de compétences appropriées, les participants ont exhorté les États membres à accorder la priorité à la science, à la technologie et à l'innovation dans les programmes nationaux et sous-régionaux comme principaux catalyseurs de l'industrialisation, et à ratifier le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la science, la technologie et l'innovation. Les participants ont appelé les États membres à mener des recherches visant à identifier les chaînes de valeur qui procurent un avantage comparatif à la sous-région, de sorte qu'elles puissent être ciblées. Les participants ont également appelé au renforcement des capacités autour de chaînes sectorielles spécifiques. Pour rendre la formation

pertinente, les participants ont exhorté les États membres à entretenir un dialogue avec les parties prenantes (institutions de formation privées et partenaires de développement) pour veiller à ce que les cours de formation ciblent les compétences requises pour l'industrialisation.

325. Les participants ont affirmé que les communautés économiques régionales ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de l'industrialisation. Ils ont, par conséquent, exhorté les communautés économiques régionales à restructurer le secteur minier et à offrir une expertise technique dans le traitement des minerais afin d'améliorer la coordination régionale du développement de ce secteur. Les communautés économiques régionales ont aussi été appelées à organiser des programmes complets de renforcement des capacités à l'échelle régionale pour l'identification, l'analyse et le développement des chaînes de valeur. Elles devraient, par ailleurs, identifier et élaborer des projets concrets de nature régionale pour faire démarrer le processus d'industrialisation. S'agissant de la feuille de route, les participants ont demandé instamment aux communautés économiques régionales d'élaborer un plan de mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation, assorti d'étapes clairement définies.

326. Les participants ont finalement déclaré que les recommandations issues de la réunion du Groupe d'experts et de la session du Comité intergouvernemental d'experts, devraient être mises en œuvre rapidement afin de s'attaquer à la crise énergétique et d'accélérer le processus d'industrialisation en Afrique australe.

d) Suivi

327. Conformément à la Déclaration finale, le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe s'est engagé à continuer à fournir un appui technique au secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la Stratégie d'industrialisation et la Feuille de route ; et à mener des recherches fondées sur des données probantes pour aider les États membres à contrer les effets néfastes du phénomène El Niño et des fluctuations des taux de change.

8. Dix-neuvième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

328. La dix-neuvième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue les 25 et 26 février 2016 à Dakar. La session a été organisée conjointement par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Gouvernement du Sénégal.

329. La session a été officiellement ouverte par M. Birima Mangara, Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances et du plan, chargé du budget, en présence de M. Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, et de M. Vincent Martin, représentant du Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Sénégal. Les travaux étaient présidés par le Sénégal, le Ghana agissant à titre de Vice-Président et la Côte d'Ivoire siégeant en tant que Secrétaire général.

330. La réunion a vu la participation d'un total de 103 experts et de délégations dépêchées par quinze membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Certaines communautés économiques régionales, organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales et organisations de la société civile y étaient également représentées.

331. Le thème principal de la réunion portait sur « Les profils pays de la CEA : des outils au service de la transformation structurelle des pays d'Afrique de l'Ouest ». Les profils de pays visent à fournir aux pays africains une analyse de leur situation économique et sociale, étayée par un certain nombre d'indices, notamment l'Indice africain de développement social (IADS), l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) et l'Indice d'intégration régionale (IIR).

332. Outre le thème principal, l'objectif de la session consistait principalement à permettre aux États membres et aux autres intervenants en Afrique de l'Ouest de débattre des récentes évolutions pouvant avoir une incidence sur le développement économique et social de la sous-région, en vue d'identifier les principaux défis à relever et de faire des recommandations pour accélérer la croissance et la transformation structurelle de la sous-région.

333. Dans cette optique et sur la base des rapports établis par le Bureau sous-régional, les participants ont essentiellement porté leur attention sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest en 2015 et les perspectives pour 2016 ; les profils de pays pour l'Afrique de l'Ouest ; la transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs de développement durable ; les liens dans le secteur minier et la Vision africaine des mines ; et les résultats préliminaires de l'Indice africain de développement social en Afrique de l'Ouest.

334. À l'issue des débats riches et constructifs, les participants :

a) Ont noté que la croissance remarquable que l'Afrique de l'Ouest connaît depuis plus une décennie, a commencé à ralentir en 2015, ce qui exigeait des dirigeants de prendre les mesures adéquates pour arrêter cette tendance et relancer la croissance pour la rendre plus robuste, durable, inclusive et apte à fournir des emplois ;

b) Ont accueilli avec intérêt les profils de pays présentés par la CEA et le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, tout en reconnaissant qu'ils constituent des instruments d'aide à la prise de décisions au sujet des politiques économiques et sociales dans le cadre de la transformation structurelle des économies de la sous-région ;

c) Ont demandé à la CEA et au Bureau sous-régional de coordonner et d'unir les efforts visant à recueillir, traiter et produire des données statistiques, et à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux afin d'améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;

d) Ont exhorté la CEA et le Bureau sous-régional d'élaborer une feuille de route conjointe au niveau sous-régional pour l'application, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs de développement durable ;

e) Ont souligné qu'il était urgent que les États intègrent les objectifs de développement durable dans leurs stratégies et programmes nationaux de développement, en vue de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 ;

f) Ont fait observer qu'il était nécessaire que les États mettent en place une politique d'incitation adaptée qui permette de maintenir les employés qualifiés dans les administrations minières nationales ;

g) Ont souligné qu'il était nécessaire que les États exploitent au mieux les possibilités novatrices de financement afin de mobiliser davantage de ressources intérieures en faveur de la transformation structurelle de leurs économies, en tenant compte des défis, des risques et des contraintes qui les entourent ;

h) Ont adopté, à l'issue des débats, la proposition formulée par la CEA et le Bureau sous-régional tendant à décaler la période prévue pour les réunions du Comité intergouvernemental d'experts de février/mars à après la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, mais ont souligné qu'elle ne devrait pas être trop proche de la fin de l'année, période généralement surchargée pour les pays membres.

IV. La voie à suivre : questions de développement stratégique à aborder au cours de l'exercice biennal à venir

335. Le plan-programme biennal de la Commission a pour objectif général de favoriser la croissance économique et le développement social durables et sans

exclusive de l'Afrique afin d'en accélérer la transformation structurelle, conformément aux priorités et ambitions énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

336. Le mandat du programme procède de la résolution 671A (XXV) du Conseil économique et social, aux termes de laquelle le Conseil a créé la CEA. Ce mandat a été étoffé par les documents finaux et décisions adoptés lors de conférences et sommets mondiaux de premier plan, dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les éditions de la Conférence internationale sur le financement du développement, les réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et les sessions ordinaires de la Conférence de l'Union africaine.

337. De nombreux pays africains ont continué à enregistrer une croissance robuste au cours de cette dernière décennie, qui a aussi vu les États africains progresser dans le domaine du développement économique et social, y compris en atteignant certaines des cibles figurant dans les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 au plus tard. Cependant, la croissance économique de l'Afrique n'est pas positive sur tous les plans. Elle n'a pas en général pour corollaire la transformation structurelle et la diversification dont le besoin se fait terriblement sentir et, souvent, ne se traduit pas par un développement humain équitable et par un niveau de vie amélioré pour la majorité des gens. Les pays d'Afrique s'enrichissent, mais des pans entiers de la société sont laissés pour compte et les écarts de richesse sont de plus en plus visibles. Le modèle de croissance actuel et la qualité de la croissance ne sont pas viables et pourraient saper les chances du continent d'obtenir une transformation et un développement durables. L'inégalité d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau, à l'assainissement et aux autres infrastructures creuse davantage encore les inégalités. Les petits exploitants agricoles n'ont pu profiter de la poussée de la croissance et les populations rurales sont restées prisonnières de la pauvreté et de la vulnérabilité. Les inégalités profondes, persistantes et tenaces observées dans toute l'Afrique ont des conséquences économiques, sociales et politiques, qui, à long terme, compromettent la croissance économique, la productivité et le développement des marchés, sapent la confiance dans les États et les institutions et créent des conditions favorables au conflit ouvert et à l'agitation sociale, comme l'a montré l'histoire récente de certains pays africains.

338. Le point essentiel à retenir est que la croissance économique ne suffit pas à elle seule. Elle doit s'accompagner de politiques délibérées et volontaristes visant à réduire les inégalités et à favoriser l'inclusion. Consolider les tendances positives et parvenir à une croissance et un développement pour tous représente le défi suprême que les pays africains doivent relever en priorité et sans tarder. Pour réaliser cet objectif, ils devront s'attaquer à plusieurs contraintes et problèmes connexes; il leur faudra notamment parvenir à une croissance plus forte, soutenue et équitable, investir dans le développement humain, notamment en élargissant l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux infrastructures et en créant des emplois, dynamiser l'agriculture et améliorer la sécurité alimentaire, accélérer l'intégration régionale, promouvoir le commerce, y compris intra-africain; et renforcer les capacités des États et des institutions pour une meilleure gestion économique. L'égalité des sexes et le renforcement des capacités statistiques nationales doivent également demeurer des priorités absolues. Pour progresser dans ces domaines, l'Afrique devra relever un défi majeur qui consiste à mobiliser des ressources dans tous les secteurs d'activité. Les tendances positives ne pourront être maintenues que dans un environnement international favorable qui réponde aux besoins particuliers de l'Afrique, notamment au regard des changements climatiques et du commerce international, et en faisant une place plus large au continent dans les instances et processus décisionnels mondiaux de premier plan. Voilà les principaux problèmes et questions qui ont guidé l'élaboration du programme de travail de la CEA pour 2016-2017.

339. Afin de réaliser les objectifs du programme, la Commission continuera, conformément à son mandat, d'articuler sa stratégie d'ensemble autour des neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires, qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans le cadre de la restructuration de la CEA. Cette stratégie d'ensemble des sous-programmes consistera pour la Commission à établir des analyses économiques et sociales et des rapports qui permettront d'examiner et de suivre les progrès accomplis par l'Afrique par rapport aux engagements pris à l'échelle internationale et régionale, à formuler des recommandations générales, des directives et des normes favorisant la concertation sur les mesures à prendre, à organiser des échanges sur l'action à mener pour faciliter le consensus et l'adoption de positions régionales communes sur des questions de premier plan, et à assurer une assistance technique et le renforcement des capacités, sous forme de services consultatifs et de formations, pour faire connaître les pratiques optimales. Un élément essentiel de cette stratégie consiste à renforcer et étendre les réseaux existants afin de générer, actualiser et diffuser les informations pertinentes et de faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les décideurs, la société civile, le monde universitaire et d'autres parties prenantes. En outre, des efforts particuliers seront faits pour faire en sorte qu'il soit tenu compte de la stratégie d'intégration de la problématique hommes-femmes de la Commission dans les neuf sous-programmes. Les sous-programmes, présentés ci-dessous, sont centrés sur les priorités thématiques ou sectorielles essentielles à la transformation de l'Afrique.

A. Politiques macroéconomiques

340. Le sous-programme visera en priorité à accélérer le passage des pays africains de la catégorie des pays à faible revenu à la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Un élément important de cette stratégie est la réalisation de travaux de recherche appliquée en vue de formuler des recommandations destinées à aider les États membres à concevoir des politiques et des programmes macroéconomiques propres à assurer une forte croissance qui profite à tous et soit écologiquement viable, à créer des emplois, à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à accélérer le processus de développement économique dans un contexte de bonne gouvernance économique.

B. Intégration régionale et commerce

341. Le sous-programme sera axé sur la recherche sur les politiques, la formation de consensus et la prestation de services consultatifs visant à appuyer les efforts déployés par la Commission de l'Union africaine, les États membres et les communautés économiques régionales en vue de parvenir à la transformation structurelle en Afrique grâce aux échanges commerciaux, aux investissements, à l'industrie, à l'agriculture et à la gestion des terres dans l'optique du développement durable pour tous. Des travaux de recherche sur les politiques, des études de cas et des programmes de renforcement de capacités seront entrepris en vue de stimuler les investissements africains transfrontières, le commerce intra-africain et les capacités des Africains lors des négociations commerciales multilatérales dans le contexte de la promotion de l'intégration du continent.

C. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

342. Le sous-programme sera centré sur la recherche, l'élaboration de politiques et les travaux d'analyse pour appuyer les États membres dans les domaines suivants : promouvoir le recours aux innovations sociales, économiques et environnementales et aux systèmes technologiques ; mettre en valeur les ressources minérales dans le cadre de la Vision africaine des mines ; préconiser des travaux de recherche et des

analyses utiles à la prise de décisions, qui puissent influencer sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à parvenir à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et à tirer parti au mieux des ressources naturelles dont l'Afrique est dotée ; aider les États membres à faire face aux conséquences des changements climatiques dans les secteurs clefs et mettre en place les plans et mécanismes adéquats qui tiennent compte des priorités, politiques, stratégies et programmes nationaux de développement.

D. Statistiques

343. L'objectif de ce sous-programme est d'accroître les capacités des pays africains de collecter, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées afin de suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de soutenir l'intégration régionale, notamment par l'harmonisation des méthodes employées pour les recensements, les enquêtes, la comptabilité nationale, les classifications économiques, et les indicateurs des objectifs de développement durable, conformément aux méthodes internationales telles que les systèmes de comptabilité nationale de 1993 et de 2008.

E. Renforcement des capacités

344. Le sous-programme jouera un rôle de premier plan en ce qu'il contribuera à faire en sorte que les conclusions importantes auxquelles aboutissent les travaux de recherche de la CEA soient utilisées pour appuyer la mise en œuvre des politiques aux niveaux national, sous-régional et continental. À cette fin, des activités seront entreprises pour renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et de l'Union africaine et de ses organes de mettre en œuvre leurs priorités de développement, conformément aux priorités et ambitions énoncées dans l'Agenda 2063, le programme du NEPAD et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

F. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

345. Dans le cadre de ce sous-programme, un appui sera fourni aux États pour les aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques économiques et sociales qui répondent aux problèmes relatifs à l'égalité des sexes et au souci d'autonomisation des femmes, à améliorer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques, programmes et stratégies nationaux, à suivre la mise en œuvre des engagements régionaux et mondiaux pris dans le cadre de l'ONU en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes et en faire rapport, et à promouvoir la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe.

G. Activités sous-régionales de développement

346. Les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, qui sont chargés de la mise en œuvre des éléments de ce sous-programme, sont situés à Rabat, pour l'Afrique du Nord ; Niamey, pour l'Afrique de l'Ouest ; Yaoundé, pour l'Afrique centrale ; Kigali, pour l'Afrique de l'Est ; et Lusaka, pour l'Afrique australe. Le sous-programme sera centré sur la production régulière de profils de pays et d'analyses de risques. Les profils de pays comprendront des recherches, des analyses, des prévisions, des indicateurs et des tendances, en plus de statistiques sur des sujets tels que la production, le commerce, l'agriculture, la macroéconomie, les variables monétaires et financières et les transferts de fonds. Ils doivent permettre de formuler des conseils stratégiques à l'appui du programme de développement des États membres.

H. Planification et administration du développement

347. La mise en œuvre de ce sous-programme incombe à l'Institut africain du développement économique et de planification (IDEP), qui fait office d'antenne de formation de la CEA et représente une source de renforcement des capacités de premier plan pour les États africains. L'IDEP travaillera en étroite collaboration avec les divisions, bureaux sous-régionaux et centres de la Commission. La stratégie de l'Institut tiendra compte des nouvelles exigences des États membres, notamment des priorités que l'Union africaine a énoncées dans son Agenda 2063. Les activités à mettre en œuvre incluront des services complets de formation et de coopération technique à l'intention des États et autres parties prenantes concernées, des activités de recherche appliquée et la création de réseaux de connaissances entre acteurs intéressés, concernant en particulier l'efficacité du secteur public dans la région. Du point de vue stratégique, l'Institut vise à contribuer au renforcement des capacités des pays africains de faire usage de façon autonome des instruments de planification du développement en vue de réaliser l'objectif fondamental consistant à transformer leurs économies et sociétés sur le plan structurel. Il élargira ses partenariats mondiaux, en collaborant notamment avec les universités et cellules de réflexion africaines, en vue de renforcer ses capacités de donner des cours de formation décentralisés dans toute l'Afrique. En outre, il fournira des possibilités de formation en ligne aux fonctionnaires des États membres de manière à amplifier l'échelle et la portée de ses programmes, d'en renforcer la présence et l'impact et de favoriser une culture de formation permanente et de perfectionnement. Il étudiera les possibilités d'interventions sur mesure de renouvellement et de renforcement des capacités et s'efforcera d'établir des interfaces entre les administrateurs et hauts responsables du secteur public et les acteurs du secteur privé et de la société civile.

I. Politiques de développement social

348. Le sous-programme sera axé sur les thématiques suivantes : mesurer le caractère inclusif du développement et modéliser les politiques visant à réduire de l'exclusion ; suivre les investissements sociaux ; recenser les options politiques pour guider l'action publique et privée afin d'améliorer les possibilités offertes aux jeunes et de réduire la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités ; concevoir des cadres pour mieux tirer parti du dividende démographique ; formuler des principes pour construire des villes inclusives et les intégrer aux politiques publiques ; et fournir une assistance à la conception et à la mise en œuvre des politiques urbaines nationales. Dans le cadre du sous-programme, un suivi sera également assuré des accords internationaux et régionaux sur le développement social, l'emploi, les jeunes, la population et l'urbanisation.

349. Les partenariats stratégiques demeureront des pivots d'exécution du plan-programme biennal. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de partenariat, la CEA mobilisera ses avantages comparatifs pour faire participer des partenaires très divers, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, afin que ses travaux aient la plus forte résonance possible. Elle continuera ainsi de participer aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des opérations relevant du programme de développement de l'ONU, et s'emploiera à resserrer sa collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement. La Commission continuera de s'appuyer sur les partenariats déjà conclus avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales, mais aussi avec la société civile africaine et des organisations du secteur privé. La coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies opérant en Afrique seront renforcées dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale de ces organismes, qui se réunissent à l'initiative de la CEA en vue d'appuyer les activités de l'Union africaine et le programme du NEPAD aux échelons régional et sous-régional. En outre, la CEA coopérera étroitement avec les autres commissions régionales à l'élaboration

d'initiatives et d'idées conjointes en vue de renforcer la dimension régionale du développement à l'échelle mondiale. À l'échelon national, la CEA collaborera étroitement avec le système des coordonnateurs résidents afin de tirer parti des atouts inhérents aux fonds et programmes. Des partenariats avec d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé, la société civile, les institutions universitaires ou de recherche, seront conclus et renforcés. À l'échelon national, la CEA collaborera étroitement avec le système des coordonnateurs résidents afin de tirer parti des atouts inhérents aux fonds et programmes. Enfin, des partenariats avec d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé, la société civile, les institutions universitaires ou de recherche, seront conclus ou renforcés.

Conclusion : objectifs et réalisations

350. La CEA vise à renforcer son influence politique pour appuyer le programme de transformation de l'Afrique par des travaux de recherche sur les politiques de qualité, fondés sur des données probantes et adaptés aux besoins et la prestation de services de diffusion de connaissances. Un fait marquant a été l'adoption par les dirigeants africains de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. Les relations de collaboration qu'entretient la Commission avec les institutions panafricaines de premier plan, au premier rang desquelles la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, ont notamment abouti à l'adoption de la Position commune africaine et à celle des recommandations du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Au Forum pour le développement de l'Afrique qui s'est tenu à Marrakech (Maroc) en 2014, plus de 900 acteurs de toute la région ont adopté le consensus de Marrakech sur des moyens innovants pour financer la transformation de l'Afrique.

351. La crédibilité de la CEA s'appuie sur son travail sur les politiques, d'où il ressort que l'accélération de l'industrialisation de l'Afrique est essentielle à la transformation structurelle de ses économies. En témoignent les 147 publications et les dizaines d'études de la Commission parues sur des questions centrales comme la politique industrielle, les prévisions macroéconomiques, les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les changements climatiques et les incidences socio-économiques de l'épidémie de maladie à virus Ebola, qui ont été largement distribuées chez les décideurs et ont fait l'objet de débats entre eux. En outre, pendant l'exercice biennal considéré, jusqu'à 50 pays et plus de 1 120 responsables publics (dont environ 30 % de femmes) ont bénéficié de cours de formation et ont participé à d'autres manifestations majeures dans les domaines de la gestion économique et de la planification du développement.

352. Pendant l'exercice biennal, 98 % des 428 produits prescrits ont été fournis, contre 97 % pour l'exercice biennal précédent. Le taux d'utilisation du budget s'est monté à 95 %, par rapport à l'objectif qui était de 100 %. La totalité des publications produites par la CEA en 2014 et 2015 a fait l'objet d'un examen externe, l'objectif fixé à 100 % ayant donc été atteint. La Commission a adopté une politique d'évaluation qui vise à accroître l'apprentissage organisationnel, favoriser la responsabilisation et la transparence, et améliorer la cohérence et l'efficacité dans la création et l'utilisation de connaissances relatives à l'évaluation pour une bonne gestion et l'obtention des résultats souhaités. Dans une enquête menée par la CEA auprès de ses partenaires en 2014, 84 % des répondants étaient d'accord pour dire que les études de la CEA proposaient une lecture pertinente des questions de politiques de développement africaines.

353. La Commission articule ses mesures incitatives internes grâce un système efficace et fiable de gestion de la responsabilisation, de la qualité et des résultats. En 2014, la CEA a élaboré un tableau de bord pour la gestion des résultats, conçu pour mesurer les progrès réalisés au regard des objectifs que l'organisation s'est fixés, à savoir l'influence sur le choix des politiques, la confiance et la crédibilité, la

responsabilité et l'acquisition de savoirs, et l'efficacité opérationnelle. Le tableau de bord, associé aux enquêtes annuelles auprès des partenaires et du personnel, est devenu un instrument important de mesure des résultats de l'institution.

354. Les activités de la Commission font l'objet d'une couverture médiatique croissante, à la radio, à la télévision et sur les médias en ligne, y compris les médias sociaux, comme en témoignent les 8 887 articles produits par nos soins (par rapport à un objectif de 2 000), les 36,7 millions de visites sur le site Web de la CEA et téléchargements en ligne de ses produits d'information (l'objectif étant de 22,5 millions), un public de plus de 17 000 abonnés sur Twitter et de plus de 6 000 abonnés sur Facebook, les 31 articles de blogue, les quelque 120 entretiens accordés à la radio et à la télévision, dont BBC, Al Jazeera, SABC, CNBC, Le Monde and Radio France Internationale, et les plus de 1 700 articles parus dans des journaux et revues, dont le Financial Times.

355. En décembre 2015, 80 % de tous les projets liés aux technologies de l'information et de la communication avaient été mis en œuvre, soit l'objectif qui avait été fixé pour la période. La Commission a mis en service l'application Inventory+, qui simplifie et automatise les demandes et le suivi d'articles inventoriés ; commencé les essais de Xen Desktop (une application de bureau virtuel) et le déploiement d'un nouveau réseau de sauvegarde et de stockage ; mis en place le système de centre d'appels et installé de nouveaux serveurs pour le site de la Commission, le blogue du Secrétaire exécutif et la bibliothèque ; terminé la coordination des mises à niveau de la largeur de bande Internet pour tous les bureaux sous-régionaux ; fourni le nouveau lien de commutation MPLS avec Valence et Brindisi ; achevé le projet d'infrastructures de technologies de l'information et de la communication dans le nouvel immeuble de bureaux ; poursuivi son appui au fonctionnement du centre de données, des serveurs, du réseau interne et externe et de l'infrastructure de sécurité de l'information ; mis en service le nouveau réseau de radio par l'installation de quatre répéteurs radio digitaux.

356. Pendant la période sous examen, la CEA a noué ou géré 222 partenariats au total (dont 64 nouvellement établis et 158 existants). Sur la même période, elle a réuni des ressources extrabudgétaires d'un montant de 49 639 000 dollars (l'objectif pour l'exercice étant de 73 000 000) pour financer ses activités normatives et opérationnelles. Le Danemark, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni, par le biais de l'accord de financement conjoint, ont apporté un total de 12,2 millions de dollars, tandis que la Canada a apporté 7,48 millions de dollars. L'Union européenne a fait une autre contribution notable, à hauteur de 6,54 millions, en faveur de l'Initiative sur les politiques foncières. L'Agence australienne pour le développement international a contribué au Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales à hauteur de 1,87 million de dollars. De plus, la CEA a continué à recevoir des fonds d'autres partenaires internationaux. Afin d'accompagner l'ambition de la Commission de devenir le premier centre de réflexion et d'analyse sur les questions de développement africaines, d'importants efforts sont déployés pour s'associer à des instituts de recherche de premier plan sur le continent et au-delà.

Annexe

Suites données aux résolutions prises à la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Le tableau suivant présente les principales activités menées par le secrétariat de la CEA en réponse aux dispositions pertinentes des décisions et résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances de la planification et du développement économique de la CEA et le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration à leur huitième Réunion annuelle conjointe, tenue à Addis-Abeba du 25 au 31 mars 2015. Certaines des activités et mesures présentées dans le tableau ont été mises en œuvre conjointement avec la Commission de l'Union africaine.

Le tableau met également en évidence une série de réalisations notables qui sont venues appuyer le développement des États membres, et contient des recommandations sur la manière dont l'action peut être améliorée.

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
928 (XLVIII) – Mise en œuvre de l’Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement		
<p>5. <i>Invite instamment</i> la Commission de l’Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l’Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes, à appuyer les États membres dans leurs efforts de prise en compte de l’Agenda 2063 dans leurs plans nationaux ;</p>	<p>Nous appelons également nos pays et les institutions panafricaines à populariser l’Agenda 2063, en particulier parmi les jeunes Africains, par des stratégies de sensibilisation, d’éducation et de communication, et en les dotant des compétences appropriées qui sous-tendent la transformation structurelle.</p>	<p>La CEA a aidé à faire connaître l’Agenda 2063 en le présentant à la première session du Comité du genre et du développement social. Le Comité a enjoint à la CEA d’aider les États membres, par l’intermédiaire de sa Division des politiques de développement social, à internaliser l’Agenda 2063, le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et les conclusions de l’examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing, en vue d’une mise en œuvre et d’un suivi efficaces des engagements en matière d’égalité des sexes et de développement social. Le Comité a également prié la Division des politiques de développement social de continuer à renforcer la collaboration avec la Commission de l’Union africaine en ce qui concerne l’appui fourni aux États membres dans le domaine de l’égalité des sexes et du développement social.</p> <p>La CEA a aussi collaboré étroitement avec la Direction de la planification stratégique de la CUA sur l’Agenda 2063, notamment en rassemblant les différents organismes des Nations Unies opérant dans la région pour qu’ils appuient l’exécution de l’Agenda au niveau national. Ainsi, la Division du renforcement des capacités a appuyé la CUA dans sa concertation avec 27 pays africains au sujet de la prise en compte systématique de l’Agenda dans les plans stratégiques et les plans de développement nationaux.</p> <p>Par le biais de l’Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et la Division des politiques macroéconomiques, la CEA prévoit d’inaugurer en 2016 un programme court de formation à l’intention des responsables africains de la planification du développement, sur l’intégration des objectifs de l’Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans les plans de développement nationaux. Le cours portera notamment sur l’élaboration de politiques par la modélisation intégrée, en incorporant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. L’IDEP a consacré un séminaire au même thème en janvier 2016. De manière générale, l’Institut a tenu compte des deux programmes dans son offre de renforcement des capacités en adaptant le contenu de ses cours destinés aux responsables de la planification du développement.</p>
<p>6. <i>Invite instamment</i> les États membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l’Union</p>	<p>Nous prions instamment les banques centrales africaines et les institutions panafricaines d’accroître leur appui aux efforts</p>	<p>La Division des politiques macroéconomiques de la Commission organise le troisième Sommet des gouverneurs des banques centrales africaines en marge de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l’Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l’intégration et de la Conférence des</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
<p>africaine, en partenariat avec la Commission économique pour l’Afrique, la Banque africaine de développement et tous les partenaires régionaux et extérieurs à :</p> <p>a. Envisager le financement de l’Agenda 2063 d’une manière qui tienne compte, premièrement, de la mobilisation des ressources intérieures, deuxièmement, de l’utilisation des instruments existants d’intermédiation financière et des nouveaux instruments à créer, troisièmement, de l’accès aux ressources de facilitation du financement telles que les fonds de développement de projets ainsi que les mécanismes de garantie et de répartition des risques ;</p> <p>b. S’attaquer aux questions liées aux flux financiers illicites, à l’optimisation de la rente des ressources naturelles et à la mise en place de marchés des capitaux régionaux ;</p>	<p>visant à stimuler la transformation socioéconomique du continent et son financement.</p>	<p>ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l’Afrique. La Division a aussi pris contact avec l’Association des banques centrales africaines en vue de nouer un partenariat officiel et d’organiser conjointement leur sommet. Cela permettra de mieux suivre le rôle des banques centrales dans la transformation socioéconomique du continent et son financement.</p> <p>L’IDEP envisage de lancer un programme court de formation sur la mobilisation des ressources intérieures et l’investissement, visant à renforcer les capacités des décideurs de surmonter les obstacles qui entravent une mobilisation efficace des ressources au niveau national. Le programme couvrirait des sujets tels que les stratégies à mettre en œuvre pour améliorer l’efficacité des systèmes d’imposition, la lutte contre les flux financiers illicites, les dispositifs institutionnels et les partenariats public-privé. Le programme s’inspirerait d’un atelier d’élaboration de cursus et d’un dialogue de haut niveau sur la mobilisation des ressources intérieures et l’investissement organisés par l’IDEP et la Division du renforcement des capacités en 2015.</p> <p>L’IDEP a depuis longtemps établi des partenariats avec des banques africaines pour consolider son programme de renforcement des capacités. En collaboration avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et d’autres partenaires, l’IDEP a organisé un cours sur le développement des infrastructures de transport en Afrique.</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
c. Approfondir l'examen de la stratégie du financement intérieur et extérieur de l'Agenda 2063 ;		
8. <i>Demande</i> à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'organiser, avant le 30 septembre 2015, une consultation multipartite sur le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;		<p>En marge de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, la CEA, qui assure le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale en Afrique (MCR-Afrique), a organisé, en collaboration avec l'Union africaine, la seizième réunion du MCR-Afrique sur le thème « Appui du système des Nations Unies à la démarche de l'Union africaine de faire de 2015 l'Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ».</p> <p>À cette réunion, le système des Nations Unies a accepté d'aider l'Union africaine à exécuter son plan décennal de mise en œuvre par une programmation conjointe. Il a aussi été convenu que les groupes thématiques du MCR-Afrique seraient améliorés pour mieux soutenir le travail de l'Union africaine réalisé dans le cadre d'initiatives et de programmes qui assurent la protection des droits des femmes et la fourniture des services adéquats aux femmes et aux filles. Les participants ont également approuvé un nouveau cadre, le partenariat renouvelé entre le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027, qui succédera au Programme décennal de renforcement des capacités, qui arrive à échéance à la fin de 2016. Le partenariat entre le système des Nations Unies et l'Union africain a été adopté à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-cinquième session ordinaire, en juin 2015, et a été soumis pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante et onzième session.</p>
9. <i>Demande aussi</i> à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'utiliser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour		<p>En 2015, la CEA a fourni une assistance technique au Gouvernement guinéen, qui a été chargé de l'exécution de la décision 465 (XX) de l'Union africaine, sur la création d'une coalition Sud-Sud et triangulaire en faveur de la mise en œuvre du programme de développement de l'après-2015. La CEA a revu les projets de documents sur l'établissement du secrétariat de la coalition Sud-Sud et triangulaire, ainsi que le mandat, et y fait des contributions importantes.</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;		
<p><i>10. Demande</i> à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique d'établir, au plus tard le 31 mars 2016, un observatoire du développement économique, dont la mission serait de mettre en place des mécanismes d'alerte rapide sur les risques pesant sur les économies africaines et de proposer des mesures pour atténuer leurs conséquences potentielles.</p>		<p>La Commission a commencé à mettre en place un système continental de prévisions météorologiques et climatiques numérique et d'alerte précoce. Pendant la phase pilote, un système d'alerte rapide de haute résolution a été déployé dans les petits États insulaires en développement d'Afrique, dont Cabo Verde et les Seychelles.</p>
	<p>Nous demandons à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et à la Commission économique pour l'Afrique d'accélérer la création envisagée d'un indice africain d'intégration régionale, un outil qui peut servir dans les négociations relatives à la zone continentale de libre-échange.</p>	<p>La Division de l'intégration régionale et du commerce lancera la première édition de l'Indice africain d'intégration régionale à la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Un site consacré à l'Indice sera lancé en même temps, afin de faciliter l'accès à cet indice de par le monde.</p>
<p>929 (XLVIII) – Troisième Conférence internationale sur le financement du développement</p>		

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
<p><i>Soulignant</i> que le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement devrait tenir compte du principe des responsabilités communes mais différenciées et du droit au développement, tout en respectant la place des pays africains dans les politiques de développement, s'agissant de mettre en œuvre leurs programmes d'élimination de la pauvreté et de développement durable,</p>		<p>La Division des politiques macroéconomiques de la CEA et le Département des affaires économiques de la CUA ont organisé une réunion de consultation régionale sur la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Cette réunion s'est tenue en amont de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique ; elle avait pour objectifs principaux de débattre des priorités de l'Afrique en ce qui concerne le financement du développement et de s'accorder sur un document final destiné à guider la participation de l'Afrique aux négociations de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.</p> <p>La Division des politiques macroéconomiques, le Gouvernement éthiopien et McKinsey & Company ont co-organisé une manifestation parallèle pour examiner comment augmenter la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique le 14 juillet 2015, en marge de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La manifestation a attiré quelque 130 participants, dont des représentants de gouvernements africains, des chercheurs, le secteur privé et la société civile. Le principal objectif était de se pencher sur l'incidence que peut avoir la marge de manœuvre budgétaire sur le programme de transformation structurelle de l'Afrique, et de déterminer les mécanismes par lesquels élargir cette marge de manœuvre afin de répondre aux besoins de financement considérables et en constante évolution qu'exige le développement durable pour tous en Afrique.</p>
<p>2. <i>Demande</i> aux groupes de négociateurs africains à New York, d'utiliser le projet de document intitulé « Financement du développement: le point de vue de l'Afrique » comme contribution aux négociations du document final de la troisième Conférence internationale sur</p>		<p>Lors de la consultation régionale sur la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la Division des politiques macroéconomiques a organisé une manifestation parallèle à l'intention des groupes de négociateurs africains afin d'examiner les contributions issues de la consultation régionale africaine et de les incorporer au projet de document intitulé « Financement du développement : le point de vue de l'Afrique » perspectives. La manifestation a permis d'améliorer sensiblement le projet de document.</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
<p>le financement du développement et prie instamment l’Afrique de parler d’une seule voix tout le long du processus de la Conférence internationale sur le financement du développement.</p>		
<p>930 (XLVIII) – Forum régional africain pour le développement durable</p>		
<p>1. <i>Invite</i> la Commission économique pour l’Afrique, en collaboration avec la Commission de l’Union africaine et d’autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser tous les deux ans le Forum régional africain pour le développement durable;</p>		<p>Comme suite à la résolution 930 (XLVIII), la CEA, la CUA et la BAD ont organisé, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l’ONU, le Programme des Nations Unies pour l’environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Forum régional africain pour le développement durable les 17 et 18 juin 2015. Le forum a rassemblé des représentants de haut niveau d’États membres africains et de toutes les parties concernées, et avait pour principal objectif de débattre et décider de la contribution collective de l’Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les messages clefs adoptés concernaient principalement les organes chargés du développement durable et leur rôle dans le renforcement de l’intégration, de la mise en œuvre et du suivi après 2015; les interventions aux niveaux régional et national; les questions nouvelles et émergentes et le lien sciences-politiques; les pays en développement sans littoral; et le partenariat mondial pour le développement. Ces messages ont été présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable le 26 juin 2015 par le président du Comité du développement durable de la CEA.</p> <p>Conformément à l’exigence de faire rapport annuellement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en 2016 la CEA organisera la deuxième édition du Forum régional africain pour le développement durable sur le thème : « Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 au niveau mondial »</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
<p>2. <i>S'engage</i> à collaborer étroitement avec les gouvernements nationaux pour appuyer l'organisation du Forum régional africain pour le développement durable</p>		<p>En février 2016, la CEA, le PNUD, la CUA et la BAD ont tenu une réunion technique pour examiner et harmoniser leur stratégie mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Les participants ont aussi analysé comment faire la synthèse de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable en vue de rationaliser leur mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette dernière, et les mécanismes d'établissement de rapports, dans le but d'éviter de surcharger les pays en leur imposant deux programmes de développement complètement distincts.</p> <p>La CEA et la CUA sont également en train de discuter des modalités d'examen et de validation des rapports sur les objectifs de développement durable (qui remplaceront les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour l'Afrique, publiés par la CEA en collaboration avec la CUA, la BAD et le PNUD). Il est prévu que le Forum régional africain pour le développement durable soit la principale instance de l'examen des progrès réalisés. Il est envisagé de mener un examen conjoint à la fois pour les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 (premier plan décennal de mise en œuvre).</p>
<p>931 (XLVIII) La révolution des données et le développement de la statistique</p>		
<p>6. <i>Prie</i> la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et les organismes des Nations Unies concernés de créer un groupe de travail et de le charger de mettre au point des indicateurs pour le premier plan décennal de</p>		<p>En décembre 2015, sous la direction de la Division des politiques macroéconomiques, la CEA a apporté un appui technique à un atelier de la CUA consacré au cadre d'évaluation des plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'atelier visait à peaufiner les indicateurs pour lesdits plans.</p> <p>Plusieurs divisions de la Commission ont aussi réalisé des travaux de réflexion et de cartographie dans le but de déterminer les points communs entre l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vue de faciliter la tâche de toutes les parties prenantes s'agissant de leur mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports.</p> <p>La CEA a aussi apporté un appui à la CUA et aux États membres africains pour le perfectionnement des indicateurs mondiaux de suivi des objectifs de développement</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014-2023);		<p>durable. Même si ce travail n'est pas directement lié à l'Agenda 2063, il permettra d'intégrer les cadres d'évaluation (indicateurs, cibles, objectifs) du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.</p> <p>La CEA, la CUA, la BAD et l'Afrique du Sud (par l'intermédiaire du secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique) ont offert un appui aux experts d'États membres pour l'estimation des coûts de mise en œuvre d'une stratégie révisée pour harmoniser les statistiques en Afrique et accompagner l'Agenda 2063.</p>
12. <i>Demande</i> à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil;		<p>Comme suite donnée à la Déclaration de Yamoussoukro sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil, une publication qui a pour titre « Guide de numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil : un guide, étape par étape, pour numériser les processus de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil » a été présentée en novembre 2015 au Symposium africain sur le développement de la statistique. Ce guide, qui a été mis au point avec la collaboration de la BAD et de Plan International, répond à la nécessité de mettre en place des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil efficaces, évolutifs et durables et de maximiser les effets des investissements dans les technologies de l'information et de la communication.</p> <p>En outre, une stratégie africaine relative aux statistiques de mortalité a été élaborée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Symposium africain sur le développement de la statistique pour aider les États membres à mettre en service des systèmes fiables de statistiques de mortalité qui satisfassent aux besoins de suivi de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p> <p>Une stratégie régionale quinquennale (2016-2020) pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique a été élaborée. Les 11 membres du groupe régional de base sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil appuieront l'application de la stratégie.</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
		<p>Certains pays ont terminé leur évaluation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, et beaucoup d'autres l'ont entamée.</p> <p>Enfin, des efforts particuliers ont été faits pour renforcer la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays francophones. Un groupe d'appui régional a été créé et installé au Bureau sou-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, et a contribué à donner l'élan si nécessaire au programme. Le groupe d'appui régional a mené deux programmes de formation et s'est rendu auprès de plusieurs organisations, dont l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Association internationale des maires francophones.</p>
<p>13. <i>Demande</i> à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement de mettre au point un indice de mesure du niveau d'émergence des pays africains, en s'appuyant notamment sur les orientations définies dans l'Agenda 2063 et dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015.</p>		<p>Des travaux préliminaires ont été réalisés dans le cadre de l'action mondiale pour déterminer de meilleurs moyens de mesure du bien-être et du développement en Afrique au-delà du simple produit intérieur brut. Pour amorcer les travaux visant à déterminer de meilleurs indicateurs, la CEA a examiné les données et les questions relatives à la problématique hommes-femmes qui interviennent dans la mise au point de telles mesures.</p>
<p>932 (XLVIII) – Indice africain de développement social</p>		

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
<p>3. <i>Recommande</i> que l'Indice africain de développement social devienne une norme de référence pour évaluer les progrès en matière de développement social sur le continent;</p>		<p>En réponse à la résolution 932 (XLVIII), la Division des politiques de développement social a fait connaître l'Indicateur de développement social en Afrique à l'occasion d'une série de forums de haut niveau, dont l'African Prosperity Summit, la session annuelle du Parlement panafricain, et la première session du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi.</p> <p>Des décideurs politiques africains et des experts régionaux ont salué l'indicateur pour son ancrage fort dans les priorités actuelles de l'Afrique en matière de développement et sa pertinence quant à l'évaluation des avancées et la promotion d'une croissance inclusive et équitable dans un même pays et d'un pays à l'autre.</p> <p>L'indicateur a aussi suscité l'intérêt d'organisations de la société civile, de centres de réflexion et d'instituts de recherche régionaux. Un accord de subvention a été signé avec la Fondation Rockefeller en octobre 2015 pour la mise en place de l'Indicateur, et la Société internationale pour le développement a publié des produits de recherche sur celui-ci. Les deux institutions ont salué l'indicateur comme étant un instrument essentiel de suivi et de d'élaboration de politiques en faveur de sociétés inclusives en Afrique.</p> <p>En réponse à des demandes émanant de gouvernements et d'organes intergouvernementaux pour davantage d'assistance en termes de renforcement des capacités, la CEA, par l'intermédiaire de la Division des politiques de développement social et l'IDEP, prévoit de tenir deux ateliers de formation à l'utilisation de l'Indicateur. Les résultats de l'Indicateur devant servir pour guider les processus de planification du développement et améliorer le ciblage des politiques, l'IDEP travaille également à ce qu'il soit intégré de manière judicieuse à ses programmes de formation, en particulier à ses cours sur les politiques sociales destinés aux responsables de la planification du développement et à ceux consacrés aux rudiments de la planification du développement.</p>
<p>5. <i>Demande</i> à la Commission économique pour l'Afrique de faire rapport à la Conférence des ministres à sa session de mars 2016 sur la mise en œuvre de la présente résolution.</p>		<p>En 2015, la Division des politiques de développement social a organisé quatre ateliers sous-régionaux pour former des statisticiens et décideurs de haut rang venant de 45 pays et 9 communautés économiques régionales à l'application et l'utilisation de l'Indicateur en vue d'éclairer et de guider les politiques sociales. Les résultats ont été présentés par les participants (représentants de pays et de région) et ont été extrêmement utiles pour recenser les principaux facteurs de l'exclusion et les principaux groupes touchés par celle-ci dans</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
		<p>chaque pays.</p> <p>Plusieurs gouvernements et institutions régionales ont ensuite demandé à la CEA de leur fournir une assistance technique spéciale de renforcement des capacités pour l'adoption et l'intégration systématique de l'Indicateur dans la formulation des politiques et la planification. Un programme de formation a débuté, en octobre 2015, par un atelier de renforcement des capacités à l'intention des statisticiens de haut rang et du personnel des départements des politiques des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. D'autres demandes ayant suivi, des ateliers supplémentaires sont prévus pour 2016 à l'intention d'organisations telles que le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Commission permanente de l'éducation, de la culture, du tourisme et des ressources humaines du Parlement panafricain, ainsi que les gouvernements du Botswana, du Burkina Faso et de Maurice.</p> <p>Par garantir la durabilité et la maîtrise par les pays de l'Indicateur, un centre de liaison pour l'Indicateur (ou une équipe nationale de mise en œuvre) est en train d'être créé pour diriger le processus de collecte, d'analyse et de calcul de données aux fins de l'Indicateur et faciliter le partage de connaissances entre les institutions nationales, avec le soutien de la CEA. Cela concourra à l'intégration de l'indicateur dans la planification du développement national.</p>
933 (XLVIII) – Cadre de partenariat renouvelé entre le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027		
		Aucune mesure n'est exigée de la CEA.
934 (XLVIII) – Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		
<p>4. <i>Prie</i> le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans le programme de travail de la</p>	<p>Nous entérinons le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et appelons à sa mise en œuvre intégrale et effective. À</p>	<p>Dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, la CEA a inclus un projet de fourniture d'appui concernant le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui sera exécuté par la Division de l'intégration régionale et du commerce.</p> <p>En outre, le premier rapport analytique sur l'état de mise en œuvre du Programme d'action de Vienne a été rédigé et soumis à l'Assemblée générale. Le rapport portait sur les succès et</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
<p>Commission, selon qu'il conviendra et dans le cadre de son mandat, et de soumettre des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Programme d'action, comme il est demandé au paragraphe 75 dudit Programme;</p>	<p>cet égard, nous prions les pays africains en développement sans littoral d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies de développement nationales et sectorielles afin d'assurer sa mise en œuvre effective. Nous appelons aussi la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les commissions économiques régionales et toutes les autres organisations régionales et sous-régionales à apporter le soutien nécessaire aux pays africains en développement sans littoral, dans le cadre de leurs programmes de travail et mandats respectifs.</p>	<p>les difficultés de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans ses six domaines prioritaires, à savoir les questions fondamentales de la politique de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international, l'intégration et la coopération régionales et les moyens de mise en œuvre.</p> <p>La CEA a aussi pris part à la réunion de haut niveau sur les suites données à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue en Zambie, en juin 2015, qui visait à faire le bilan des réalisations et des difficultés et de créer un consensus sur les indicateurs et les processus de suivi et d'évaluation du Programme d'action de Vienne.</p> <p>En ce qui concerne la composante liée au commerce du Programme d'action de Vienne, le programme de travail actuel en matière de facilitation du commerce du Centre africain pour les politiques commerciales de la CEA prévoit de fournir un appui aux États membres concernant l'adoption du commerce sans papier grâce au guichet électronique unique, et de faire de l'Alliance pour la gestion des corridors en Afrique une instance de coordination et d'élaboration des politiques pour les institutions africaines de gestion des couloirs.</p>
<p>935 (XLVIII) – Pays les moins avancés d'Afrique</p>		
<p>5. <i>Prie</i> la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Commission de l'Union</p>	<p>Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que d'autres partenaires,</p>	<p>La CEA, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a organisé une réunion de groupe d'experts en mai 2015 à Alger pour examiner la mise en œuvre en Afrique du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.</p> <p>La réunion a offert une tribune pour que se tiennent des débats francs sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre du programme. Les participants ont reconnu que les progrès dans la réalisation du programme avaient été limités en Afrique et ont enjoint aux États et</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
<p>africaine et les autres institutions partenaires de continuer de répondre aux préoccupations et demandes des pays africains les moins avancés afin de leur permettre de satisfaire aux critères d'admission au retrait de la catégorie des pays les moins avancés;</p>	<p>d'organiser une réunion régionale africaine en prélude à la réunion ministérielle envisagée en Italie.</p>	<p>aux partenaires de développement d'accélérer son intégration et sa mise en œuvre. Ils ont souligné que les partenaires de développement devaient donner la priorité aux pays les moins avancés et respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement, d'accès aux marchés, de promotion des investissements et d'accès à la technologie. En ce qui concerne l'accès à la technologie, la proposition de créer une banque technologique pour les pays les moins avancés a été examinée et accueillie favorablement. Les participants ont souligné que l'amélioration des systèmes d'enseignement était une condition préalable à l'utilisation de la technologie et que l'adaptation des technologies existantes aux contextes nationaux était tout aussi importante. Les participants ont recommandé que les questions relatives aux pays les moins avancés soient analysées plus à fond, en vue d'aboutir à une compréhension plus aboutie des facteurs de progrès et des raisons de la lenteur des progrès faits dans la mise en œuvre du Programme d'action, et de faire des propositions en vue de régler les goulets d'étranglement repérés.</p> <p>Les participants ont aussi fait remarquer que les informations relatives à la mise en œuvre du Programme d'action restaient souvent dans les mains des ministères des affaires étrangères. Ils ont souligné que pour que le programme soit réellement rendu opérationnel, ces informations devaient parvenir aux services de planification du développement. À cet égard, il a été suggéré d'améliorer la mise en réseau. En particulier, le réseau des centres nationaux de coordination pour les pays les moins avancés devrait être étendu, y compris au moyen d'une plate-forme en ligne dédiée</p>
<p>6. <i>Prie également</i> la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de tenir le prochain examen régional biennal de la mise en œuvre du Programme</p>		<p>Bien que la demande n'appelle de réponse qu'en 2017, en mai 2016 la CEA a tenu une réunion technique avec des référents africains pour les pays les moins avancés et des experts africains de la planification du développement pour examiner les goulets d'étranglement, les possibilités et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.</p> <p>De plus, en juin 2015, la Division des politiques macroéconomiques de la CEA a participé à une réunion à Milan organisée par le Gouvernement italien pour discuter de la promotion de la transformation structurelle des pays les moins avancés. Les participants ont abordé les difficultés rencontrées par les pays les moins avancés dans le cadre de leur stratégie de changement de catégorie et de la manière dont l'Italie et d'autres partenaires de développement pourraient les aider à surmonter ces difficultés.</p>

Résolutions	Déclaration ministérielle	Mesures prises par les divisions et bureaux sous-régionaux responsables
<p>d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 lors de la dixième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.</p>		
<p>936 (XLVIII) – Les avancées et la poursuite du développement de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques</p>		
		<p>Aucune mesure n'est exigée de la CEA.</p>